

# **BUDGET PRIMITIF 2023**

## **Rapport de présentation**

« Le respect des fondamentaux et un bon niveau  
d'investissement dans un environnement  
économique inédit »

## INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2023.

La construction du budget 2023 se fait dans un environnement économique inédit et très contraint :

- évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale,
- flambée des coûts de l'énergie,
- hausse historique des taux d'intérêts,
- inflation qui pèse très significativement sur les indices de révisions de prix.

Malgré cela, grâce à des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique (notamment en matière d'éclairage public), à la poursuite de la vigilance sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à des bases fiscales dynamiques, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat :

- maintien des équilibres financiers,
- actions pour la transition énergétique,
- soutien de l'économie avec un niveau d'investissement qui reste important.

A la lecture de ce document, vous constaterez qu'avec un autofinancement maintenu autour de 17 M€ comparable à celui du budget 2022, le budget 2023 propose 120 M€ d'investissements (dont 76,6 M€ pour le budget principal) au service des habitants et des entreprises de la Métropole pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable et sans augmentation d'impôts.

## Sommaire

<b>Partie 1 – Présentation consolidée des budgets</b>	<b>5</b>
1) Présentation globalisée par grandes masses	5
2) Les projets d'investissement inscrits au budget 2023 : 119,5 M€	9
3) Capacité globale d'autofinancement	9
4) Dette globale et capacité de désendettement	10
<b>Partie 2 – Equilibre du budget principal</b>	<b>13</b>
1) Présentation synthétique	13
2) Les recettes réelles de fonctionnement	14
A) La fiscalité directe locale	14
B) Les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement	15
C) Les autres recettes	16
3) Les dépenses réelles de fonctionnement	16
A) Les charges de personnel	17
B) Les charges de gestion et subventions aux budgets annexes	17
C) Les dotations communautaires	18
D) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	18
E) Les frais financiers	18
4) Les dépenses réelles d'investissement	18
5) Les recettes réelles d'investissement	18
6) Dette et indicateurs financiers	19
<b>Partie 3 - Priorités 2023 par politique publique</b>	<b>20</b>
1) <b>ATTRACTIVITE</b>	<b>20</b>
A) Aménagement économique et grands projets économiques	20
B) Aménagement et développement des zones d'activités	21
C) Soutien aux commerces de proximité	23
D) Numérique et système d'information géographique (budget principal)	24
E) Emploi	24
F) Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole supérieure d'Arts de Design (ESAD)	29
G) L'agriculture périurbaine	31
H) Tourisme	32
I) Etablissements culturels	33
J) Clubs sportifs de haut niveau	34
K) Equipements sportifs d'intérêt métropolitain : Patinoire et Parc de Loire (Ile Charlemagne)	34
L) Service métropolitain des archives	35
2) <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>35</b>
A) Interives	35
B) Aménagement urbain et maîtrise foncière	36
C) Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale	37
D) Projet Loire	38
3) <b>COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE</b>	<b>39</b>
A) Fonds Unifié Logement (FUL)	39
B) Prévention spécialisée	40
C) Fonds D'aide Aux Jeunes	41
D) Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium	41
E) Gens du voyage	43

F)	Politique de la ville	43
<b>4)</b>	<b>TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>44</b>
A)	Mobilité et transports urbains	44
B)	Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques	49
C)	Gestion des déchets	51
D)	Assainissement et eaux pluviales	53
E)	Budget annexe Eau potable	57
F)	Réseaux d'énergie	60
G)	Stationnement	61
<b>5)</b>	<b>TERRITOIRES ET PROXIMITE</b>	<b>62</b>
A)	Infrastructures et gestion de l'espace public	62
B)	Solidarité Territoriale	64
<b>6)</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>65</b>
A)	Ressources humaines	65
B)	Immobilier logistique	66
C)	Système d'information et téléphonie	66
D)	Juridique – Assurance	68
E)	Coopérations territoriales et Services communs	69
<b>Annexe : investissements du budget 2023</b>		<b>70</b>

## Partie 1 – Présentation consolidée des budgets

La présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le conseil métropolitain, budget principal et budgets annexes cumulés.

Il s'agit d'un agrégat, ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux, et additionnant l'ensemble des crédits inscrits, sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

### 1) Présentation globalisée par grandes masses

Comme les années précédentes, les crédits d'investissement inscrits au budget primitif permettront de respecter la règle de l'engagement comptable. Il est nécessaire d'inscrire dès 2023 les crédits permettant d'engager totalement un projet, alors même que le paiement des dépenses s'échelonne sur plusieurs exercices.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	EVOL° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>201,9 M€</b>	<b>212,3 M€</b>	<b>10,4 M€</b>
dont recettes réelles	50,5 M€	49,5 M€	-1,0 M€
dont avances sur marchés	4,3 M€	4,3 M€	0,0 M€
dont emprunt	59,2 M€	68,8 M€	9,5 M€
dont recettes d'ordre	87,8 M€	89,7 M€	1,8 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>201,9 M€</b>	<b>212,3 M€</b>	<b>10,4 M€</b>
dont dépenses réelles d'équipement	109,6 M€	120,2 M€	10,6 M€
dont avances sur marchés	4,3 M€	4,3 M€	0,0 M€
dont cession échelonnée	4,0 M€		-4,0 M€
dont autres dépenses réelles	7,1 M€	8,0 M€	1,0 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	55,6 M€	56,5 M€	0,9 M€
dont dépenses d'ordre	21,3 M€	23,2 M€	1,9 M€

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	EVOL° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>412,4 M€</b>	<b>438,1 M€</b>	<b>25,7 M€</b>
dont recettes réelles	397,7 M€	421,4 M€	23,7 M€
dont recettes d'ordre	14,7 M€	16,7 M€	2,0 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>412,4 M€</b>	<b>438,1 M€</b>	<b>25,7 M€</b>
dont dépenses réelles	331,2 M€	355,0 M€	23,8 M€
dont dépenses d'ordre	81,2 M€	83,1 M€	1,9 M€

<b>DEP/REC. REELLES CUMULEES</b>	<b>511,7 M€</b>	<b>544,0 M€</b>	<b>32,3 M€</b>
<b>TOTAL 2 SECTIONS</b>	<b>614,2 M€</b>	<b>650,3 M€</b>	<b>36,1 M€</b>

Le budget élaboré pour 2023 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **544 M€**.

Par ailleurs, les crédits d'investissement engagés en 2022, et qui n'auront pas été mandatés avant la clôture de l'exercice, feront l'objet d'un report sur l'exercice 2023 et viendront s'ajouter aux crédits inscrits au budget primitif.

A ce stade de l'exécution du budget 2022, les crédits à reporter sur 2023 sont évalués à 285 M€ en diminution significative par rapport à fin 2021 (390 M€) signe d'une bonne dynamique dans l'avancement des projets et concernent principalement :

Budget principal : 250 M€

Université campus madeleine :	72 M€	Programme rues :	15 M€
Anru 2 :	58 M€	Voiries structurantes :	9 M€
Interives :	19 M€	Habitat-logement :	7 M€
Comet :	15 M€	Adelis :	5 M€
Grandes écoles – travaux	15 M€		

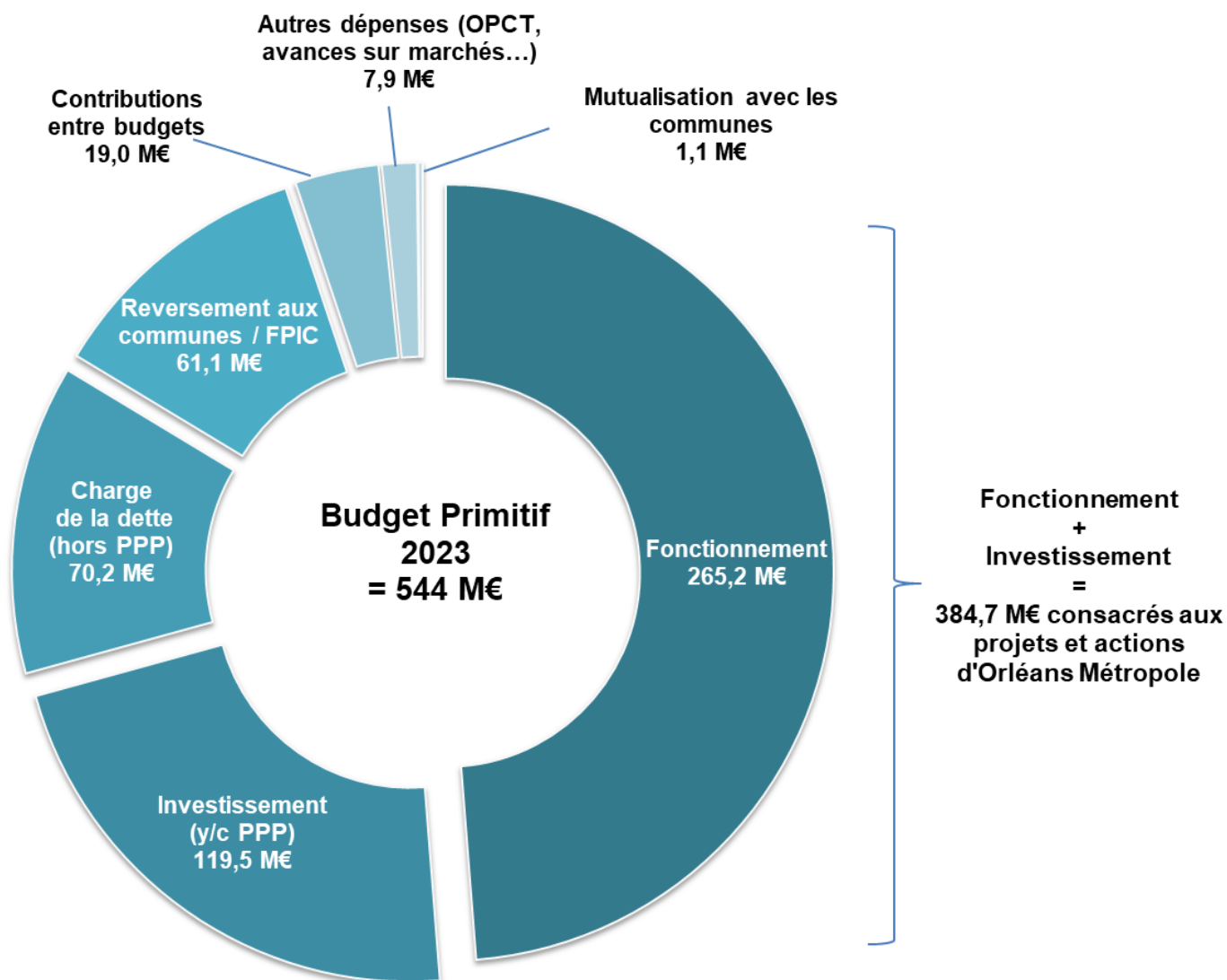
Budget transports : 18 M€

Budget assainissement : 9 M€

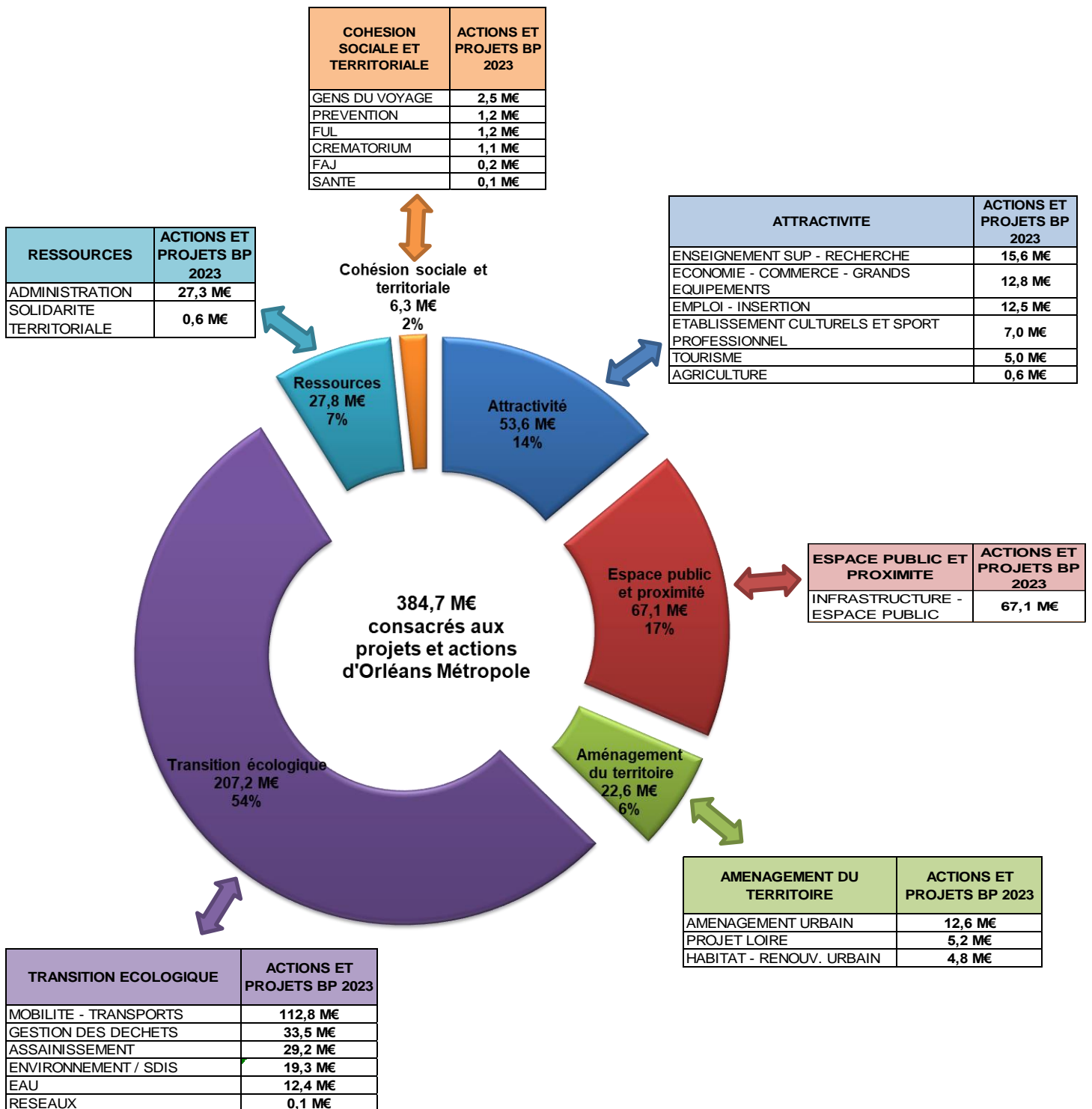
Parallèlement, les recettes de subventions d'investissement et les emprunts, qui auront fait l'objet d'un engagement mais non de titres à la fin de l'exercice 2022, seront reportés sur 2023.

En 2023, sur un budget total de 544 M€ :

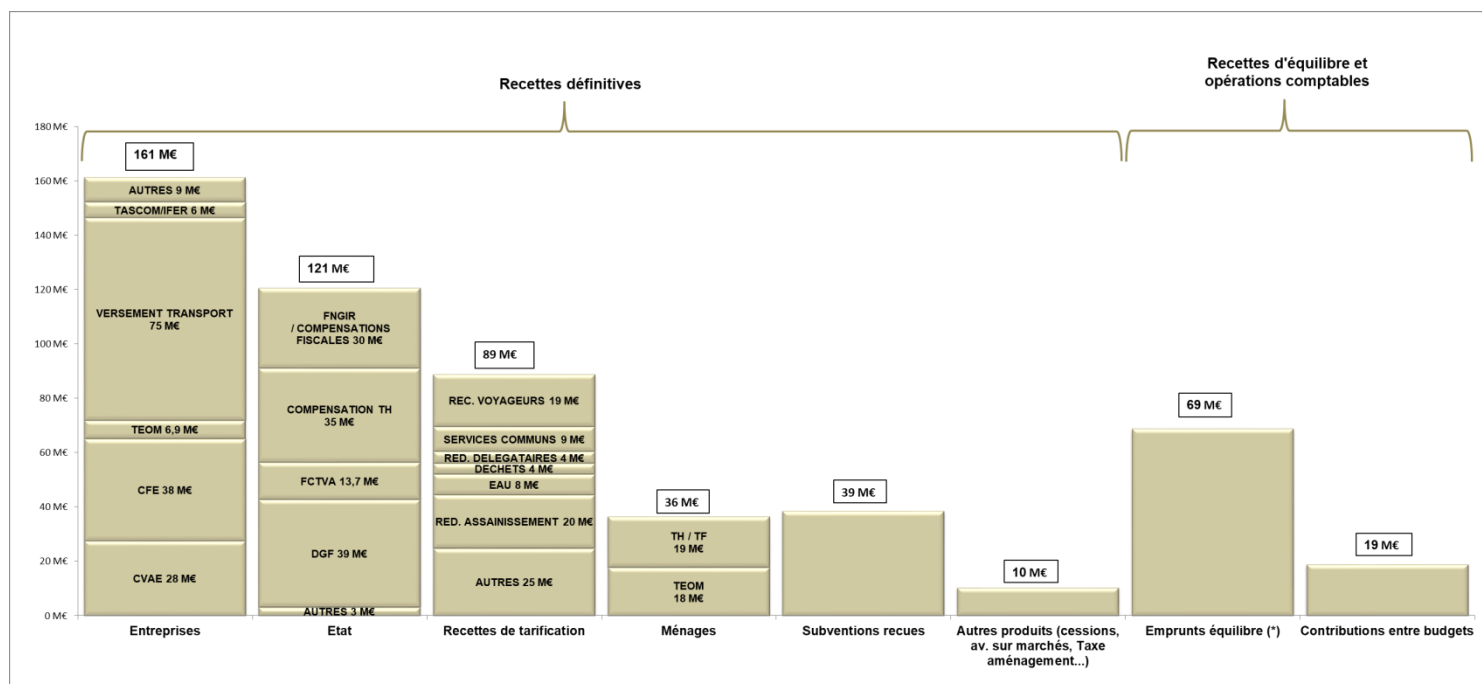
- 384,7 M€ seront consacrés aux actions et projets
- 159,2 M€ seront destinés notamment aux versements aux communes et FPIC (61,1 M€), au remboursement de la dette hors PPP (70,2 M€) et aux contributions entre budgets (19M€).



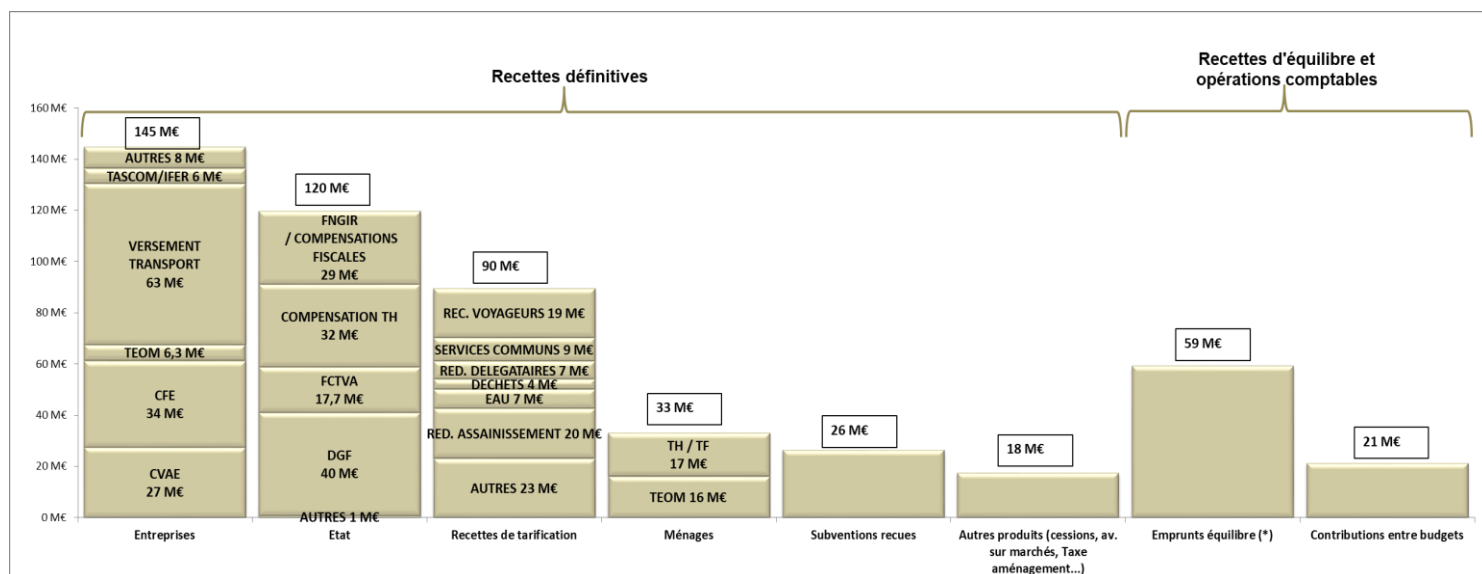
**Les 384,7 M€ consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole en fonctionnement et en investissement se répartissent de la manière suivante :**



**Qui finance Orléans Métropole (544 M€) :**



**Pour mémoire budget primitif 2022 (511,7 M€) :**



**A l'instar des dépenses, l'emprunt d'équilibre est inscrit pour son montant global au démarrage du projet et son versement s'étale au rythme de la réalisation des travaux.**



## 2) Les projets d'investissement inscrits au budget 2023 : 119,5 M€

Compte tenu de la règle d'inscription de l'intégralité des crédits budgétaires dès le lancement du projet, les dépenses d'équipements (y compris PPP) du budget principal 2022 sont proposées à 76,6 M€ et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (29 M€) financés à hauteur de 4 M€ par des fonds de concours des communes
- Les travaux d'aménagement et de rénovation de la résidence des apprentis pour 6,6 M€ subventionnés à hauteur de 5,6 M€
- Les investissements pour l'accueil des Grandes écoles pour 5,9 M€ (dont 5 M€ pour ESTP)
- Les investissements au titre du parc de Loire pour 4,6 M€ dont 2,8 M€ pour l'acquisition du site Become
- Des études et la maîtrise d'œuvre pour la requalification des mails pour 4,4 M€
- L'habitat logement pour 3,3 M€ comprenant 1 M€ au titre des rénovations thermiques
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat pour 3 M€
- La gestion des déchets pour 2,5 M€
- Des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 1,3 M€
- Des travaux sur les parcs d'activités pour 1,1 M€
- L'acquisition de réserves foncières (0,8 M€)
- Les risques inondation pour 0,7 M€

Les dépenses d'investissement des budgets annexes sont proposées à 42,9 M€, les principaux projets concernent :

- L'acquisition de bus hybrides (11,4 M€)
- Les travaux courants sur les réseaux d'assainissement (6,8 M€)
- Les travaux de la STEP de La Chapelle Saint Mesmin (2,2 M€)
- Les études énergétiques du parc des bus (3 M€)
- Les travaux courants sur les réseaux d'eau potable (1,9 M€)

**Au global, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 2023 à 119,5 M€.**

Le détail des investissements 2023 figure en annexe du rapport (page 70).

Par ailleurs, les crédits d'investissement engagés en 2022, et qui n'auront pas été mandatés avant la clôture de l'exercice, feront l'objet d'un report sur l'exercice 2023 et viendront s'ajouter aux crédits inscrits au budget primitif.

A ce stade de l'exécution du budget 2022, les crédits à reporter sur 2023 sont évalués à 285 M€ en diminution significative par rapport à fin 2021 (390 M€) signe d'une bonne dynamique dans l'avancement des projets et concernent principalement :

Budget principal : 250 M€

Université campus madeleine :	72 M€	Programme rues :	15 M€
Anru 2 :	58 M€	Voiries structurantes :	9 M€
Interives :	19 M€	Habitat-logement :	7 M€
Comet :	15 M€	Adelis :	5 M€
Grandes écoles – travaux	15 M€		

Budget transports : 18 M€

Budget assainissement : 9 M€

## 3) Capacité globale d'autofinancement

En faisant la somme arithmétique des masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement d'Orléans Métropole, même si la réglementation impose l'autonomie financière de certains budgets, en particulier ceux de l'assainissement et de l'eau.

Les budgets annexes « Parc Technologique Orléans-Charbonnière » et « ZAC en régie » qui retracent le coût de production de terrains en cours d'aménagement ne sont pas inclus dans le tableau d'équilibre ci-après, qui cumule ainsi 10 budgets.

Budgets Primitifs	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion (1)	397,1 M€	419,7 M€
Dépenses de gestion (2)	319,8 M€	338,4 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>77,3 M€</b>	<b>81,4 M€</b>
Intérêts de la dette (4)	8,9 M€	13,8 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,5 M€	0,5 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>68,0 M€</b>	<b>67,1 M€</b>
Attribution compensation invtt reçue (8)	10,7 M€	10,7 M€
<b>Epargne brute corrigée AC invest (9) = (7)+(8)</b>	<b>78,7 M€</b>	<b>77,8 M€</b>
Remboursement de capital (10)	55,0 M€	55,9 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>23,7 M€</b>	<b>22,0 M€</b>

Le budget 2023 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 81,4 M€, et une épargne brute, après attribution de compensation d'investissement de 77,8 M€.

Le budget primitif 2023 présente à autofinancement consolidé de 22 M€

La contribution de chaque budget aux soldes intermédiaires de gestion est détaillée dans le tableau ci-dessous :

BUDGETS PRIMITIFS	Principal	Assaint	Transports	CFA	Créma.	Pépinières	Parkings	Marché de gros	Eau	Parc Floral	CUMULS
Recettes de gestion (1)	266,2 M€	21,4 M€	110,2 M€	4,6 M€	1,0 M€	3,4 M€	0,5 M€	0,016 M€	10,4 M€	2,0 M€	419,7 M€
Dépenses de gestion (2)	221,0 M€	15,3 M€	85,4 M€	4,3 M€	0,9 M€	1,7 M€	0,4 M€	0,015 M€	7,5 M€	1,9 M€	338,4 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>45,2 M€</b>	<b>6,1 M€</b>	<b>24,8 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>1,7 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,000 M€</b>	<b>2,9 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>81,4 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	6,9 M€	0,4 M€	5,5 M€	0,02 M€		0,5 M€			0,4 M€		13,8 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,3 M€	0,01 M€		0,00 M€		0,0 M€	0,00 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,5 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€	0,01 M€		0,01 M€		0,0 M€	0,00 M€			0,0 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>38,2 M€</b>	<b>5,5 M€</b>	<b>19,3 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>1,2 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,00 M€</b>	<b>2,3 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>67,1 M€</b>
Attribution de compensation investissement (8)	10,7 M€										10,7 M€
<b>Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) + (8)</b>	<b>49,0 M€</b>	<b>5,5 M€</b>	<b>19,3 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>1,2 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,00 M€</b>	<b>2,3 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>77,8 M€</b>
Remboursement de capital (10)	31,9 M€	2,5 M€	19,3 M€	0,04 M€		1,2 M€			1,0 M€		55,9 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>17,0 M€</b>	<b>3,0 M€</b>	<b>0,03 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,00 M€</b>	<b>1,4 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>22,0 M€</b>

#### 4) Dettes globale et capacité de désendettement

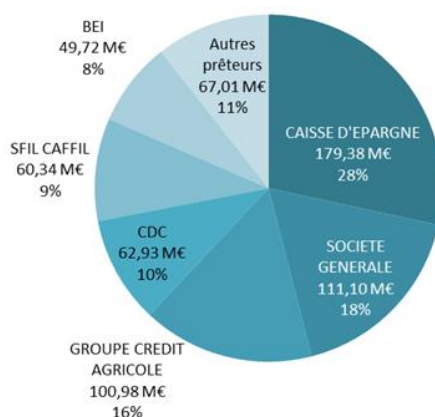
##### A) Encours au 31/12/2021

La dette globale est constituée des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et des budgets annexes. Au 31 décembre 2021, elle s'est établie à 631 M€ contre 597 M€ au 31 décembre 2020.

La dette du budget principal (y/c dette de la compétence espace public) représente 54% de l'encours global, celle du budget transports 37%.

En 2021, le taux d'intérêt moyen de la dette s'établit à 1,10 %, la dette est répartie entre taux fixe (46%) et taux variable (54%) et 99,52 % de l'encours de dette d'Orléans Métropole est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible, au 31/12/2021.

##### Répartition de l'encours de dette bancaire par prêteur au 31 décembre 2021



## Capacité de désendettement 2021

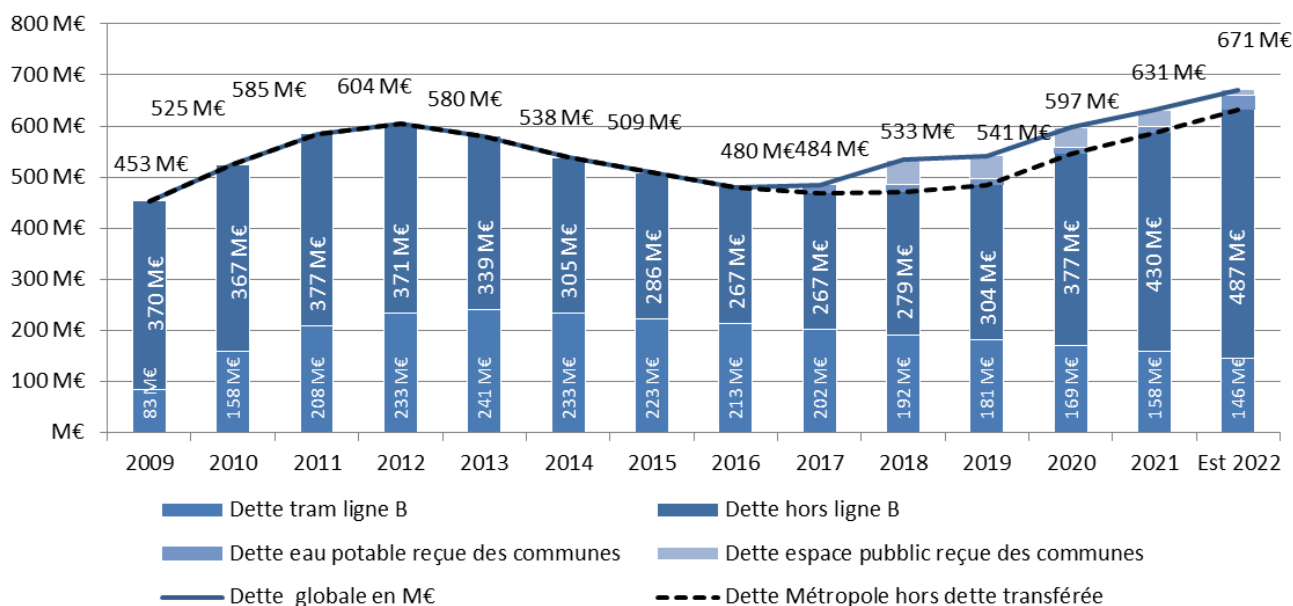
Au 31/12/2021, la capacité de désendettement (tous budgets confondus) s'établit à 7,4 ans.

### C) Encours estimé au 31/12/2022

L'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2022 vient financer des dépenses dont le paiement interviendra en N+1, voire N+2 pour les projets structurants. Tous budgets confondus, l'emprunt à mobiliser fin 2022 peut être estimé autour de 85 à 95 M€, pour un montant de dette globale fin 2022 autour de 670 M€ (y compris dette Espace public pour 27,7 M€ et dette eau potable pour 10,5 M€) et une capacité de désendettement de l'ordre de 8,5 ans.

En millions d'€ au 31/12/n	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Est 2022
Budget principal	168 M€	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€	266 M€	309 M€	352 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	17 M€	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
B. Transport	277 M€	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240 M€
B. Assainissement	33 M€	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€
B. Eau potable							1 M€	4 M€
B. PTOC	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€
B. CFA	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	0,5 M€
B. Pépinières	5 M€	12 M€	18 M€	19 M€	20 M€	19 M€	18 M€	17 M€
B. Port	3 M€	3 M€	2 M€	2 M€	(*)	(*)	(*)	(*)
<b>Dette bancaire</b>	<b>509 M€</b>	<b>480 M€</b>	<b>469 M€</b>	<b>471 M€</b>	<b>485 M€</b>	<b>547 M€</b>	<b>587 M€</b>	<b>633 M€</b>
Dette eau potable reçue des communes			14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	11 M€	11 M€
Dette espace public reçue des communes				49 M€	44 M€	38 M€	33 M€	28 M€
<b>Dette globale</b>	<b>509 M€</b>	<b>480 M€</b>	<b>484 M€</b>	<b>533 M€</b>	<b>541 M€</b>	<b>597 M€</b>	<b>631 M€</b>	<b>671 M€</b>

Evolution de l'encours de la dette globale



### D) Stratégie pour 2023

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers. Orléans Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant ou progressif) et une durée de remboursement (20 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Métropole étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2023 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement

et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu et en privilégiant les taux fixes dans ce contexte de taux variables à la hausse.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 700 M€ (y compris dette transférée espace public pour 22 M€ et dette eau potable pour 10 M€) pour une capacité de désendettement du budget principal qui se situerait entre 8 et 9 ans.

En M€	Encours de dette au 31/12/2021	Capital remboursé en 2022	Estimation emprunt mobilisé en 2022	Encours de dette estimé au 31/12/2022	Capital remboursé en 2023	Estimation emprunt mobilisé en 2023	Encours de dette estimé au 31/12/2023
Budget Principal (yc port fluvial)	309 M€	24,71 M€	67 M€	352 M€	26,56 M€	60 M€	385 M€
Budget Transport	235 M€	17,61 M€	22 M€	240 M€	19,10 M€	20 M€	241 M€
Budget Assainissement	18 M€	2,39 M€	0 M€	16 M€	2,41 M€	0 M€	13 M€
Budget eau	1 M€	0,05 M€	3 M€	4 M€	0,20 M€	3 M€	7 M€
Budget PTOC	5 M€	0,57 M€	0 M€	5 M€	0,57 M€	0 M€	4 M€
Budget CFA	0,6 M€	0,04 M€	0 M€	0,5 M€	0,04 M€	0 M€	0,5 M€
Budget Pépinières	18 M€	1,16 M€	0 M€	17 M€	1,16 M€	0 M€	15 M€
<b>TOTAL DETTE HORS DETTE TRANSFEREE</b>	<b>587 M€</b>	<b>47 M€</b>	<b>92 M€</b>	<b>633 M€</b>	<b>50 M€</b>	<b>83 M€</b>	<b>666 M€</b>
Dette espace public (dette 01/01/2018)	33 M€	5,24 M€		28 M€	5,19 M€		22 M€
Budget Eau potable (dette 1/01/2017)	11 M€	0,72 M€		11 M€	0,67 M€		10 M€
<b>TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE</b>	<b>631 M€</b>	<b>52 M€</b>	<b>92 M€</b>	<b>671 M€</b>	<b>56 M€</b>	<b>83 M€</b>	<b>698 M€</b>

## Partie 2 – Equilibre du budget principal

### 1) Présentation synthétique

Budget Principal	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion (1)	239,9 M€	247,9 M€	246,0 M€	257,5 M€	253,4 M€	266,2 M€
Dépenses de gestion (2)	194,0 M€	199,3 M€	210,9 M€	204,2 M€	211,9 M€	221,0 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>45,9 M€</b>	<b>48,6 M€</b>	<b>35,1 M€</b>	<b>53,3 M€</b>	<b>41,5 M€</b>	<b>45,2 M€</b>
Intérêts de la dette (4)	3,9 M€	3,4 M€	3,1 M€	2,9 M€	3,7 M€	6,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,00 M€	0,13 M€	0,05 M€	0,03 M€	0,04 M€	0,07 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,02 M€	0,03 M€	0,23 M€	0,16 M€	0,01 M€	0,01 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>42,0 M€</b>	<b>45,1 M€</b>	<b>32,3 M€</b>	<b>50,6 M€</b>	<b>37,7 M€</b>	<b>38,2 M€</b>
Attribution compensation invt reçue (8)	10,5 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€
<b>Epargne brute corrigée (9) = (7)+(8)</b>	<b>52,5 M€</b>	<b>55,9 M€</b>	<b>43,0 M€</b>	<b>61,3 M€</b>	<b>48,4 M€</b>	<b>49,0 M€</b>
Remboursement de capital (10)	25,2 M€	26,6 M€	24,5 M€	29,0 M€	30,9 M€	31,9 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>27,3 M€</b>	<b>29,2 M€</b>	<b>18,5 M€</b>	<b>32,3 M€</b>	<b>17,5 M€</b>	<b>17,0 M€</b>

Pour 2023, le budget présente un autofinancement de l'ordre de 17 M€, comparable à l'autofinancement du budget primitif 2022.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 87,1 M€ dont 76,6 M€ de dépenses d'équipement (hors avances sur marchés et hors PPP) financées par l'épargne disponible pour 17 M€, des ressources propres (subventions, FCTVA, cessions...) à hauteur de 40,1 M€ et par emprunt pour 29,9 M€.

	BP 2023
<b>Recettes courantes de fonctionnement (1)</b>	<b>266,2 M€</b>
<b>Dépenses courantes de fonctionnement (2)</b>	<b>221,0 M€</b>
<b>Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)</b>	<b>45,2 M€</b>
<b>Produits exceptionnels et financiers (4)</b>	<b>0,0 M€</b>
<b>Charges exceptionnelles (5)</b>	<b>0,1 M€</b>
<b>Frais financiers //PPP (6)</b>	<b>6,9 M€</b>
<b>Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)</b>	<b>38,2 M€</b>
AC Investissement (8)	10,7 M€
<b>Epargne brute corrigée AC (9) = (7) + (8)</b>	<b>49,0 M€</b>
<b>Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)</b>	<b>31,9 M€</b>
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>17,0 M€</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>87,1 M€</b>
Dont Dépenses d'équipement	76,6 M€
Dont avances sur marchés	2,5 M€
Dont autres dépenses d'investissement	8,0 M€
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>80,8 M€</b>
Dont emprunt	29,9 M€
Dont cessions	0,0 M€
Dont FCTVA	13,6 M€
Dont Subventions d'investissement (y/c amendes de police et fonds de concours)	16,1 M€
Dont Taxe d'aménagement	4,5 M€
Dont avances sur marchés	2,5 M€
Dont OPCT	3,4 M€

## 2) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont présentées en évolution de **12,8 M€** par rapport au budget primitif 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression des recettes fiscales (11,5 M€) avec une évolution des bases anticipée à +7 % et à taux inchangés. Le détail des autres évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Projet de budget primitif 2022	Projet de budget primitif 2023	Evol BP 23/BP22
Taxe sur le foncier bâti	23,5 M€	25,8 M€	2,3 M€
TEOM	22,5 M€	24,7 M€	2,1 M€
Taxe d'habitation	1,2 M€	1,5 M€	0,3 M€
Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH	32,5 M€	34,6 M€	2,2 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,3 M€	0,3 M€	0,0 M€
Rôles supplémentaires TH TF TFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Impôts économiques (hors compensation)	88,4 M€	92,0 M€	3,6 M€
Compensations (ménages, économiques)	6,9 M€	8,0 M€	1,1 M€
<b>Sous total recettes fiscales et assimilées</b>	<b>175,6 M€</b>	<b>187,2 M€</b>	<b>11,5 M€</b>
Attributions de compensations reçues	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€
Autres recettes	27,3 M€	28,9 M€	1,7 M€
Remboursement services communs	9,2 M€	9,6 M€	0,4 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	40,3 M€	39,5 M€	-0,8 M€
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>253,4 M€</b>	<b>266,2 M€</b>	<b>12,8 M€</b>

### A) La fiscalité directe locale

#### Les taux de fiscalité resteront inchangés en 2023

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**, le taux sera inchangé à 24,88 %.
- **Taxe sur le foncier bâti** : le taux sera inchangé à 5,71 %
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : le taux sera inchangé à 5,80 %
- **Taxe sur le foncier non bâti** : le taux sera inchangé à 6,12%
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants** : le taux sera inchangé à 7,52%

#### L'évolution attendue des bases fiscales

A taux inchangés, l'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2023 à 7 %

Pour mémoire, et conformément à l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives qui servent de bases fiscales, sont indexées chaque année par rapport à l'évolution des prix à la consommation observée entre novembre n-2 et novembre n-1. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à +7 %.

#### Le produit fiscal attendu en 2023 :

Au global pour la Métropole, le produit de l'impôt est attendu en évolution de + 6,6 % (+ 11,5 M€) par rapport au budget primitif 2022 et à + 7,5 M€ par rapport au montant estimé pour 2022.



Produits liés à la fiscalité en M€	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022	Est 2022	BP 2023	Evol BP23/B P22	Evol% 23/22
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	35,4	37,6	37,9	39,1	33,4	33,0	34,4	36,8	3,7	
Compensations impôts économiques	0,0	0,0	0,5	0,5	6,6	6,7	7,6	7,6	1,0	
Rôles complémentaires perçus en N - CFE	2,8	2,6	2,6	0,9	1,2	0,8	0,8	0,8	0,0	
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	28,0	26,1	27,7	27,9	28,6	27,4	26,7	27,5	0,1	
<b>Sous total CET</b>	<b>66,2</b>	<b>66,4</b>	<b>68,2</b>	<b>67,9</b>	<b>69,9</b>	<b>68,0</b>	<b>69,5</b>	<b>72,7</b>	<b>4,7</b>	<b>7,0%</b>
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	5,9	4,7	5,1	5,1	4,8	4,9	4,6	4,6	-0,3	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	0,1	
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	0,0	
Dotations de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,5	7,5	7,4	7,3	7,3	7,0	7,3	7,0	0,0	
<b>Total produit Impôt économique (1)</b>	<b>94,8</b>	<b>93,8</b>	<b>96,4</b>	<b>96,1</b>	<b>97,3</b>	<b>95,1</b>	<b>96,7</b>	<b>99,6</b>	<b>4,5</b>	<b>4,8%</b>
Taxe d'habitation sur les rés. Secondaires et logts vacants	30,0	30,6	31,3	31,8	1,4	1,2	1,4	1,5	0,3	
Fraction de TVA compensatoire de la TFPB et de la TH	0,0	0,0	0,0	0,0	32,3	32,5	33,5	34,6	2,2	
Taxe foncière sur le foncier bâti (TFB)	5,0	5,1	5,3	5,4	23,4	23,5	24,3	25,8	2,3	
Taxe foncière sur le foncier non bâti (TFNB)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,3	0,1	0,3	0,0	
Rôles complémentaires perçus en N - TH/TFB/TFNB	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	
Compensations de fiscalité des ménages	1,3	1,4	1,5	1,6	0,3	0,3	0,4	0,4	0,1	
<b>Total Taxes foncières et TH (2)</b>	<b>36,9</b>	<b>37,8</b>	<b>38,7</b>	<b>39,4</b>	<b>57,8</b>	<b>58,0</b>	<b>59,9</b>	<b>62,9</b>	<b>4,9</b>	<b>8,4%</b>
<b>TEOM (yc Rôles) (3)</b>	<b>30,7</b>	<b>31,5</b>	<b>32,4</b>	<b>33,2</b>	<b>22,3</b>	<b>22,5</b>	<b>23,1</b>	<b>24,7</b>	<b>2,1</b>	<b>9,5%</b>
<b>Total des ressources fiscales Orléans Métropole (1)+(2)+(3)</b>	<b>162,3</b>	<b>163,1</b>	<b>167,5</b>	<b>168,6</b>	<b>177,4</b>	<b>175,6</b>	<b>179,7</b>	<b>187,2</b>	<b>11,5</b>	<b>6,6%</b>

### • Impôts économiques :

Le produit de l'impôt économique est attendu en progression de 4,8 % par rapport au budget 2022, le produit reçu en 2022 s'étant avéré supérieur aux montants anticipés lors de la préparation du budget 2022.

#### La Contribution Economique Territoriale (CET) 72,7 M€ :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), dont les bases correspondent à la part « foncier » de l'ancienne taxe professionnelle, verra son taux inchangé à 24,88 %. Rappelons que ce taux est inférieur au taux moyen national de CFE des Métropoles qui s'établissait à 28,55 % en 2020. A taux constant, le produit prévisionnel de la CFE s'établirait à 36,8 M€, auquel s'ajoutent 0,8 M€ de rôles supplémentaires et 7,6 M€ de compensations soit un total de 45,2 M€ contre 42,8 M€ en 2022.
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), impôt perçu au plan national au taux de 1,5 %, puis réparti entre collectivités locales. Pour 2023, son produit est évalué à 27,5 M€. L'annonce de la suppression progressive de la CVAE conduira la collectivité à percevoir des compensations en lieu et place de la recette de CVAE.

#### Autres impôts économiques et compensations, évalués sur la base des produits perçus en 2022 (27 M€) :

- Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) : produit estimé à 4,6 M€ pour 2023,
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : produit estimé à 1,1 M€ pour 2023,
- Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : produit estimé à 14,2 M€ pour 2023,
- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : produit estimé à 7 M€ pour 2023.

#### Taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THRS et THLV), fraction de TVA et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (87,6 M€) :

- Taxe foncière sur le foncier bâti : 25,8 M€
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 24,7 M€
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 0,3 M€
- Fraction de TVA compensatoire de la TH : avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principale, Orléans Métropole s'est vue attribuer une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) anticipée à 34,6 M€ pour 2023
- Les compensations de taxes foncières et de taxe d'habitation sont attendues à 0,4 M€ et 0,2 M€ sont inscrits au titre des rôles supplémentaires

## B) Les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014 de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de

fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Métropole. La DGF a ainsi diminué globalement de 19,4 M€ par an.

En se transformant, Orléans Métropole bénéficie du régime de DGF des communautés urbaines et métropoles plus favorable que celui des communautés d'agglomération. En 2017, cela a représenté un produit supplémentaire de DGF de 8,8 M€.

A ce stade, les modalités de distribution/éligibilité de l'enveloppe supplémentaire de DGF annoncée en loi de finances ne sont pas connues de manière certaine.

Dans ce contexte et par prudence, la DGF 2023 est anticipée en diminution de 0,8 M€, dans l'attente des évolutions annoncées par le gouvernement.

Dans ce contexte, la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2023 est proposée à 39,5 M€.

En M€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Dotation d'intercommunalité régime AggIO	10,1	9,1	9,0	7,5	4,0	0,3	-1,0	-0,9	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,8
Complément régime Métropole							8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8
<b>Sous total Dotation interco</b>							<b>7,8 M€</b>	<b>7,9 M€</b>	<b>8,0 M€</b>	<b>8,0 M€</b>	<b>8,1 M€</b>	<b>8,1 M€</b>	<b>8,1 M€</b>
Dotation de compensation	40,0	39,4	38,7	38,3	37,4	36,7	35,7	34,9	34,1	33,5	32,9	32,1	31,4
<b>Total DGF (périmètre AggIO)</b>	<b>50,1 M€</b>	<b>48,5 M€</b>	<b>47,7 M€</b>	<b>45,8 M€</b>	<b>41,5 M€</b>	<b>37,1 M€</b>	<b>34,7 M€</b>	<b>34,1 M€</b>	<b>33,3 M€</b>	<b>32,7 M€</b>	<b>32,1 M€</b>	<b>31,4 M€</b>	<b>30,7 M€</b>
Evolution en M€ /N-1		-1,6	-0,8	-1,9	-4,3	-4,4	-2,4	-0,6	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7	-0,8
<b>Perte cumulée</b>		<b>-1,6 M€</b>	<b>-2,4 M€</b>	<b>-4,4 M€</b>	<b>-8,6 M€</b>	<b>-13,1 M€</b>	<b>-15,4 M€</b>	<b>-16,0 M€</b>	<b>-16,8 M€</b>	<b>-17,4 M€</b>	<b>-18,0 M€</b>	<b>-18,7 M€</b>	<b>-19,4 M€</b>

\* Passage en Métropole entraînant un supplément de dotation d'intercommunalité de 8,8 M€

## C) Les autres recettes

### a) La taxe de séjour

Dans le cadre du financement de la politique de promotion du territoire – tourisme, le produit de taxe de séjour perçu sur le territoire de la métropole, à tarif inchangé pour 2023, est attendu à hauteur de 1,6 M€ en progression par rapport au budget précédent avec le retour de l'activité touristique et les versements par les plateformes type airbnb.

### b) Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement sont attendues en évolution de 1,7 M€ avec essentiellement :

- la redevance d'utilisation de Com'et versée par le délégataire pour 1,3 M€
- des recettes supplémentaires de valorisation des déchets (+ 0,7 M€),
- le remboursement de mise à disposition de personnel pour + 0,3 M€ en lien avec l'augmentation de la valeur du point d'indice
- le FCTVA de fonctionnement pour + 0,1 M€
- le montant total de ces recettes supplémentaires est atténué par diverses baisses pour 0,6 M€

Le budget 2023 prévoit par ailleurs une revalorisation des tarifs de + 2 % (sauf exceptions), taux inférieur à l'inflation.

## 3) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 12,3 M€ de budget primitif 2022 à projet de budget 2023.

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à + 11,9 M€ par rapport au budget 2022.

Le budget 2023 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- l'évolution du point d'indice et autres contraintes réglementaires sur la masse salariale
- la flambée des prix de l'énergie (gaz et électricité notamment)
- l'inflation et ses répercussions sur les révisions de prix prévues dans les marchés publics
- la hausse des taux d'intérêt



	Budget primitif 2022	Projet de budget primitif 2023	Evol BP 23/BP22
Charges à caractère général	50,0 M€	54,1 M€	4,1 M€
Autres charges de gestion courante	28,7 M€	31,6 M€	2,9 M€
Charge de personnel	58,2 M€	62,3 M€	4,1 M€
Frais financiers	3,7 M€	6,9 M€	3,2 M€
Subvention aux budgets annexes	18,3 M€	16,1 M€	-2,2 M€
Dt subvention budget annexe transport	14,9 M€	12,1 M€	-2,8 M€
FPIC	2,0 M€	1,9 M€	-0,2 M€
Attributions de compensations versées / DSC	54,5 M€	54,5 M€	0,0 M€
Reversement de fiscalité	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Autres charges	0,04 M€	0,07 M€	0,0 M€
<b>Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>215,7 M€</b>	<b>227,6 M€</b>	<b>11,9 M€</b>
Festival de Loire	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
<b>Dépenses Réelles de fonctionnement</b>	<b>215,7 M€</b>	<b>228,0 M€</b>	<b>12,3 M€</b>

Les principales évolutions de dépenses de budget à budget correspondent à l'évolution de la masse salariale, l'effet inflation sur les révisions de prix prévues dans les marchés publics, la hausse des frais financiers et des coûts de l'énergie étant précisé que ces évolutions ont conduit à l'ouverture de crédits supplémentaires sur le budget 2022 et que les mesures de sobriété sur l'éclairage public permettent de contenir leur progression. Ces évolutions sont partiellement amorties par la baisse des subventions d'équilibres versées aux budgets annexes grâce aux recettes dynamiques de ces derniers.

### A) Les charges de personnel

Les charges de personnel sont inscrites en forte progression (+ 4,1 M€ soit + 7 %) par rapport au budget 2022 en raison principalement de l'augmentation de la valeur du point d'indice et diverses contraintes réglementaires sur la masse salariale (l'augmentation du SMIC par exemple). Il est à noter également qu'un nombre significatifs de postes vacants ont été pourvus en 2022 et viennent impacter la masse salariale 2023.

Le détail des inscriptions est présenté en page 65 du présent rapport.

### B) Les charges de gestion et subventions aux budgets annexes

A périmètre constant, les charges de gestion (charges à caractère général et autres charges de gestion courantes) sont présentées en augmentation de 7 M€ par rapport au budget primitif 2022 en raison notamment :

- de la compensation versée au délégataire pour COM'eT (2,6 M€) compensée pour partie par une redevance d'utilisation de 1,3 M€ et le coût de maintenance de l'équipement en conformité avec le marché global de performance et en année pleine (+ 0,2 M€)
- des charges en évolution pour la gestion des déchets (+ 2,4 M€) avec principalement la DSP UTOM (+ 0,8 M€), l'exploitation des déchetteries (+ 0,7 M€) et la collecte en porte à porte (+ 0,7 M€) en lien avec les révisions de prix prévues dans les marchés d'exploitation
- de l'augmentation du coût de l'électricité (+ 0,8 M€ dont + 0,5 M€ au titre de l'éclairage public), cette progression, en théorie plus importante, est amortie par des décisions de sobriété énergétique (extension des plages d'extinction de l'éclairage public notamment)
- des subventions versées aux grandes écoles (+ 0,5 M€)
- de la contribution versée au SDIS (+ 0,350 M€) anticipée à ce stade à +2,5 %
- du retour à son niveau antérieur à la crise du coût du marché confié à la SPL Orléans Val de Loire Tourisme (+ 0,2 M€) et financé par des recettes supplémentaires de taxe de séjour
- de la hausse du coût du marché de prestation dans le cadre du Fonds Unifié Logement (+ 0,1 M€)

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont quant à elles globalement attendues en baisse (- 2,2 M€) notamment pour le budget annexe transports avec l'impact en année pleine de la hausse du taux du versement mobilité effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 (passant de 1,80 % à 2%).

	BP 2022	BP 2023	Evol°
Budget annexe CFA	0,61 M€	0,46 M€	-0,15 M€
Budget annexe Transport	14,90 M€	12,10 M€	-2,80 M€
Budget annexe Pépinières	1,70 M€	2,07 M€	0,37 M€
Budget annexe Parc Floral	1,08 M€	1,45 M€	0,38 M€
<b>Total</b>	<b>18,28 M€</b>	<b>16,08 M€</b>	<b>-2,20 M€</b>

### **C) Les dotations communautaires**

Le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement s'établit à 50,8 M€ en dépenses et 0,978 M€ en recettes.

Il est précisé que ce montant pourrait évoluer en cours d'exercice compte tenu des débats et décisions en cours sur le retour de certaines compétences et équipements dans le giron communal.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, les communes verseront à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 10,7 M€.

La dotation de solidarité communautaire est inscrite pour 3,8 M€ (montant identique à 2022).

### **D) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**

La contribution de la Métropole au fonds de péréquation, instauré en 2012, est anticipée à 1,850 M€.

### **E) Les frais financiers**

La maîtrise de l'endettement et l'attention portée à la gestion de dette depuis plusieurs années a permis à Orléans Métropole de conserver un poste de frais financiers maîtrisé. Ceci dit, la hausse brutale, rapide et peut être durable des taux d'intérêts conduit à une évolution de ce poste pour le budget 2023. A ce stade, les frais financiers pour 2023 sont anticipés à 6,9 M€ (+ 3,2 M€).

## **4) Les dépenses réelles d'investissement**

**Les dépenses d'équipement du budget principal 2023 sont proposées à 76,6 M€ et comprennent notamment :**

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (29 M€) financés à hauteur de 4 M€ par des fonds de concours des communes
- Les travaux d'aménagement et de rénovation de la résidence des apprentis pour 6,6 M€ subventionnés à hauteur de 5,6 M€
- Les investissements pour l'accueil des Grandes écoles pour 5,9 M€ (dont 5 M€ pour ESTP)
- Les investissements au titre du parc de Loire pour 4,6 M€ dont 2,8 M€ pour l'acquisition du site Become
- Des études et la maîtrise d'œuvre pour la requalification des mails pour 4,4 M€
- L'habitat logement pour 3,3 M€ comprenant 1 M€ au titre des rénovations thermiques
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat pour 3 M€
- La gestion des déchets pour 2,5 M€
- Des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 1,3 M€
- Des travaux sur les parcs d'activités pour 1,1 M€
- L'acquisition de réserves foncières (0,8 M€)
- Les risques inondation pour 0,7 M€

Les dépenses d'investissement des budgets annexes sont quant à elles proposées autour de 43,5 M€ (les principaux projets sont présentées au sein de chaque politique concernées).

**Au global, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 2023 autour de 120 M€.**

## **5) Les recettes réelles d'investissement**

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

### **a) Le Fonds de Compensation de la TVA**

Pour 2023, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A, calculée sur la base des prévisions de décaissements de dépenses d'équipement en 2023, est inscrite pour 13,6 M€.

## b) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (14,9 M€).

## c) Les amendes de police

Le produit des amendes de police est attendu à hauteur de 1,1 M€.

## d) Attribution de compensation d'investissement

Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT. Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 10,718 M€.

## e) Les cessions d'actifs

Le budget primitif 2023 prévoit des cessions à hauteur de 0,010 M€.

## 6) Dette et indicateurs financiers

### A) Dette du budget principal

Sur la base d'un emprunt 2022 souscrit à hauteur de 67 M€, l'encours de dette s'établirait à 352 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette pourrait s'établir autour de 407 M€.

En M€	Encours de dette au 01/01/2022	Capital remboursé en 2022	Estimation emprunt mobilisé en 2022	Encours de dette estimé au 31/12/2022	Capital remboursé en 2023	Estimation emprunt mobilisé en 2023	Encours de dette estimé au 31/12/2023
Budget Principal (yc port fluvial)	309 M€	24,71 M€	67 M€	352 M€	27 M€	60 M€	385 M€
Dette espace public	33 M€	5,24 M€	0 M€	28 M€	5 M€	0 M€	22 M€
<b>TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE</b>	<b>342 M€</b>	<b>30 M€</b>	<b>67 M€</b>	<b>379 M€</b>	<b>32 M€</b>	<b>60 M€</b>	<b>407 M€</b>

### B) Capacité d'autofinancement

Le budget 2023 dégage une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 49 M€ et une épargne disponible de 17,0 M€.

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et recettes inscrites au budget, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 8 ans.

## Partie 3 - Priorités 2023 par politique publique

Les crédits présentés ci-après pour chaque politique sont affichés hors frais de personnel afin de visualiser les dépenses et recettes propres à chaque politique, actions et projets portés par la collectivité.

### 1) ATTRACTIVITE

En 2023, Orléans Métropole :

- poursuit les actions d'accompagnement et de développement des entreprises et de travailler à l'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois pour notre territoire.
- affiche sa volonté de soutenir le secteur de l'enseignement supérieur.

Cette stratégie, qui vise à renforcer les liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement et de formation, repose sur les axes suivants :

- Accompagner les entreprises de notre territoire,
- Agir pour développer l'emploi,
- Créer des liens de collaboration entre Université, recherche et entreprises,
- Accélérer la croissance de nos entreprises
- Encourager l'enseignement supérieur
- Renforcer l'attractivité touristique (y compris tourisme d'entreprise)

Les actions sont déclinées au travers des politiques publiques suivantes : action économique et grands projets, emploi, enseignement supérieur – recherche et transferts de technologies, agriculture périurbaine et tourisme.

### A) Aménagement économique et grands projets économiques

#### a) Actions économiques et grands projets

- **CO'Met**

La construction de CO'Met (équipement 3 en 1 comprenant un Parc des Expositions, un Palais des Congrès et une grande salle de sport et de spectacles) est désormais quasiment achevée.

La livraison de l'équipement a eu lieu en juillet 2022 avec une mise en exploitation progressive (fin septembre-décembre 2022 pour le Parc des Expositions et le Palais des Congrès, janvier 2023 pour l'Aréna). L'exploitation de cet équipement, du centre de conférences, du Zenith et de l'aire événementielle Chapi'O a été confiée à GL Events. Le délégataire versera une redevance d'occupation de 1,3 M€ et la Métropole assumera quant à elle une contribution pour contraintes de service public de 2,6 M€.

Par ailleurs, le budget 2023 prévoit 0,720 M€ au titre du coût de fonctionnement et maintenance dans le cadre du marché global de performance.

- **Autres actions économiques**

En fonctionnement, le budget proposé pour 2023 (0,539 M€), comprend essentiellement :

- les dépenses liées à la reprise par la Métropole des actions auparavant menées par le GIP Loire&Orléans Eco désormais dissout (0,302 M€). Ces dépenses permettent la mise en œuvre de la politique de développement économique métropolitaine et notamment:
  - o l'amélioration de la lisibilité et de l'efficacité des actions de développement économique (Salon SIMI, trophées des entreprises, rdv d'automne entreprises/Orléans Métropole, actions de promotion du territoire),
  - o le développement de l'attractivité du territoire,
  - o la mise à disposition des entreprises d'une offre de service consolidée, intégrant les missions d'accompagnement des entreprises locales, d'accueil et de prospection,
- les subventions attribuées aux associations (0,112 M€) et la contribution d'Orléans Métropole au SMAEDAOL (0,1 M€).

Les crédits proposés en investissement (0,075 M€) seront principalement consacrés au soutien aux entreprises locales (0,050 M€), avec l'attribution d'aides économiques accompagnant les projets d'implantation ou d'extension des entreprises. L'objectif étant avant tout de privilégier des aménagements publics qualitatifs pour des parcs d'activités métropolitains attractifs pour les entreprises du territoire.

## b) Budget annexe Pépinières

Le budget annexe Pépinières comptabilise les dépenses et recettes liées à la création et à la gestion des pépinières d'Orléans Métropole y compris le LAB'O, et l'Agreen Lab'O.

Le budget 2023 dédié au LAB'O vise à monter en puissance l'incubateur de jeunes entreprises innovantes et à gagner en performance et en attractivité par la mise en place d'une nouvelle gouvernance, du suivi des startups et l'accompagnement des plus forts potentiels, un renforcement des actions de sourcing, de la sélection des startups et de la communication extérieure avec le « marketage » des offres de services.

	BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	3,891 M€	3,891 M€	2,644 M€	2,644 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	3,935 M€	3,935 M€	3,633 M€	3,633 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	3,928 M€	3,928 M€	2,098 M€	2,098 M€

**En fonctionnement**, le budget pépinières comptabilise les recettes (loyers et charges facturés aux entreprises), et les dépenses liées à la construction et au fonctionnement des trois pépinières ainsi que du LAB'O et de l'Agreen LAB'O.

Les recettes réelles inscrites au budget correspondent aux loyers et charges facturés aux entreprises locataires des pépinières (1,313 M€), ainsi qu'à la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le Budget principal (2,074 M€).

BP 2023	Centre d'Innovation Orléans	P. St Jean de Braye	P. St Jean de La Ruelle	P. Parc du Moulin Olivet	Lab'O	@green Lab'O	Total
Charges d'exploitation	0,001 €	0,160 €	0,244 €	0,172 €	0,913 €	0,195 €	1,685 €
Annuité de la dette	0,000 €	0,000 €	0,123 €	0,000 €	1,575 €	0,000 €	1,698 €
<b>Total Charges (1)</b>	<b>0,001 €</b>	<b>0,160 €</b>	<b>0,367 €</b>	<b>0,172 €</b>	<b>2,488 €</b>	<b>0,195 €</b>	<b>3,383 €</b>
Loyers et charges facturés	0,000 €	0,098 €	0,169 €	0,121 €	0,887 €	0,039 €	1,313 €
Subvention B. Principal	0,001 €	0,062 €	0,198 €	0,051 €	1,605 €	0,156 €	2,074 €
<b>Total Produits (2)</b>	<b>0,001 €</b>	<b>0,160 €</b>	<b>0,367 €</b>	<b>0,172 €</b>	<b>2,492 €</b>	<b>0,195 €</b>	<b>3,387 €</b>

**Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette** : au 1er janvier 2023, l'encours de dette du budget annexe Pépinières est de 16,57 M€.

Pour 2023, l'annuité de dette à rembourser est inscrite à hauteur de 1,698 M€ (1,165 M€ en capital et 0,533 M€ d'intérêts).

## B) Aménagement et développement des zones d'activités

Les actions et projets développés dans le cadre de l'aménagement et du développement des zones d'activités, représentent un budget global de 4,212 M€ de dépenses (fonctionnement courant entretien et investissements réalisés) répartis sur trois budgets :

- budget principal : 1,905 M€,
- budget annexe Parc Technologique d'Orléans Charbonnière : 0,832 M€ (y compris frais financiers pour 0,094 M€)
- budget annexe ZAC en régie : 1,475 M€.

Le budget 2023 permet notamment d'assurer la gestion au quotidien des parcs d'activités dans un objectif d'optimisation et de qualité du service rendu auprès des entreprises et des autres usagers.

Les travaux de requalification des voiries ou d'aménagements publics nouveaux dans les parcs d'activités seront désormais assurés par les pôles territoriaux.

La stratégie économique d'Orléans Métropole a pour objectif d'accompagner le développement des entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entreprises. Cet objectif se traduit notamment par une offre foncière diversifiée, développée au sein de parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire, offrant un aménagement paysager respectueux de l'environnement et des services innovants pour les entreprises et leurs salariés.

Le contexte économique actuel rend plus que jamais nécessaire la poursuite des actions et projets engagés afin de permettre l'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois pour le territoire. Cette stratégie, vise à renforcer les liens existants entre les entreprises et les institutions de recherche, d'enseignement et de formation de la Métropole et à favorisera le développement de l'emploi. Elle repose sur les quatre axes suivants :

- Accompagner les entreprises du territoire,
- Agir pour développer l'emploi,
- Favoriser les relations entre Université, recherche et entreprises,
- Accélérer la croissance des entreprises.

En 2023, le développement des parcs d'activités sera confortée par :

- La continuité des opérations d'aménagement engagées en 2022 (poursuite de l'opération de requalification du parc d'activités ADELIS avec la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre) et la réalisation du programme 2023 de requalification d'un certain nombre de voiries au sein des parcs d'activités métropolitains,
- au sein du PTOC, l'élargissement du boulevard de La Salle à Boigny-sur-Bionne et la création d'un barreau cyclable entre les ZAC4 et ZAC3,
- la réalisation de fouilles archéologiques dans le cadre du projet d'extension du parc d'activités de La Saussaye.

• **Budget principal**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	1,011 M€		3,262 M€	0,000 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,949 M€		11,438 M€	0,069 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,803 M€		1,102 M€	

**En fonctionnement**, le budget 2023 prévoit 0,803 M€ pour l'entretien des parcs d'activités métropolitains dans un objectif d'optimisation et de qualité du service rendu aux usagers.

**En investissement**, 1,102 M€ sont proposés pour permettre la réalisation d'un programme de requalification de voiries au sein des parcs d'activités.

• **Budget annexe Parc Technologique d'Orléans Charbonnière (HT)**

Ce budget annexe retrace l'activité de production / cession de terrains du parc d'activité d'Orléans – Charbonnière. Conformément à la règle comptable, les acquisitions et travaux sont retracés en section de fonctionnement, la section d'investissement ne comportant que les dépenses et recettes d'emprunts et des mouvements d'ordre.

En 2023, les crédits inscrits (0,737 M€) concernent principalement l'aménagement de la ZAC 3 (0,300 M€) avec des travaux d'éclairage, de boisement et branchements, ainsi qu'une piste cyclable entre les ZAC 3 et ZAC 4.

Un pré-bilan des 4 ZAC du PTOC sera également réalisé dans la perspective de la clôture des ZAC 4 et 1 notamment pour un montant de 0,050 M€.

Des recettes proposées à hauteur de 1,462 M€ concernent trois cessions prévues en 2023.

Le remboursement de l'annuité de la dette est inscrit pour 0,724 M€.

Aucun emprunt d'équilibre n'est inscrit en 2023.



Enfin, les opérations d'ordre de gestion de stocks s'établissent à 4,056 M€ et s'équilibrent en dépenses et recettes.

- **Budget annexe ZAC en régie (HT)**

La reconnaissance de l'intérêt communautaire du Parc d'activités de La Saussaye a conduit la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à poursuivre l'aménagement du Lotissement des Vallées, initié par la Ville d'Orléans en 1995 au travers d'une convention publique d'aménagement arrivée à son terme en mars 2007.

L'achèvement des opérations de viabilisation et de cessions, à la charge d'Orléans Métropole, est individualisé au sein d'un budget annexe M57 spécifique, assujetti de plein droit au régime général de la TVA, afin de permettre le calcul des prix de revient.

En 2023, les crédits inscrits (1,475 M€) correspondent principalement à l'annuité versée à l'EPFL pour le portage de l'acquisition SCA (1,087 M€) et des fouilles archéologiques (0,300 M€) sur les 33 ha portés par l'EPFLI pour le compte d'Orléans Métropole dans le cadre de la fermeture fin 2018 de la société SCA. Toujours dans le cadre du projet d'extension du parc d'activités de La Saussaye, il est également prévu la conduite d'une étude de sûreté (0,050 M€) et l'actualisation de l'étude d'impact (0,020 M€) afin de poursuivre la procédure d'aménagement de la ZAC.

Une vente est également prévue dans le parc d'activités de La Saussaye pour 0,144 M€.

Un emprunt d'équilibre de 1,331 M€ est prévu en 2023.

Les opérations d'ordre de gestion de stocks s'établissent quant à elles à 4,569 M€ et sont équilibrées en dépenses et recettes.

## C) Soutien aux commerces de proximité

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	0,149 M€		0,140 M€	0,000 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,145 M€		0,998 M€	0,147 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,112 M€		0,102 M€	

Le budget en fonctionnement (0,112 M€) permettra de mener des actions en faveur des artisans et commerçants :

- la réalisation d'actions de communication (0,033 M€) pour promouvoir les actions menées (annonces, insertions, publications),
- une analyse de l'immobilier commercial et de la logistique en lien avec le e-commerce (propriétaires, types de baux, prix cession et location, surface, commercialité, âge des biens, occupation, vacance, type d'activité, fiche d'identité) sur le territoire métropolitain permettant de déterminer la stratégie métropolitaine en matière d'immobilier commercial et d'identifier les outils stratégiques à mettre en place (0,027 M€).
- le soutien des commerçants avec :
  - o une étude sur la mise en place d'un dispositif permettant de réduire le coût du stationnement pour les clients (0,025 M€)
  - o l'animation du centre commercial Bolière (0,005 M€)
- le soutien à l'association AMAO 0,012 M€
- les activités professionnelles et de gestion des activités de l'équipe (salons, adhésions, location, documentation...) pour 0,011 M€.

Le budget en investissement (0,102 M€) sera consacré à :

- des aides directes à l'investissement pour les TPE (0,090 M€). L'objectif en 2023 est d'intégrer un critère de bonification « transitions » lié aux actions novatrices menées par les entreprises
- la mise en place d'une signalétique de polarités commerciales (0,012 M€).

## D) Numérique et système d'information géographique (budget principal)

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,532 M€	0,025 M€	0,893 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	1,515 M€	0,073 M€	1,342 M€	0,075 M€
Montant proposé BP 2023	1,804 M€	0,027 M€	0,378 M€	

### ➤ Numérique

Les dépenses de fonctionnement (1,769 M€) correspondent essentiellement à la subvention d'équilibre versée au budget annexe Pépinières au titre du LAB'O (1,605 M€).

Les actions de la politique du numérique sont les suivantes :

- Ma ville plus facile avec :
  - L'inclusion numérique (0,030 M€)
  - Une étude éclairage public intelligent (0,050 M€)
  - Le coût de fonctionnement du dispositif connecté des bornes de tri du verre (0,020 M€)
- en matière d'économie numérique, le soutien de l'association «Digital Loire Valley» pour le développement économique et d'innovation du territoire métropolitain (0,020 M€).

De plus, des dépenses d'investissement (0,080 M€) sont prévues avec :

- le développement d'un service public de la donnée en sensibilisant les services internes aux enjeux de la donnée et en dressant une feuille de route stratégique de la donnée en cohérence avec les actions de la transition écologique (0,050 M€),
- l'inclusion numérique en faisant du numérique un levier d'égalité des chances et en intégrant tous les publics dans les usages numériques et les démarches administratives dématérialisées notamment les différentes cibles éloignées telles que les jeunes, seniors, sans emploi (0,030 M€),

### ➤ Système d'Information Géographique

Les dépenses de fonctionnement (0,035 M€) concernent la maintenance des logiciels.

Les dépenses d'investissement (0,298 M€) concernent la poursuite du développement des outils du SIG métropolitain MAP'O, outil de gestion et d'aide à la décision, pour améliorer et optimiser le service public et actualiser tous les référentiels géographiques couvrant le territoire métropolitain notamment les vues immersives 3D de la voirie très exploités par les services de la Métropole et des communes dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement, les espaces publics, l'éclairage public, l'assainissement, la gestion des déchets et l'environnement.

## E) Emploi

### a) La politique de l'emploi et de l'insertion

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,841 M€	0,050 M€	0,110 M€	
Crédits consommables 2022	0,901 M€	0,090 M€	0,191 M€	
Montant proposé BP 2023	0,690 M€	0,040 M€	0,110 M€	

Les propositions budgétaires s'établissent pour 2023 à **0,110 M€ en investissement** et **0,690 M€ en fonctionnement**.

2023 sera marqué par les nouveaux enjeux au regard du contexte de « plein emploi » que connaît aujourd'hui la France. Des entreprises qui peinent à recruter. Des métiers qui évoluent au regard des nouvelles attentes notamment environnementales. Des candidats peu attirés par certains métiers en tension, notamment par manque d'informations ou en cause, à tort ou à raison, d'une image dégradée de certains. C'est pourquoi, Orléans Métropole, par son Pôle « Compétences – Emploi – Formation », s'adapte en investissant de manière



plus affirmée un nouvel axe de travail : la relation « Ecole – Entreprise », et ainsi répondre aux besoins RH d'aujourd'hui et de demain des entreprises.

### Les actions porteront sur

- ⇒ **Le maintien des canaux de communication** utilisés pour valoriser les offres d'emploi des TPE/PME : diffusion des offres d'emploi via le site d'Orléans Métropole, rubrique Emploi : « Talent » et le maintien de l'abonnement au jobboard METEOJOB (0,011 M€),
- ⇒ **Un renforcement** de nos outils au regard des enjeux et besoins en recrutement des entreprises de notre territoire. Un abonnement à la plateforme Indeed a été pris sous la forme de 4 comptes professionnels pour chacun des chargés d'affaires entreprises. La plateforme « Objectif apprenti'stage » va être repensée et actualisée (0,011 M€).
- ⇒ **Une programmation RVPE recentrée sur 3 thèmes principaux pour promouvoir les filières et entreprises qui recrutent** sur la Métropole, en proposant 3 évènements sur le territoire pilotés par le Service Emploi (0,009 M€),
- ⇒ **L'accompagnement** des entreprises par de nouvelles actions montées en cours d'année 2023, en fonction de leurs besoins en recrutement à un instant T et ainsi pouvoir être réactifs (0,009 M€),
- ⇒ **La mise en place d'une prestation d'accompagnement des demandeurs d'emploi vers les métiers de la transition écologique** (budget demandé : 0,012 M€).

### Et 2023 sera également une année de développement d'actions fortes et innovantes autour de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS):

- ⇒ **En signant :**
  - \* une **convention** de partenariat avec la **CRESS** (0,023 M€) pour :
    - valider les axes stratégiques et les thématiques du programme d'atelier de professionnalisation
    - mettre à disposition ponctuellement l'outil support de rencontres d'affaires
    - organiser des visites apprenantes (élus et techniciens OM et communes)
  - \* une **convention** de partenariat avec le **GASIO** pour soutenir des projets de mutualisation de certaines fonctions partagées par différentes structures de l'ESS
  - \* des **conventions** de partenariat avec des **organismes d'accompagnement à l'émergence, et au développement d'activité** entrepreneuriale : la convention portera sur l'accompagnement spécifique de structures de l'ESS, et notamment des structures engagées sur la transition écologique (rénovation thermique des bâtiments, alimentation durable, énergie, ...),
  - \* un **conventionnement** avec **Efferve'Sens**, plateforme de financement participatif (1€ citoyen / 1€ région) associé à un accompagnement des porteurs de projets.
- ⇒ **En fléchant** une ligne **prestation** pour le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui assurera la mise en œuvre d'un programme d'ateliers de professionnalisation à l'attention des Elus, des présidents et techniciens des associations (0,010 M€).
- ⇒ **En organisant un évènement sur le thème de la transition écologique** pendant le mois de l'ESS en novembre 2023 (budget demandé : 0,005 M€).
- ⇒ **En renforçant le soutien aux associations**, ayant prouvé leur efficacité et leur capacité à développer des projets innovants, notamment celles accompagnant les personnes à la recherche d'un emploi dans le cadre de leur parcours d'insertion (0,541 M€ en diminution par rapport à 2022 suite à la dissolution de la Maison de l'Emploi désormais réintégrée à la Métropole). Pour 2023, une nouvelle ligne subvention pour 0,058 M€ est proposée pour développer des actions en lien avec l'économie sociale et solidaire, secteur important au regard de son implication sur les activités en lien avec la transition écologique.

⇒ **En assurant un soutien financier important en matière d'acquisitions d'équipements** pour accompagner la création de nouvelles activités mais aussi le développement de l'existant par les structures d'insertion favorisant notamment l'économie circulaire, dont les activités dans le cadre de la gestion et la valorisation des déchets : 0,110 M€.

**Le montant des subventions aux associations est en baisse. Cette diminution s'explique par la suppression de** la subvention versée à la Maison de l'Emploi suite à sa dissolution et son internalisation au sein d'Orléans Métropole mais aussi de la mise en application du nouveau cadre de référence qui pose les règles de subventionnement aux associations. Pour rappel, Orléans Métropole a recentré son action en direction des structures accompagnant les publics vers un **accès rapide à l'emploi**. Cela a conduit à des baisses ou des refus de subvention pour certaines structures. Celles-ci ont été accompagnées dans le cadre d'un travail partenarial avec les autres financeurs possibles pour trouver des solutions qui leur permettent de continuer leurs actions à destination des publics en insertion.

A noter que des négociations sont actuellement en cours avec la Région Centre Val de Loire dans le cadre de la reprise des missions « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » et « Animation au niveau local du Service Public Régional de l'Orientation » par Orléans Métropole puisque celles-ci donnaient lieu à subventionnement de la Région.

Point complémentaire concernant les recettes, le Salon pour l'emploi « Détecter les nouveaux talents », au regard du bilan de la 1<sup>ère</sup> édition sera sans doute amené à évoluer. Des demandes de subventions pourront être faites auprès de la Région Centre Val de Loire, mais aussi la Banque des Territoires ou autres financeurs.

### **La résidence des apprentis :**

La reprise foncière du bâtiment accueillant la résidence des apprentis par Orléans Métropole est en cours et l'acte de vente en préparation par les Notaires, celle-ci devrait intervenir courant novembre 2022.

L'acte notarié reprend le bail actuel avec le BTP CFA Centre pour la poursuite de l'activité de gestion de la résidence, le temps de lancer début 2023 une consultation et de désigner un opérateur économique dans le cadre d'une concession sur une durée comprise entre 8 et 10 ans.

Le sourcing réalisé auprès de différents opérateurs et le business plan réalisé confortent la collectivité sur le modèle et la durée de la concession, d'autant que les travaux devront s'opérer sur cette période et avec des incidences sur l'exploitation.

Pour le portage des travaux, une consultation de mandat de maîtrise d'ouvrage sera également lancée en 2023.

Ces travaux permettront la réhabilitation globale de la résidence, son hébergement, la restauration mais permettront aussi de palier à la vétusté des locaux, de mettre en conformité l'établissement vis-à-vis de l'accessibilité aux PMR, et d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration de la performance thermique.

Orléans Métropole a réalisé un travail important avec les autres structures utilisatrices de la résidence pour arriver à un projet de convention de groupement d'autorités concédantes qui associe les structures sur la gouvernance de cette résidence, le choix de l'opérateur, cette convention sera validée prochainement par les différentes instances et sera donc signée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, l'association BTP CFA CENTRE, L'association CFA PHARMACIE DE L'AFPPREC de la région CVL et Orléans Métropole.

Il est proposé d'inscrire 6,570 M€ au budget principal pour la réalisation du projet ainsi qu'une recette de 5,560 M€ correspondant aux subventions accordées par la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret et l'Etat au titre de la DSIL.

## **b) Le budget annexe Centre de formation d'apprentis**

Outil de la politique Economie Attractivité de la Métropole, le Centre de Formation d'Apprentis poursuit ses actions de formation en direction des jeunes et des adultes. Les orientations du budget 2023 respectent l'objectif de maîtrise globale des dépenses et affichent la poursuite de l'optimisation des recettes. Nous poursuivrons l'adaptation de nos modèles de formation avec les nouvelles pratiques pédagogiques co-modales, en présentiel et en distanciel, et les équipements de salles correspondants.

Afin de répondre aux attentes des entreprises et des apprentis, le budget 2023 permettra de maintenir les formations récemment créées dans les métiers de la domotique et des bâtiments communicants (BTS) ainsi que le BTS Maintenance des Systèmes, option Systèmes de Production, spécialisé dans les métiers de l'agro-alimentaire, de la cosmétique et de la pharmacie. Les entreprises de ces secteurs professionnels sont très présentes sur notre bassin métropolitain, elles marquent un vif intérêt pour ces formations.

Ce budget prend en compte les dépenses/recettes liées à l'ouverture de nouvelles formations en septembre :

- un BTS Collaborateur Juriste Notarial, venant compléter le BTS Professions Immobilières et renforçant ainsi la place du CFA auprès des professionnels de l'immobilier. Un projet de convention avec l'université d'Orléans est d'ores et déjà engagé pour proposer la poursuite d'étude en Bac+3 après ce BTS dans le cadre de la licence professionnelle des métiers de l'immobilier.

De même, nous avons signé en 2022 une convention avec ISC Paris pour favoriser l'accès de nos étudiants du BTS PI vers le bachelor (titré licence) d'ISC Paris.

- un Bac+2 dans le domaine du commerce et de la vente qui permettra au CFA d'offrir, dans ce secteur professionnel, des formations du CAP (BAC-3) au Bachelor (BAC+3).

Le budget permettra aussi de développer la formation continue, d'assurer une sécurisation des parcours de formation, de proposer des formations spécifiques, adaptées aux besoins des entreprises et des apprenants.

Le projet de budget 2023, en investissement, se propose d'accompagner les nombreuses évolutions du CFA par la réalisation de nouveaux aménagements suite à une réflexion globale sur les affectations et équipements des salles de classe et ateliers menée en 2022.

Le CFA a en effet créé et fermé des formations, les effectifs de nombreuses sections se sont profondément modifiés et les modalités de formation ont également évolué.

### Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Vente de prod. fab., prestations et autres	0,075 M€	0,078 M€
Subventions reçues	3,511 M€	3,995 M€
Participation budget principal	0,605 M€	0,455 M€
Autres produits	0,018 M€	0,025 M€
Recettes exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€
<b>Sous-Total Recettes réelles</b>	<b>4,209 M€</b>	<b>4,553 M€</b>
<b>Sous-Total Recettes d'ordre</b>	<b>0,038 M€</b>	<b>0,046 M€</b>
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>4,247 M€</b>	<b>4,599 M€</b>

Les recettes réelles sont prévues en nette progression (+ 8,2 %).

Le budget 2023 intègre 3,734 M€ de subventions des OPCO contre 3,200 M€ en 2022, cette évolution est liée aux effectifs d'apprentis mais surtout à une rémunération au coût contrat plus favorable que le principe précédent de subvention régionale. Il s'agit d'une hypothèse prudente car les coûts contrats vont être révisés à la baisse fin 2022 par l'Etat, de même les aides à l'embauche d'apprentis devraient être supprimées et avoir un impact sur les effectifs pour la rentrée de septembre 2023.

La formation continue pour adultes permet de conforter les recettes. C'est le résultat de la structuration depuis 4 ans d'une équipe dédiée à la formation continue (Directeur Adjoint Formation Continue et Développeurs).

La participation d'équilibre du budget principal (0,455 M€) est ainsi proposée en diminution par rapport au budget 2022. Cette diminution est justifiée par l'augmentation des recettes du CFA.

### Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général	0,583 M€	0,667 M€
Charges de personnel et frais assimilés	3,077 M€	3,344 M€
Autres charges de gestion courante	0,291 M€	0,299 M€
Charges financières	0,015 M€	0,015 M€
Charges exceptionnelles	0,000 M€	0,000 M€
<b>Sous-Total dépenses réelles</b>	<b>3,966 M€</b>	<b>4,325 M€</b>
<b>Sous-Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,282 M€</b>	<b>0,274 M€</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4,247 M€</b>	<b>4,599 M€</b>

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées en augmentation de 9 % en lien avec l'augmentation importante des effectifs mais aussi de l'inflation.

Premier poste de dépenses, la masse salariale est inscrite en augmentation de 8,7% qui s'explique pour partie

- par l'ouverture de deux sections en septembre 2022 (BTS C/JN et Bac+2 GUC),
- par la prise en compte du changement du point d'indice et la mise en place du PPCR pour les formateurs dans le cadre de la révision du règlement d'emploi du CFA.

Enfin, au-delà des actions déjà en place qui permettent à des jeunes d'effectuer un stage rémunéré de six mois dans un pays de l'Union Européenne, le nouveau programme Trans-Europe-Centre permettra à une classe de mener, durant une semaine, un projet pédagogique et professionnel dans une ville européenne.

### Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
dépenses d'équipement	0,632 M€	0,574 M€
Avances sur marchés	0,035 M€	0,035 M€
Emprunts et dettes assimilées	0,063 M€	0,040 M€
<b>sous-total dépenses réelles</b>	<b>0,730 M€</b>	<b>0,649 M€</b>
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>0,073 M€</b>	<b>0,081 M€</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0,804 M€</b>	<b>0,730 M€</b>

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2023 (0,574 M€) concernent l'acquisition de matériel pédagogique dont l'équipement d'une salle multimodale, le renouvellement de l'informatique, du mobilier de classe, mais essentiellement cette année de restructuration du CFA (0,402 M€).

### Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Subventions reçues	0,452 M€	0,301 M€
Subvention équipement budget principal	0,000 M€	0,000 M€
Avances sur marchés	0,035 M€	0,035 M€
FCTVA	0,000 M€	0,085 M€
emprunts et dettes assimilées	0,000 M€	0,000 M€
<b>sous-total recettes réelles</b>	<b>0,487 M€</b>	<b>0,421 M€</b>
<b>sous-total recettes d'ordres</b>	<b>0,317 M€</b>	<b>0,309 M€</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0,804 M€</b>	<b>0,730 M€</b>

Les recettes d'investissement inscrites au budget 2023 correspondent pour :

- une subvention travaux de la région est prévue pour la restructuration du CFA et inscrite en recette pour un montant de 0,141 M€,
- 0,100 M€ aux subventions reçues attendues au titre des équipements pédagogiques et renouvellements informatiques,
- Le FCTVA à hauteur de 0,085 M€,
- 0,060 M€ de recettes des OPCO sont prévus enfin au titre des premiers équipements apprentis.

### Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :

Il n'y aura pas d'emprunt nouveau souscrit en 2022. Au 1er janvier 2023, l'encours de dette du budget annexe est de 0,535 M€.

Pour 2023, l'annuité de dette à rembourser est inscrite pour un montant de 0,055 M€ (0,040 M€ en capital et 0,015 M€ d'intérêts).

## F) Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologies – Ecole supérieure d’Arts de Design (ESAD)

### a) L’enseignement supérieur, la recherche, les transferts de technologies

En matière d’enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie, le budget 2022 s’établit à 11,6 M€.

#### a-1) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	3,043 M€		3,460 M€	1,147 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	3,025 M€		95,007 M€	40,493 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	3,403 M€	0,018 M€	5,850 M€	2,400 M€

L’enveloppe dédiée à la politique de l’Enseignement supérieur, de la Recherche, et de la Vie Etudiante (hors politique recherche et transferts de technologies) est proposée à **5,850 M€ en investissement et 3,403 M€ en fonctionnement**.

**En fonctionnement**, les dépenses (3,403 M€) correspondent notamment :

- à la poursuite du financement des grandes écoles :
  - o Institut Supérieur de Commerce de Paris 0,920 M€,
  - o AgroParisTech : 1,490 M€,
  - o ESTP : 0,600 M€,
- au soutien aux formations innovantes de l’Université d’Orléans : 0,100 M€ pour ICON.

**En investissement**, l’opération Campus Madeleine se poursuit avec comme étapes importantes la validation de la phase Avant Projet Définitif et le dépôt du permis de construire en fin d’année 2022. La consultation et la sélection des entreprises pour les travaux interviendront en 2023.

En 2022, les travaux de rénovation et d’aménagement du centre d’innovation ont été réalisés en vue d’installer la chaire de cosmétologie de la prestigieuse école AgroParisTech dont l’accueil des premiers étudiants s’est effectué en février 2022 et l’inauguration des locaux en septembre 2022. L’accompagnement se poursuivra avec une subvention d’équipement de 0,300 M€ en 2023.

Le chantier dans l’aile ouest de l’ancien hospice ZAC Carmes Madeleine en vue de l’implantation de l’école ESTP a démarré début 2022 pour la livraison d’une 1<sup>ère</sup> phase de travaux en septembre 2023 ; la seconde phase de travaux est programmée pour être livrée en septembre 2024. Les études complémentaires ont établi un coût estimatif des travaux à 15,5 M€. Un montant de 5 M€ complémentaires pour cette seconde phase a été sollicité au budget 2023.

La réalisation de la 3<sup>ème</sup> et dernière phase de travaux nécessaires à l’installation d’ISC Paris Campus Orléans nécessite un montant complémentaire de 0,550 M€ aux montants reportés au budget 2023.

Les recettes d’investissement s’élèvent à 2,4 M€ pour le campus Madeleine au titre du CRST de la Région.

#### a-2) TRANSFERT DE TECHNOLOGIE – INNOVATION

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	1,700 M€	0,000 M€	0,060 M€	0,000 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	1,711 M€	0,007 M€	5,563 M€	0,071 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	1,845 M€		0,500 M€	

Les dépenses prévues au budget 2023 pour la politique Recherche – Transferts de Technologies – Innovation, en lien avec la politique Attractivité, Economie Numérique et Grands Projets économiques se répartissent comme suit :



**En fonctionnement :**

En fonctionnement, le total des dépenses s'élève à **1,845 M€**, auxquels se sont ajoutés 0,156 M€ de subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe pépinière pour l'@green LAB'O.

En 2023, les dépenses de fonctionnement concernent :

- **dépenses relatives à l'innovation (1,342 M€)** comprenant :
  - les interventions en propre d'OVLT (1,002 M€),
  - le soutien à la filière des services à la personne (0,100 M€),
  - le soutien au LORIAS (0,080 M€), au pôle entrepreneuriat (0,070 M€) et au CRESITT (0,030 M€),
  - la subvention à OVLT pour l'organisation du programme SAXO 45 (0,050 M€),
  - le financement de l'évènement TEDx Orléans 2023 (0,010 M€) ;
- **dépenses relatives aux transferts de technologies (0,502 M€ environ) comprenant les dépenses liées :**
  - au soutien apporté aux pôles de compétitivité (0,130 M€) avec une hausse de 0,030 M€ relative au financement d'une antenne locale du pôle COSMETIC VALLEY sur Orléans ;
  - au financement du cluster Nekoé (0,080 M€)
  - au financement du cluster AgreeTech Valley (0,060 M€)
  - au financement de l'organisation du forum COSM'INNOV 0,048 M€
  - à l'organisation d'un évènement sur l'hydrogène et le financement d'une action en lien avec la délégation QUEBEC (0,019 M€)
  - au prix Xavier Beulin et AgreeTech Valley (0,008 M€)
  - à la subvention d'équilibre du budget principal de 0,156 M€ vers le budget annexe pépinières (Agreen Lab'O)

**En investissement :**

En investissement, le total des dépenses de **0,500 M€** correspond à l'enveloppe de subventions aux projets de R&D et innovants pour soutenir l'acquisition d'équipements nécessaires à des projets de R&D qui correspondent aux domaines d'activités stratégiques, de spécialisations, et l'axe transversal sélectionnés par la politique RTTI en lien avec la politique Attractivité, Economie Numérique et Grands projets économiques.

**b) L'école supérieure d'art et de design**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	3,060 M€	0,502 M€	0,465 M€	
<b>Crédits consommables 2022</b>	3,068 M€	0,502 M€	0,576 M€	
<b>Montant proposé BP 2023</b>	3,200 M€	0,527 M€	0,285 M€	

L'ÉSAD, École Supérieure d'Art et Design, est un Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC). L'augmentation des effectifs de l'ESAD traduit une réelle dynamique de développement de l'établissement (237 étudiants en 2018/2019, 306 étudiants en 2021/2022 et 336 étudiants prévus en 2024/2025).

Elle mène de nombreuses actions en lien avec d'autres partenaires du territoire académique (avec l'Université, Polytech, BTS, etc.), culturels (Musées, Centre Dramatique National, Centre Chorégraphique National, Conservatoire, FRAC, Centres d'art...), économiques (Pôles de compétitivité, LVMH Recherche, Shiseido, Orange, Altyor, LAB'O, OVLT) et scientifiques (Labos de l'Université, Le Studium, Certesens...).

Elle favorise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants, transmetteurs de création contemporaine pour les entreprises et véritables potentiels d'innovation pour la Métropole.

En fonctionnement, la subvention 2023 versée à l'établissement sera de 3,111 M€ et sera en légère progression suivant l'évolution des effectifs et l'impact sur la masse salariale. En parallèle, la Métropole perçoit un loyer (0,527 M€).

En investissement, une subvention est proposée annuellement pour le renouvellement des équipements (0,085 M€).

Par ailleurs, les travaux d'adaptation (mise aux normes et extension de surfaces) rendus nécessaire par la dynamique de développement de l'établissement, l'évolution de ses effectifs et l'application des réglementations, seront réalisés en 2023 pour un montant estimé à 0,200 M€.

## G) L'agriculture périurbaine

L'agriculture fait partie des richesses économiques de notre territoire. Localisé entre Beauce et Sologne, l'Orléanais bénéficie de typologies de sols diversifiées qui façonnent les paysages et offrent des productions riches : horticulture, maraichage, céréales, élevage, arboriculture et viticulture. Cette force économique doit être confortée et soutenue pour améliorer le cadre de vie et le développement d'une alimentation de proximité et de qualité.

### a) L'agriculture (Budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	0,181 M€		0,260 M€	
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,189 M€		0,438 M€	
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,190 M€	0,002 M€	0,447 M€	

**En fonctionnement**, les dépenses (**0,190 M€**) concernent principalement :

- le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Open Agrifood (0,040 M€)
- le remboursement à la Chambre d'agriculture du Loiret d'une partie des salaires des postes partagés de chargées de mission (0,045 M€),
- les actions de promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine (0,038 M€),
- les Jardins Ephémères avec l'entretien des Jardins (0,010 M€) et le versement des prix pour les lauréats (0,030 M€),
- l'adhésion au service Vigifoncier de la SAFER pour les 22 communes (0,012 M€),
- les taxes foncières du bâtiment du Pavillon des producteurs (0,010 M€) et de la ferme des Cassines (0,005 M€).

**En investissement**, les actions liées à la mise en œuvre de la Charte agricole (**0,447 M€**) sont diverses et concernent essentiellement :

- le recours à un programmiste et assistant à maîtrise d'ouvrage et études structurelles pour le développement de la ferme des Cassines (0,200 M€)
- un appel à projets communaux pour le développement agricole (0,100 M€)
- le versement de subventions d'investissement aux agriculteurs pour le développement durable des exploitations (0,050 M€)
- les frais de portage EPFLi pour la requalification des friches « Clos du Bas des Tartes » (0,047 M€)
- la création de 16 Jardins Ephémères (0,040 M€)
- la réhabilitation d'un forage de la ferme des Cassines (0,010 M€)

### b) Le pavillon des producteurs (Budget annexe Marché de gros) :

La gestion du Pavillon des Producteurs (Budget annexe Marché de gros) situé à La Chapelle Saint-Mesmin est assurée en régie. En raison du caractère de service public à caractère industriel et commercial, l'ensemble des recettes et dépenses correspondant à la réalisation et au fonctionnement de l'équipement est isolé comptablement au sein d'un budget annexe appliquant la nomenclature M4.

	BUDGET ANNEXE MARCHÉ DE GROS			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	0,041 M€	0,041 M€	0,028 M€	0,028 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,168 M€	0,168 M€	0,163 M€	0,163 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,041 M€	0,041 M€	0,029 M€	0,029 M€

En 2023, le budget annexe comptabilise, en recettes réelles de fonctionnement, les loyers perçus auprès des maraîchers utilisateurs du marché de gros (0,016 M€) et en dépenses réelles, les charges d'exploitation du marché de gros (0,015 M€), intégrant l'entretien du bâtiment, des espaces verts, les fluides et les frais de télécommunications.

En investissement, les dépenses inscrites (0,003 M€) correspondent à des travaux d'amélioration du bâtiment.

## H) Tourisme

### a) Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	1,629 M€	1,706 M€	0,098 M€	
<b>Crédits consommables 2022</b>	1,645 M€	1,706 M€	0,734 M€	
<b>Montant proposé BP 2023</b>	2,003 M€	2,166 M€	0,200 M€	

Dans l'objectif de faire rayonner le territoire métropolitain au cœur du Val de Loire, situé aux portes des Châteaux de la Loire, et de valoriser son patrimoine exceptionnel, une Société Publique Locale, « Orléans Val de Loire Tourisme » a été créée. L'actionnariat est partagé à 80% pour Orléans Métropole et 20% pour Orléans.

Pour continuer le développement de la politique d'attractivité de son territoire et soutenir la relance économique de ce secteur post COVID, la Métropole d'Orléans va de nouveau proposer un programme ambitieux pour 2023.

Pour cela, en fonctionnement, un budget de 2,203 M€ est prévu pour le financement des missions confiées à la SPL Orléans Val de Loire Tourisme incluant des actions spécifiques notamment le développement du cyclotourisme, des opérations de marketing, de promotion, de développement, des nouveaux produits boutique, et ce, afin d'accompagner le développement de son activité.

Est également prévue, la réalisation d'actions spécifiques par la Métropole pour la promotion (communication, adhésions, fonctionnement des équipements touristiques, soutien aux initiatives locales, ...) pour un montant de 0,307 M€.

La recette de taxe de séjour, qui finance la politique touristique est proposée à 1,6 M€ contre 1,240 M€ en 2022 en cohérence avec les bons résultats enregistrés en 2022 avec une recette supérieure aux prévisions budgétaires.. Les recettes de commercialisation générée et reversées par la SPL complètent le financement à hauteur de 0,5 M€ (contre 0,4 M€ en 2022).

En investissement, un budget de 0,200 M€ est sollicité pour accompagner les projets touristiques avec notamment l'aide au développement des communes de la métropole (0,090 M€), la signalétique touristique et les équipements de cyclotourisme.

### b) Budget Annexe du Parc Floral

Le Parc Floral, labellisé « jardin remarquable », constitue à la fois un site touristique contribuant au rayonnement du territoire et un espace naturel vert de proximité (comportant notamment une dimension préservation et expérimentation botanique).

	BUDGET ANNEXE PARC FLORAL			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	2,090 M€	2,090 M€	1,271 M€	1,271 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	2,124 M€	2,124 M€	1,766 M€	1,766 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	2,144 M€	2,144 M€	0,896 M€	0,896 M€

Le budget du Parc Floral est proposé pour 2023 à hauteur de 2,144 M€ HT en fonctionnement et 0,896 M€ HT en investissement.

Pour rappel, depuis 2020 et le désengagement du Département, le budget principal d'Orléans Métropole verse une subvention d'équilibre à hauteur de 1,450 M€ en fonctionnement et 0,464 M€ en investissement afin de maintenir les mêmes conditions d'ouverture et d'accueil des visiteurs du Parc Floral.



## I) Etablissements culturels

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	2,282 M€	0,452 M€	0,781 M€	0,062 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	2,272 M€	0,452 M€	1,039 M€	0,062 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	2,295 M€	0,156 M€	0,840 M€	0,020 M€

Le budget culturel de la Métropole permet le fonctionnement du service des archives et la gestion d'équipements d'intérêt métropolitain, le Musée des Beaux-Arts et l'Hôtel Cabu-Musée d'Histoire et d'Archéologie. La gestion du Zénith est transférée sur le contrat de délégation de service public CO'Met.

### a) Le Zénith

L'exploitation du Zenith est désormais intégrée au contrat de délégation de service public confié à GL Events pour CO'Met, le Zénith, le centre de conférences et l'aire événementielle.

### b) Les Musées

**S'agissant des musées, il est précisé que les propositions budgétaires vont évoluer en cours d'exercice compte tenu des décisions intervenues en novembre sur le retour des Musées dans le giron de la Ville d'Orléans**

La **politique muséale** vise à accompagner le rayonnement de la Métropole et son développement touristique. Elle a également une vocation de proximité, de transmission de la connaissance de l'histoire de l'art en particulier auprès des enfants, des jeunes et des publics éloignés de la culture. Le développement de la pratique artistique, par la proposition d'ateliers est un axe fort de l'action des musées de même que de la construction d'un esprit curieux et critique au travers de la découverte des œuvres par les actions culturelles et les visites thématiques.

Le budget 2023 pour les musées est proposé à 2,286 M€ dont 1,642 M€ pour la masse salariale, 0,255 M€ au titre des actions culturelles et 0,389 M€ pour assurer le fonctionnement courant hors expositions.

#### Le Musée des Beaux-Arts :

Le Musée des Beaux-Arts a engagé un programme de nouvel accrochage des collections dès l'année 2016. Le deuxième étage (collections allant du XVIème au XVIIIème siècle), le premier étage (collections du XVIIIème siècle), puis les entresols (collections du XIXème siècle) ont été réalisés.

#### **En fonctionnement (0,570 M€ hors charges de personnel) :**

##### **Les expositions :**

Un crédit de 0,202 M€ est inscrit au budget primitif 2023 afin de réaliser notamment 3 expositions au Musée des Beaux-Arts :

- Une exposition Bardin, 1<sup>er</sup> directeur de l'école de dessin d'Orléans entre 1786 et 1809 (0,100 M€),
- La préparation d'une exposition Prat, artiste peintre et graveur (0,070 M€),
- Les premiers préparatifs d'une exposition prévue en 2024 consacrée à Gaudier-Brzeska (0,020 M€).

#### **En investissement (0,648 M€) :**

Des investissements à hauteur de 0,430 M€ vont permettre de financer une étude de programmation, des relevés géométriques, divers diagnostics et les honoraires d'un bureau de contrôle, afin d'avancer sur l'opération de rénovation rendue nécessaire par l'avis défavorable de la commission de sécurité de 2018.

Le Musée historique :

**En fonctionnement (0,074 M€ hors charges de personnel) :**

Un crédit de 0,013 M€ est inscrit pour la poursuite de l'exposition « Verre contemporain » au musée historique en 2023. Les autres dépenses de fonctionnement correspondent principalement à des dépenses de fluides et d'entretien (0,035 M€) ainsi qu'à des dépenses de gestion courante (0,026 M€).

**En investissement (0,189 M€) :**

Un crédit de 0,189 M€ est inscrit pour l'étude préalable avec programmation pour les aménagements intérieurs et pour les peintures de certaines menuiseries.

## J) Clubs sportifs de haut niveau

**S'agissant des clubs professionnels de haut niveau, il est précisé que les propositions budgétaires pourraient évoluer en cours d'exercice compte tenu des décisions en cours sur le retour de certaines compétences et équipements dans le giron communal.**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	1,996 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	1,996 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€
Montant BP 2023	1,996 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,000 M€

Le 8 février 2019, Orléans Métropole modifiait ses statuts pour intégrer dans la liste de ses compétences facultatives le soutien des clubs sportifs de haut niveau, conformément à l'adoption du projet métropolitain 2017-2030.

Les clubs de haut niveau dits "professionnels" évoluant au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> échelon national dans une discipline dotée d'une ligue professionnelle désignés sur le territoire sont les suivants : la SEMSL Orléans Loiret Basket, la SASP Orléans Loiret Football, la SASP Fleury Loiret Handball et l'association sportive Saran Loiret Handball devenue depuis la SAS Saran Loiret Handball.

En 2023, des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 1,793 M€ pour accompagner les clubs dans le cadre de conventions d'objectifs et pour permettre à la Métropole de bénéficier d'actions de promotion de son identité et de son image à l'occasion notamment des compétitions.

A ces subventions, il convient d'ajouter l'acquisition de prestations (0,204 M€) auprès des clubs sportifs de haut niveau.

## K) Equipements sportifs d'intérêt métropolitain : Patinoire et Parc de Loire (Ile Charlemagne)

**S'agissant du complexe du Baron, il est précisé que les propositions budgétaires vont évoluer en cours d'exercice compte tenu des décisions intervenues en novembre et confirmant le retour de la patinoire (complexe du Baron)**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	0,914 M€	0,020 M€	1,023 M€	
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,862 M€	0,020 M€	1,429 M€	
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,986 M€	0,020 M€	0,490 M€	

Le 1er janvier 2019, Orléans Métropole étendait son intérêt métropolitain à deux équipements sportifs : le Complexe du Baron (patinoire d'Orléans) et la base nautique et de loisirs du Parc de Loire (Ile Charlemagne).

En 2023, les crédits proposés en fonctionnement s'élèvent à 0,986 M€ pour :

- la compensation financière accordée au délégataire pour la mise œuvre des obligations de service public dans le cadre de la DSP du complexe du Baron (0,412 M€),
- les dépenses liées aux fluides, entretien courant, fournitures et gardiennage du Parc de Loire et du complexe du Baron (0,349 M€),
- le remboursement à la Ville d'Orléans des personnels mis à disposition de la Métropole (0,225 M€).

Les recettes (0,020 M€) concernant la base nautique et de loisirs du Parc de Loire sont liées essentiellement aux redevances d'occupation du domaine public.

Des crédits d'investissement (0,490 M€) sont prévus et concernent principalement les travaux de la patinoire ainsi que le remplacement des pontons sur la base nautique et de loisirs du Parc de Loire (Ile Charlemagne) pour 0,100 M€.

## L) Service métropolitain des archives

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,048 M€		0,015 M€	
Crédits consommables 2022	0,047 M€		0,104 M€	
Montant proposé BP 2023	0,052 M€		0,015 M€	

Les crédits de fonctionnement des archives métropolitaines sont inscrits pour 0,052 M€ afin de mener à bien les missions, à caractère obligatoire.

En investissement, un budget de 0,015 M€ est sollicité et concerne principalement l'acquisition d'équipements.

## 2) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### A) Interives

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,038 M€	0,004 M€	0,728 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,034 M€	0,004 M€	28,557 M€	2,052 M€
Montant proposé BP 2023	0,022 M€	0,003 M€	0,418 M€	

**En fonctionnement**, les dépenses (0,022 M€) correspondent essentiellement aux taxes foncières et d'habitation relatives aux biens acquis pour maîtriser le foncier.

**En investissement**, le budget 2023 (0,418 M€) doit permettre, dans le périmètre de la ZAC et à l'extérieur de celle-ci de mener à bien les opérations suivantes :

- de répondre à d'éventuelles opportunités foncières en continuité avec la constitution de réserves foncières réalisées les années antérieures,
- de continuer et développer les actions de communication pour l'attractivité et l'appropriation du projet,
- de poursuivre les études nécessaires à l'accompagnement et à la poursuite du projet Grand Interives.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 12 juillet 2022, le mandat pour la réalisation d'un téléphérique a été clôturé.

Les crédits nécessaires à la concession d'aménagement de la ZAC Interives 1 ont été inscrits sur les budgets précédents et feront l'objet de reports.

## B) Aménagement urbain et maîtrise foncière

### a) L'AMENAGEMENT URBAIN ET PLANIFICATION URBAINE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	0,619 M€	0,063 M€	10,124 M€	4,500 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,613 M€	0,063 M€	16,997 M€	4,574 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,784 M€	0,065 M€	11,356 M€	5,943 M€

**En fonctionnement**, les dépenses (0,784 M€) concernent essentiellement la subvention versée à TOPOS (0,700 M€).

Les autres dépenses (0,084 M€) correspondent principalement aux frais annexes liés à la procédure d'élaboration du PLU Métropolitain notamment des frais d'avocat pour de potentiels contentieux ainsi que des dépenses au titre de l'aménagement du site des groues.

**En investissement**, les dépenses (11,356 M€) concernent notamment :

- La requalification des mails (4,4 M€) : engagement du marché de maîtrise d'œuvre qui sera notifié début 2023, financement des sondages techniques et engagement du diagnostic de fouilles archéologiques,
- L'aménagement de l'écoquartier des Groues (1,300 M€) : pour la gestion de la pépinière, des travaux de préverdissement et des frais divers,
- AMO pollution (0,100 M€) : désignation d'un AMO afin d'accompagner les services dans la gestion de la pollution des sols dans le cadre des divers projets d'aménagement de la Métropole,
- L'aménagement de la Tête Nord du pont de l'Europe : études techniques permettant d'affiner les études de maîtrise d'œuvre, la mise en place d'une déviation place Paul Bert ainsi que les frais d'acquisition (0,791 M€),
- Le boulevard urbain des Groues : études permettant d'affiner le programme afin de lancer la désignation d'une maîtrise d'œuvre à horizon 2024/2025 et frais de portage par l'EPFLI (0,050 M€),
- La poursuite des procédures de gestion des documents de planification des communes et des PLU, jusqu'à l'approbation du PLU Métropolitain (0,092 M€),
- La taxe d'aménagement perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes est également inscrite pour 4,5 M€ en dépenses/recettes.

### b) POLITIQUE FONCIERE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	0,099 M€	0,031 M€	0,884 M€	
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,106 M€	0,031 M€	1,264 M€	
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,104 M€	0,035 M€	0,808 M€	

**En investissement**, la politique d'aménagement dynamique menée par la Métropole tant vis-à-vis des projets structurants du territoire que vis-à-vis du développement économique conduit à une politique foncière ambitieuse. Celle-ci se traduit en 2023 par diverses actions de préemption, acquisitions amiables au titre des politiques portées par la Métropole.

Un crédit de 0,300 M€ est ainsi sollicité pour faire face à des acquisitions d'opportunité. Il est également prévu pour 2023, une acquisition au niveau du carrefour Paul Bert (0,179 M€). Les annuités EPFLI liées à ALSTOM sont prévues pour 0,329 M€.

**En fonctionnement**, les dépenses (0,104 M€) concernent les taxes foncières ainsi que des honoraires fonciers. Les recettes (0,035 M€) correspondent aux loyers issus du patrimoine d'Orléans Métropole et des droits de passage Télécom.

## C) Habitat – Logement, renouvellement urbain et cohésion sociale

### a) DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022			0,825 M€	0,825 M€
Crédits consommables 2022			9,393 M€	8,755 M€
Montant proposé BP 2023			3,000 M€	3,000 M€

Au titre des aides à la pierre, dont l'instruction et la gestion sont déléguées par l'Etat à Orléans Métropole depuis le 1er janvier 2022, le budget 2023 prévoit 1 M€ de crédits délégués destinés aux bailleurs sociaux pour réaliser les objectifs de production de 465 logements sociaux par an et 2 M€ pour l'habitat privé auprès de l'Anah. En effet, depuis 2022, les crédits de l'Anah sont aussi versés au budget de la métropole.

### b) LOGEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	0,941 M€	0,117 M€	2,951 M€	
Crédits consommables 2022	1,042 M€	0,117 M€	10,513 M€	
Montant proposé BP 2023	0,474 M€	0,005 M€	3,349 M€	0,096 M€

Le budget 2023 est élaboré en cohérence avec les objectifs définis dans le nouveau programme local de l'habitat n°4, avec la construction de 465 logements, dont 60 en reconstitution ANRU.

**En investissement**, Orléans Métropole consacrera 3,349 M€ pour soutenir le développement de l'habitat sur son territoire en accompagnement des aides à la pierre attribuées par l'Etat, avec notamment :

- l'accompagnement des programmes de renouvellement urbain (0,912 M€), ainsi que la reconstitution d'une centaine de logements démolis dans les quartiers ANRU (0,200 M€),
- l'aide aux travaux énergétique pour l'habitat privé (0,500 M€),
- la poursuite des aides financières pour la construction nouvelle (0,500 M€), le programme de réhabilitation thermique des logements sociaux (0,463 M€),
- l'accompagnement des projets de logements spécifiques pour les jeunes, les seniors et handicapés et les gens du voyage (0,150 M€),
- la poursuite des programmes d'accompagnement des copropriétés (0,300 M€), et de traitement de l'habitat dégradé (0,170 M€).

**En fonctionnement**, les dépenses inscrites au budget 2023 (**0,474 M€**) correspondent essentiellement :

- au portage par la Métropole du guichet unique de la rénovation énergétique Ma Métro Rénov, réalisé par l'ADIL (0,068 M€),
- à la contribution de la Métropole à la Maison de l'Habitat (0,244 M€) comprenant le fonctionnement du guichet de la demande de logement social, le loyer et les charges des locaux,
- aux subventions versées à des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement et au logement d'urgence (0,114 M€),
- à une étude urbaine de requalification urbaine à réaliser sur le quartier prioritaire des Blossières à Orléans (0,040 M€).

### c) RENOVATION URBAINE

Dans la continuité du premier programme de rénovation urbaine (PRU1) réalisé par la Ville d'Orléans, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), porté par la Métropole, doit permettre de poursuivre et de parachever la requalification urbaine des trois Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) l'Argonne, la Source à Orléans et les Chaises à Saint Jean de la Ruelle.

La convention de renouvellement urbain, qui détermine les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre, a été signée par l'ANRU le 13 septembre 2019, ce qui a permis d'engager la phase opérationnelle en 2019 et ce jusqu'en 2030.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	0,033 M€		0,001 M€	0,000 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,042 M€		65,216 M€	19,917 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,032 M€		0,023 M€	

**En fonctionnement**, les dépenses (0,032 M€) correspondent essentiellement aux charges locatives et taxes foncières du quartier de La Source et aux actions de suivi des projets de renouvellement urbain.

**En investissement**, les dépenses (0,023 M€) concernent une acquisition foncière relative au projet de construction d'une passerelle piétons-cycles, quartier des Chaises.

Les crédits d'engagement nécessaires à la réalisation des concessions d'aménagement Argonne, La Source et César Franck ainsi que du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée des Chaises seront consommés jusqu'à la clôture du programme ANRU2 à échéance prévisionnelle de 2030.

## D) Projet Loire

La politique Loire s'inscrit dans la mise en œuvre de la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » détenue par Orléans Métropole.

Ainsi, déjà identifiée dans le projet d'agglomération 2014-2020, la création du Parc de Loire, parc naturel urbain métropolitain, espace de 340 hectares de nature aux portes d'Orléans, est inscrit au projet métropolitain 2020-2030.

En 2022, en continuité des années 2020 et 2021, on a pu constater le succès du projet de développement au regard de l'évolution de la fréquentation (520 000 visiteurs depuis début 2022). L'année 2023 permettra de poursuivre la transformation du Parc de Loire, avec un enjeu autant dans l'investissement, avec la poursuite des aménagements, que dans le fonctionnement pour faire vivre les nouveaux espaces et développer des services correspondants aux attentes des usagers. Les différentes actions de développement et d'aménagements inscrits dans le plan guide du Parc de Loire constitueront de véritables leviers d'attractivité de ces espaces naturels ligériens.

Afin d'améliorer l'offre de service, il s'agira de poursuivre et conclure la réflexion sur le mode de gestion au regard de l'offre de service et des coûts induits (dépenses/recettes). Pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie des usagers, il est proposé de commencer le réaménagement de l'entrée principale du site, priorité affichée par le COPIL, et de poursuivre le déploiement de la signalétique du site. Il est également proposé de lancer les études de conception et de réalisation sur le site Become à l'Ouest et sur la plaine des jeux en cœur de Parc.

La gestion du Port et du Canal d'Orléans entre également dans cette compétence.

	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
<b>Budget primitif 2022</b>	0,191 M€		1,230 M€	0,000 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,275 M€		4,356 M€	0,228 M€
<b>Montant BP 2023</b>	0,595 M€		4,640 M€	

**En investissement**, le budget 2023 dédié au Projet Loire-Trame Verte (4,640 M€) comprend :

- Le montant alloué aux dépenses d'investissement de la politique Loire et Canal en 2023 est de 4,555 M€, dont :
  - 2,765 M€ pour le rachat du site Become sur le Parc de Loire à l'EPFLI
  - 1,000 M€ pour la réhabilitation du parking à l'entrée du parc de Loire



- 0,300 M€ pour des études sur l'ancien site BECOME
  - 0,200 M€ pour la mise en place de signalétique de jalonnement
  - 0,150 M€ pour des études pour le développement de la plaine de jeux
  - 0,080 M€ pour des travaux de gros entretien du parc de Loire
  - 0,030 M€ pour l'aménagement paysager de point de vue sur la Loire
  - 0,020 M€ pour les études liées à la mobilité dans le parc
  - 0,010 M€ pour les honoraires d'études d'écologues en lien avec l'évaluation environnementale
- Le montant alloué aux dépenses d'investissement du Port est de 0,085 M€ dont :
    - 0,050 M€ pour des travaux du ponton flottant
    - 0,020 M€ pour des travaux de remise des perrés de Loire
    - 0,015 M€ pour les travaux sur l'écluse

**En fonctionnement** (0,595 M€), les principales dépenses concernent :

- Le montant alloué aux dépenses de fonctionnement de la politique Loire et Canal en 2023 est de 0,551 M€, dont :
  - 0,360 M€ pour la participation à l'organisation du Festival de Loire 2023. 0,300 M€ correspondent à la participation au Marché Bateaux (dont l'avance non sollicitée en 2022) et les travaux connexes au Festival (Batardeau, pompage et désensablement du port....)
  - 0,113 M€ pour l'entretien du bois de l'Île du Parc de Loire et l'entretien des prairies par éco pâturage, l'entretien d'une nouvelle ballastière, les fournitures d'entretien et le marché d'entretien du bois de l'Île et de l'Île Charlemagne
  - 0,025 M€ pour la communication, dont 0,015 M€ pour la communication sur le Parc de Loire et 0,010 M€ pour le support de communication pour la fête du Parc de Loire
  - 0,015 M€ pour le fauchage des bords du canal Loire à vélo entre Saint-Jean-de-Braye et Chécy suite au nouveau besoin suite à la livraison du projet
  - 0,020 M€ pour l'entretien de la boucle en Forêt à Charbonnière
  - 0,010 M€ pour des prestations de nettoyage du canal (retrait de la Jussie)
  - 0,005 M€ de charges locatives Fort des Tourelles
  - 0,001 M€ pour les frais de déplacements et réception
  - les prestations de surveillance du Parc de Loire ont été transférées dans la politique des sports pour optimiser le marché de gardiennage du bois de l'Île et de l'Île Charlemagne
- Le montant alloué aux dépenses de fonctionnement de la gestion du Port en 2023 est de 0,044 M€ dont :
  - 0,019 M€ pour la gestion du Port / mise en sécurité des équipements du Port
  - 0,010 M€ pour la maintenance de l'écluse
  - 0,010 M€ pour l'entretien des abords du Port
  - 0,002 M€ pour l'entretien de la Capitainerie, notamment les sanitaires
  - 0,001 M€ pour l'entretien des bornes de recharge électrique
  - 0,001 M€ de frais d'assurance
  - 0,001 M€ de frais de télécommunication
  - 0,001 M€ d'achat de petits équipements : ligne de vie, bouée, ...

### **3) COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE**

#### **LES COMPETENCES SOCIALES TRANSFEREES PAR LE DEPARTEMENT**

Par délibération du 10 juillet 2018, le conseil métropolitain a approuvé le principe du transfert de compétences départementales à la métropole portant sur le fonds de solidarité pour le logement, sur la prévention spécialisée et le fonds d'aide aux jeunes.

#### **A) Fonds Unifié Logement (FUL)**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	1,195 M€	1,193 M€	0,000 M€	
<b>Crédits consommables 2022</b>	1,162 M€	1,193 M€	0,002 M€	
<b>Montant proposé BP 2023</b>	1,181 M€	0,893 M€		

Le fonds est l'outil financier du Plan Solidarité Logement et Hébergement 45 (PSLH). Le règlement d'attribution, de 2017 a été modifié par le conseil métropolitain du 17 novembre 2022 afin de rendre le dispositif plus efficient et permettre à davantage de ménages très modestes d'en bénéficier (plafonds d'éligibilité relevé pour intégrer l'Allocation Adulte Handicapé et les revenus de travailleurs les plus modestes).

Le FUL comprend plusieurs types d'aides :

- des aides financières directes aux personnes en difficulté dans leur parcours logement (dépôt de garantie, cautionnement du loyer et des charges locatives, équipements mobiliers ou ménagers de première nécessité, aides au paiement de factures impayées pour le loyer, l'énergie, l'eau et le téléphone).
- des aides financières indirectes sous la forme d'un accompagnement social lié au logement assuré par des associations dans le cadre d'un marché ou de conventions annuelles sur des problématiques spécifiques ou le financement du dispositif de sous location à bail glissant dans le parc social.

Le budget du Fonds Unifié Logement est composé de contributions directes de plusieurs organismes en plus des crédits métropolitains : la CAF, les bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie et la MSA.

Il est proposé de conserver en 2023 le barème financier des années antérieures pour les bailleurs sociaux : 4,40€ par logement sur le territoire de la Métropole.

S'agissant des fournisseurs d'énergie, des contacts ont été pris afin d'augmenter le nombre de contributeurs.

Le budget de fonctionnement est proposé, en dépenses à 1,181 M€ et concerne les trois volets d'intervention du FUL :

- L'accompagnement social lié au logement réalisé dans le cadre d'un marché à hauteur de 0,741 M€ annuel ;
- Les aides individuelles à l'accès et au maintien dans le logement pour 0,375 M€ ;
- Les actions complémentaires dédiées à l'accompagnement dans le logement pour 0,065 M€ ;

## B) Prévention spécialisée

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,224 M€	0,785 M€	0,010 M€	
Crédits consommables 2022	0,224 M€	1,021 M€	0,053 M€	
Montant proposé BP 2023	0,224 M€	0,785 M€	0,037 M€	

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, dans le cadre du transfert de compétences du Département vers la Métropole, le pôle prévention réussite a intégré un service métropolitain dédié à la prévention spécialisée, composé de 14 éducateurs spécialisés qui interviennent principalement dans les quartiers prioritaires de la Métropole.

Le budget global de la prévention spécialisée est proposé à hauteur de 1 M€ :

- 0,720 M€ de dépenses de personnel → attente retour RH
- 0,224 M€ de dépenses de fonctionnement courant (prestations, actions de prévention, frais de fonctionnement, fournitures et petits équipements...)
- 0,037 M€ de dépenses d'équipement

Les recettes de fonctionnement (0,785 M€) pour 2023 sont présentées en stabilité par rapport à 2022 et se composent :

- d'une contribution des 4 villes ayant des quartiers prioritaires : la ville d'Orléans via son CCAS (0,200 M€), la ville de Fleury les Aubrais (0,030 M€), la ville de Saint Jean de Braye (0,030 M€) et la ville de Saint Jean de la Ruelle (0,030 M€).
- de recettes du contrat de ville pour 0,150 M€ ; une convention triennale vient d'être approuvée entre la Métropole et l'Etat.
- de la dotation de transfert du département 0,300 M€,
- d'une recette du Département de 0,045 M€ au titre de la prévention envers les jeunes.



## C) Fonds D'aide Aux Jeunes

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,208 M€	0,211 M€	0,011 M€	0,006 M€
Crédits consommables 2022	0,220 M€	0,211 M€	0,016 M€	0,006 M€
Montant proposé BP 2023	0,208 M€	0,211 M€	0,006 M€	0,006 M€

Le FAJ a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans révolus, en finançant :

- des aides individuelles,
- des actions et des mesures d'accompagnement.

Les dépenses de fonctionnement inscrites pour le budget 2023 s'élèvent à 0,208 M€, comme en 2022, et se répartissent entre :

- 0,198 M€ de dépenses de fonctionnement courant
- 0,010 M€ de charges de personnel

Le budget proposé en recettes de fonctionnement est estimé à 0,211 M€ et correspond :

- aux recettes perçues par le Département conformément à la convention de transfert (0,197 M€).
- aux recettes perçues, au titre du fonds par la MSA (0,002 M€) et la CAF (0,007 M€).
- aux remboursements liés aux chèques d'accompagnement personnalisé non attribués (0,005 M€).

Une enveloppe en investissement est prévue avec 0,006 M€ en dépenses et en recettes pour des frais de cautionnement.

## D) Espace cinéraire et Budget annexe Crématorium

### a) ESPACE CINERAIRE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,005 M€	0,110 M€	0,001 M€	
Crédits consommables 2022	0,006 M€	0,110 M€	0,009 M€	
Montant proposé BP 2023	0,006 M€	0,110 M€		

Le budget de fonctionnement de la politique cimetièrè est proposé en dépenses à 0,006 M€. Ces dépenses correspondent principalement à une provision pour rétrocessions (0,004 M€) de sommes payées dans le cadre d'achats de concessions et des frais de fonctionnement annuels (0,002 M€).

S'agissant des recettes, elles sont attendues à hauteur de 0,110 M€.

### b) CREMATORIUM – BUDGET ANNEXE (HT)

	BUDGET ANNEXE CREMATORIUM			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	1,145 M€	1,145 M€	0,525 M€	0,525 M€
Crédits consommables 2022	3,197 M€	3,197 M€	3,297 M€	3,297 M€
Montant proposé BP 2023	1,045 M€	1,045 M€	0,372 M€	0,372 M€

### Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Vente de prod. fab., prest. serv	1,140 M€	1,040 M€
Recettes exceptionnelles	0,005 M€	0,005 M€
<b>sous-total recettes réelles</b>	<b>1,145 M€</b>	<b>1,045 M€</b>
<b>sous-total recettes d'ordre</b>	<b>0,000 M€</b>	<b>0,000 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,145 M€</b>	<b>1,045 M€</b>

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe correspond aux recettes des prestations de crémation qui sont évaluées pour 2023 à 1,045 M€.

### Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général	0,240 M€	0,472 M€
Charge de personnel et frais assimilés	0,370 M€	0,385 M€
Autres charges de gestion courante	0,030 M€	0,030 M€
Charges exceptionnelles	0,005 M€	0,001 M€
<b>sous-total dépenses réelles</b>	<b>0,645 M€</b>	<b>0,887 M€</b>
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>0,500 M€</b>	<b>0,158 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,145 M€</b>	<b>1,045 M€</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,887 M€, en augmentation de + 0,243 M€ par rapport au budget 2022 en raison principalement de la hausse du coût de l'énergie.

Les charges à caractère général (0,472 M€) concernent essentiellement :

- les dépenses de fluides en forte progression,
- le coût de maintenance et d'entretien des nouveaux appareils, des locaux et des matériels,
- les fournitures diverses et le carburant.

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent les charges de personnel (0,385 M€) et le remboursement des charges indirectes au budget principal (0,030 M€).

### Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
dépenses équipement	0,500 M€	0,347 M€
<b>sous-total dépenses réelles</b>	<b>0,500 M€</b>	<b>0,347 M€</b>
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>0,025 M€</b>	<b>0,025 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,525 M€</b>	<b>0,372 M€</b>

Les dépenses d'investissement (0,347 M€) proposées correspondent :

- à des travaux de réaménagement des bâtiments pour améliorer l'accueil des familles (extension virtuelle, création de porte, climatisation et entretien récurrents).
- à l'acquisition de petits équipements.

### Recettes d'investissement

En millions d'euros HT	BP 2022	BP 2023
emprunts et dettes assimilées	0,000 M€	0,190 M€
<b>sous-total recettes réelles</b>	<b>0,000 M€</b>	<b>0,190 M€</b>
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>0,525 M€</b>	<b>0,183 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,525 M€</b>	<b>0,372 M€</b>

En investissement, les recettes inscrites au budget 2023 correspondent aux écritures d'ordre pour 0,183 M€ et à 0,190 M€ au titre de l'emprunt d'équilibre.

## E) Gens du voyage

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,484 M€	0,407 M€	0,251 M€	0,080 M€
Crédits consommables 2022	0,484 M€	0,407 M€	0,549 M€	0,080 M€
Montant proposé BP 2023	0,514 M€	0,447 M€	1,353 M€	0,404 M€

L'accueil des gens du voyage sur l'agglomération orléanaise est assuré sur 4 sites comptant 113 emplacements.

L'Etat a officialisé la révision du schéma directeur d'accueil des gens du voyage qui porte les actions d'accueil sur les aires, d'habitat adapté et de réalisation et de gestion d'aires de grands passages.

Partenaire de la démarche et dépositaire de la compétence sur son territoire, Orléans Métropole s'est positionnée pour que le prochain schéma intègre :

- L'arrêt de la réalisation de nouvelles aires d'accueil sur la Métropole,
- La transformation de l'aire d'Ingré / La Chapelle en terrains familiaux,
- Le développement d'actions d'habitat adapté.

Les dépenses d'investissement (1,353 M€) concernent des travaux et études d'aménagement, et les équipements des aires (0,249 M€), les travaux de transformation de l'aire d'Ingré / La Chapelle en terrains familiaux (1,024 M€), et les cautionnements prévus en dépenses et en recettes pour 0,080 M€.

En fonctionnement, les crédits proposés s'établissent à 0,514 M€ et concernent les opérations de gestion courante (achats de fournitures d'entretien, marché de prestation à caractère social, assistance à maîtrise d'œuvre) et l'entretien du patrimoine.

Les recettes de fonctionnement (0,447 M€) sont constituées des recettes d'occupation des aires, de recettes de facturation des fluides et des prestations annexes ainsi que de l'allocation temporaire du logement 2 (ALT2).

## F) Politique de la ville

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine n° 2014-173 du 21 février 2014 développe une ambition pour les quartiers populaires en difficulté et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville.

Cette politique sectorielle et additionnelle doit encourager l'innovation et susciter l'expérimentation. La politique de la Ville est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement des quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. La participation des habitants est souhaitée par l'installation de conseils citoyens et les maisons de projets pour les quartiers bénéficiant d'un programme de renouvellement urbain. La Métropole anime, au côté de l'Etat la mise en œuvre et la cohérence des actions prévues dans le contrat de Ville.

Le contrat de Ville s'articule autour de 4 piliers sur le territoire métropolitain :

- La cohésion sociale
- Le renouvellement urbain, le logement et la gestion urbaine de proximité
- L'emploi, la formation, le développement économique
- La citoyenneté et les valeurs de la République

Les crédits affectés à la politique de la Ville permettent de venir en soutien d'actions structurantes en vue de résorber des difficultés repérées sur les quartiers. Elle ont notamment vocation à :

- apporter des activités utiles aux habitants en répondant à leurs besoins
- favoriser leur intégration
- rendre les quartiers plus attractifs
- créer du lien social

Sur la programmation 2022, plus de 95 projets ont ainsi été financés via les crédits spécifiques politique de la Ville des co-financeurs dont l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

2023 est la dernière année de mise en œuvre du protocole d'engagements renforcés et réciproques validé en 2020 qui prolonge le Contrat de Ville.

En 2022, une évaluation départementale des contrats de Ville du Département a été menée sous l'égide de la préfecture et devrait se prolonger avec des déclinaisons locales au niveau de la Métropole d'ici la fin de l'année. En 2023, une nouvelle feuille de route de la politique de la Ville doit être définie et élaborée avec l'ensemble des partenaires de la politique de la Ville pour les quartiers prioritaires du territoire intercommunal. Elle devra intégrer les nouvelles orientations nationales (à venir dans les prochains mois) et les orientations locales. Ce document cadre doit prendre effet à compter de janvier 2024.

Une demande de 0,008 M€ de crédits est sollicitée pour 2023 pour l'organisation de séminaires et de réunions avec les différents acteurs des quartiers prioritaires.

## 4) TRANSITION ECOLOGIQUE

### A) Mobilité et transports urbains

La mobilité fait partie des principales compétences de la Métropole. Les habitants de la métropole sont amenés à utiliser de plus en plus les différents modes de déplacement qui sont mis à leur disposition, qu'il s'agisse du tram, des bus ou des vélos. Aujourd'hui, la mobilité poursuit un double objectif :

- proposer des services innovants et modernisés afin de faciliter l'utilisation des transports en commun et diminuer l'impact de la voiture
- contribuer, par ses initiatives, au développement durable de notre territoire en diminuant l'émission de gaz à effet de serre

#### a) Mobilité douce et circulation

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	15,742 M€	0,015 M€	1,809 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	15,742 M€	0,015 M€	1,809 M€	0,000 M€
Montant proposé BP 2023	12,963 M€	0,040 M€	1,729 M€	0,000 M€

**En fonctionnement**, les dépenses (12,963 M€) sont inscrites en diminution, en lien avec la baisse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transports (12,1 M€ contre 14,9 M€ en 2022 soit - 2,8 M€).

Les autres dépenses de fonctionnement (0,863 M€) portent notamment sur la stratégie de développement des modes doux, la gestion du poste central de régulation du trafic, la gestion du centre ancien d'Orléans :

- la gestion du centre ancien et du poste de régulation du trafic avec une inscription à hauteur de 0,383 M€,
- la maintenance des bornes de rechargement des véhicules électriques (0,181 M€),
- la fourniture et l'entretien des mâts de signalisation tricolore et des bornes du centre ancien à 0,298 M€.

**En investissement**, la dépense s'élève à 1,729 M€.

Pour la circulation :

- aux travaux de modernisation des carrefours et contrôleurs à feux (0,575 M€),
- aux investissements sur le poste central de régulation du trafic avec le raccordement des nouveaux carrefours (0,065 M€) et aux travaux de jalonnement par la pose de panneaux de signalisation (0,185 M€),
- au remplacement des bornes escamotables (0,110 M€),
- aux études de circulation et de modélisation des déplacements (0,350 M€).

Pour les autres projets en faveur de la mobilité :

- l'Observatoire des déplacements : enquête sur l'évolution des pratiques de déplacement des habitants de la Métropole (0,170 M€),
- le Plan accessibilité : étude de définition d'une stratégie de développement de la marche à pied et l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics (0,060 M€),
- le déploiement de bornes de recharges électriques : (0,050 M€).

## b) Budget annexe transports

Le budget annexe transport recouvre les offres de mobilité du réseau TAO (Tram, Bus, TAD, Accès TAO, Batoloire, Vélo +, Vélo loc).

L'équilibre économique du contrat de DSP qui porte ces offres est très impacté par l'inflation qui a des répercussions directes sur les indices de révision des prix.

A la sortie des dernières années marquées par la crise sanitaire, la fréquentation des services TAO devrait poursuivre son redressement en 2023 (+ 5% par rapport à 2022) mais sans toutefois atteindre complètement le niveau de 2019. Les recettes liées au réseau TAO sont anticipées à 20,748 M€ (en progression de 0,459 M€ par rapport à 2022).

Les dépenses d'équipement pour l'année 2023 représentent un montant total de 24,559 M€ :

- avec plus de 13 M€ consacrés à la conversion de la flotte de bus, la collectivité poursuit sa stratégie de modernisation et de verdissement,
- les investissements courants (7,813 M€) visent à assurer la pérennité du patrimoine actuel
- les projets nouveaux d'investissement (3,830 M€) s'inscrivent dans la stratégie de reconquête des usagers TAO perdus pendant la crise sanitaire. Il s'agit, par exemple, du projet de modernisation du système billettique (remplacement des valideurs obsolètes et ajouts des fonctionnalités modernes de paiement) et de la modernisation des rames 301, mais aussi d'engager les études relatives à l'étude d'une troisième ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

	BUDGET ANNEXE TRANSPORT			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	101,816 M€	101,816 M€	46,394 M€	46,394 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	105,117 M€	105,117 M€	94,603 M€	94,603 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	111,421 M€	111,421 M€	48,036 M€	48,036 M€

### Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Versement mobilité	62,800 M€	74,500 M€
Subventions reçues	16,861 M€	14,061 M€
<i>dt subvention versée par le B. principal</i>	<i>14,900 M€</i>	<i>12,100 M€</i>
Autres recettes	21,311 M€	21,677 M€
<i>dt recettes de la DSP 2019-2024</i>	<i>20,289 M€</i>	<i>20,748 M€</i>
Produits exceptionnels	0,016 M€	0,006 M€
<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>100,987 M€</b>	<b>110,244 M€</b>
<b>Sous-total recettes d'ordres</b>	<b>0,829 M€</b>	<b>1,178 M€</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>101,816 M€</b>	<b>111,421 M€</b>

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 110,244 M€, en augmentation de 9,257 M€ (+ 9,2 %), principalement en raison de la progression de la recette de versement mobilité mais aussi d'une prévision d'amélioration de la fréquentation du réseau TAO. Après plusieurs années de crise sanitaire, la fréquentation des services TAO devrait poursuivre son redressement en 2023 (+ 5% par rapport à 2022) mais sans toutefois atteindre complètement le niveau de 2019.

#### • La recette de versement transport (VT) (74,5 M€)

Le versement transport est une taxe payée par tous les employeurs, publics ou privés. La réforme décidée par l'Etat a eu pour conséquence de relever le seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cet allègement fiscal en faveur des entreprises est compensé, désormais pour partie, par l'Etat à hauteur de 0,378 M€.

La recette de versement mobilité s'avère particulièrement dynamique au-delà même de l'effet augmentation de taux décidée en 2022. La recette est anticipée à 74,5 M€, soit une progression de 11,7 M€ par rapport au budget 2022 et 9,5 M€ par rapport aux recettes attendues en 2022.

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022	Estimé 2022	BP 2023
<b>Versement mobilité</b>	54,518	55,908	56,271	56,974	58,227	58,500	59,048	56,461	61,793	62,800	66,000	74,500
<b>Compensation Etat</b>					0,685	0,709	0,718	0,378	0,378	0,378	0,378	0,378
<b>Total</b>	54,518	55,908	56,271	56,974	58,912	59,209	59,766	56,839	62,171	63,178	66,378	74,878

• **Les subventions attendues (14,061 M€)**

En 2023, l'équilibre de la section de fonctionnement sera assuré par une subvention du budget principal de 12,1 M€, en baisse de 2,8 M€ par rapport au budget 2022.

Les autres subventions, attendues à hauteur de 1,961 M€, sont composées principalement de :

- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat (1,827 M€),
- la subvention au titre des transports scolaires versée par le Conseil Régional (0,134 M€).

• **Les recettes de la délégation du service public de mobilité (20,748 M€)**

Les recettes d'exploitation du contrat de délégation de service public des services de mobilité sont perçues en intégralité par la Métropole.

Les recettes sont anticipées à hauteur de 20,748 M€. Elles se composent des recettes de vente des titres de transport de voyageurs (18,682 M€), de recettes diverses (recettes publicitaires...) pour 0,789 M€ et de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 1,277 M€.

• **Les autres recettes (0,929 M€)**, sont composées essentiellement de :

- la compensation de l'Etat (inscrites à 0,378 M€ en stabilité par rapport à 2022) attendue au titre du relèvement du seuil d'assujettissement du versement transport,
- la redevance versée par le titulaire du marché des abris-voyageurs (0,535 M€),
- le remboursement des communes pour la maintenance du logiciel de la PMIT mis à disposition des communes (0,011 M€).

• **Les produits exceptionnels (0,006 M€)**, sont composés essentiellement :

- d'une enveloppe pour le remboursement des intérêts moratoires (0,006 M€).

**Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles s'établissent à 90,918 M€ en progression de 9,227 M€.

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général	75,125 M€	82,820 M€
<i>dt charge d'exploitation DSP</i>	71,929 M€	79,682 M€
Charges de personnel	1,743 M€	1,751 M€
Atténuations de produits	0,050 M€	0,025 M€
Autre charges de gestion courante	0,788 M€	0,838 M€
Charges financières	3,955 M€	5,474 M€
Charges exceptionnelles	0,030 M€	0,010 M€
<b>sous-total dépenses réelles</b>	<b>81,691 M€</b>	<b>90,918 M€</b>
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>20,125 M€</b>	<b>20,504 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>101,816 M€</b>	<b>111,421 M€</b>

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public des services de mobilité, le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe désormais inscrite au chapitre 011 (charges à caractère général).

Dans ce contexte, les charges de la DSP transport urbain s'élèvent à 79,682 M€ en augmentation de 7,753 M€ en lien avec les derniers avenants et surtout les indices de révisions des prix venant significativement impacter le



montant des charges. Cette enveloppe comprend également les charges de mesure de la qualité de service du réseau TAO (0,055 M€). Désormais, ce contrôle est réalisé par un cabinet indépendant.

- **Les autres charges à caractère général (3,138 M€)**

Les autres charges à caractère général comprennent essentiellement :

- le coût d'entretien de la ligne A (1,052 M€) et de la ligne B (1,192 M€) du tramway. Ces charges comprennent les taxes foncières des dépôts, les fluides (eau, énergie), l'entretien de la plateforme, des stations, ouvrages d'art, voiries et espaces verts le long des deux lignes,
- la centrale de mobilité (0,210 M€),
- les coûts de fonctionnement de la police des transports (0,094 M€),
- le loyer au titre de la mise à disposition du terrain du P+R des Droits de l'Homme (0,060 M€),
- l'entretien d'une flotte de vélo en Free Floating (0,050 M€),
- l'entretien de la priorité des bus au feu (0,050 M€).

- **Les charges de personnel (1,751 M€)**

- **Les atténuations de produits (0,025 M€)**

Les crédits inscrits permettent d'effectuer les remboursements de versement transports aux entreprises et aux organismes publics (dont les communes) qui logent ou assurent le transport de leur personnel. La jurisprudence de juin 2017 est venue confirmer le rôle des URSSAF dans l'instruction et le remboursement des indus du versement transport. Ces remboursements sont déduits des sommes versées par les URSSAF aux autorités organisatrices de la mobilité. En revanche, les autorités organisatrices de la mobilité continuent d'instruire et de rembourser le versement transport pour le personnel transporté, logé ou itinérant.

- **Les frais financiers – Intérêts de la dette (5,474 M€) qui progressent**

### Dépenses d'investissement

En millions d'euros TTC	BP 2022	BP 2023
Dépenses d'équipement	23,271 M€	24,559 M€
Avances sur marchés	1,000 M€	1,000 M€
Emprunts et dettes	19,294 M€	19,300 M€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>43,564 M€</b>	<b>44,859 M€</b>
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>2,829 M€</b>	<b>3,178 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46,394 M€</b>	<b>48,036 M€</b>

- **Les dépenses d'équipement (24,559 M€)**

En investissement, il est proposé d'inscrire 24,559 M€ en crédits d'engagement sur les dépenses d'équipement.

Les principales dépenses d'investissement structurantes portent sur le renouvellement de la flotte de bus du réseau TAO.

D'une part l'acquisition des véhicules hybrides nécessaires au remplacement d'une partie des autobus les plus anciens (plus de 15 ans) encore en circulation sur le réseau TAO (10,180 M€) et d'autre part, l'engagement des travaux d'infrastructure pour le nouveau parc de bus (2,915 M€) ainsi que l'acquisition de matériels pour les bus électriques (0,135 M€).

Pour ce qui concerne le reste du programme d'investissement de 2023, la proposition comprend les opérations courantes et normatives liées aux patrimoines existants pour un montant total de 7,633 M€ et les projets nouveaux pour 3,830 M€.

Les opérations courantes :

- Le programme pluriannuel d'investissement portant sur les travaux courants de rénovation ou d'amélioration des bâtiments, des sites, des équipements industriels et outillages ainsi que des systèmes informatiques pour le bon fonctionnement du réseau TAO (1,849 M€). Cette enveloppe permettra

notamment la rénovation du système de supervision de la signalisation ferroviaire, ainsi que le démarrage d'une isolation partielle de la toiture du dépôt bus de Saint-Jean-de-Braye,

- Les travaux d'adaptation de la ligne A (2,300 M€) pour assurer les remplacements des rails les plus fragilisés et les travaux de la ligne B (0,200 M€) portant notamment sur la sécurisation du changement de mode entre le système d'alimentation par le sol (APS) et la ligne aérienne de contact (LAC) à Eugène Vignat,
- Les travaux de mise en accessibilité des quais de bus prioritaires (0,6 M€) et de sécurisation des carrefours tramway (0,500 M€),
- L'aménagement du carrefour du Grand Hameau à Saint Jean de Braye (0,650 M€),
- L'adaptation du réseau bus afin d'anticiper les travaux de modification de voirie, suppression/création d'arrêts en vue du déploiement du nouveau réseau (0,250 M€).
- Rénovation des rames 301 pour 0,450 M€.

Les projets nouveaux :

- La modernisation de la billettique (2 M€) ;
- La rénovation des abris du tramway de la ligne A (1,250 M€) ;
- Etude d'une 3<sup>ème</sup> ligne de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) (0,300 M€) ;
- L'acquisition de vélos en Free Floating (0,220 M€) ;
- La centrale de mobilité (0,060 M€).

- **Le remboursement du capital de la dette (19,300 M€)**

### Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Dotations, fonds divers et réserves	0,000 M€	0,000 M€
Subventions d'investissement	0,000 M€	0,000 M€
Emprunt d'équilibre	23,268 M€	24,533 M€
Avances sur marchés	1,000 M€	1,000 M€
<b>sous-total recettes réelles</b>	<b>24,268 M€</b>	<b>25,533 M€</b>
<b>sous-total recettes d'ordre</b>	<b>22,125 M€</b>	<b>22,504 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46,394 M€</b>	<b>48,036 M€</b>

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, correspondent aux inscriptions des avances sur marché pour 1 M€. Ces écritures comptables sont équilibrées en dépenses/recettes.

Les autres recettes d'investissement correspondent à l'emprunt d'équilibre pour 24,533 M€.

### Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :

Evolution de l'encours de dette du budget annexe transports :

En millions d'€ au 31/12/n	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Estim 2022
B. Transport	288 M€	277 M€	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	238 M€

### Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion	101,0 M€	110,2 M€
- Dépenses de gestion	77,7 M€	85,4 M€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>23,3 M€</b>	<b>24,8 M€</b>
- Intérêts de la dette dont ICNE	4,0 M€	5,5 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,03 M€	0,01 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,02 M€	0,01 M€
<b>Epargne brute</b>	<b>19,3 M€</b>	<b>19,3 M€</b>
- Remboursement de capital	19,3 M€	19,3 M€
<b>Epargne disponible</b>	<b>0,002 M€</b>	<b>0,026 M€</b>

Le budget est équilibré par la contribution du budget principal de 12,1 M€, en diminution de 2,800 M€ par rapport au budget 2022.

## B) Environnement – Gestion des milieux aquatiques – Prévention des risques

### DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est une politique publique transversale que l'on retrouve dans chacun des projets ou actions de notre intercommunalité. Jouer la carte d'une Métropole durable est l'objectif collectivement fixé. La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie et la poursuite de la stratégie biodiversité doivent largement y contribuer.

Hier, l'Agglo assumait, au nom des communes, la compétence assainissement. Aujourd'hui, de nouveaux domaines relèvent de sa compétence, qu'il s'agisse de l'eau potable, de la valorisation du patrimoine naturel ou paysager, des réseaux d'énergie, ou encore des milieux aquatiques et de la prévention des risques au titre de GEMAPI.

#### ➤ Développement durable et prévention des risques

Le développement durable est une politique publique transversale que l'on retrouve dans chacun des projets ou actions de notre intercommunalité. Jouer la carte d'une Métropole durable est l'objectif collectivement fixé. La mise en œuvre du plan climat air énergie et la poursuite de la stratégie biodiversité doivent largement y contribuer.

Hier, l'Agglo assumait, au nom des communes, la compétence assainissement. Aujourd'hui, de nouveaux domaines relèvent de sa compétence, qu'il s'agisse de l'eau potable, de la valorisation du patrimoine naturel ou paysager, des réseaux d'énergie, ou encore des milieux aquatiques et de la prévention des risques au titre de GEMAPI.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	14,209 M€	0,000 M€	7,515 M€	0,557 M€
Crédits consommables 2022	14,085 M€	0,000 M€	5,673 M€	1,518 M€
Montant proposé BP 2023	14,502 M€	0,000 M€	3,927 M€	0,031 M€

**En investissement**, les dépenses prévues en 2023 au titre de la politique Environnement / Prévention des Risques s'élèvent à 3,927 M€.

Sont ainsi prévus au budget 2023 :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sera déployé et le montant proposé pour cette opération (2,382 M€) regroupe les dépenses relatives au développement des énergies renouvelables (étude de faisabilité technique pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti, étude de stratégie foncière pour le déploiement de fermes photovoltaïques au sol, organisation d'un appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement d'installations photovoltaïques) ; l'engagement d'une politique de rénovation énergétique des bâtiments en faveur des secteurs tertiaires (la rénovation énergétique du secteur résidentiel est portée par la politique habitat) ; l'animation, la mobilisation territoriale et poursuivre la dynamique des Assises de la transition. Le solde des inscriptions concerne le financement de la démarche de labellisation Cit'ergie, la poursuite des politiques alimentation-climat, la construction de l'observatoire des risques, la poursuite de la démarche « référentiel de la ville durable » destiné à accompagner les projets d'aménagements dans l'intégration de critères énergie-climat.
- La réalisation d'inventaires et de plans de gestion dans le cadre de la stratégie biodiversité (0,275 M€),
- La stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) a fait l'objet d'un engagement contractuel avec l'Etat fin 2019, permettant d'optimiser les recettes à percevoir pour des études structurantes à mener. Ainsi, en 2023, les actions suivantes sont programmées (0,315 M€) : étude de faisabilité du renforcement du système d'endiguement du Val d'Orléans, étude de sécurisation du Val de Bou, réalisation de diagnostics de vulnérabilité d'enjeux spécifiques, étude opérationnelle de déploiement d'un

système d'alerte débit/crue sur nos cours d'eau hors Loire, réalisation d'une étude d'impact du changement climatique, constitution du dossier PAPI complet.

- Le plan inondation débordement cours d'eau, après un temps de production d'études et de modélisation, pourra entrer en 2023 dans une phase pré-opérationnelle par la réalisation d'études de programmation (0,400 M€). Cela concerne l'ensemble des bassins versant des affluents de la Loire sur notre territoire (Dhuy, Loiret, Bionne, Cens, canal d'Orléans).
- Une nouvelle opération est également soumise au budget 2023 consistant à déployer une démarche dénommée PAPRICA (Programme d'Actions pour la Prévention des Risques Cavités) à hauteur de 0,250 M€ afin d'initialiser une démarche métropolitaine autour du risque en sous-sol dans une perspective d'amélioration de la connaissance, de réduction de notre vulnérabilité et d'amélioration de nos réponses à la crise. Ce programme permet in fine d'entrer dans une démarche de labellisation avec l'Etat permettant d'obtenir des financements dédiés vers ces actions. Cette enveloppe comprend 0,200 M€ afin de permettre le comblement de la carrière Rue du Faubourg Saint Vincent à Orléans, au titre de la quote-part de travaux relevant des espaces publics (voiries).
- Un budget global de 0,130 M€ au titre de la compétence gestion des milieux aquatiques,
- La mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (0,150 M€).

**En fonctionnement**, il est proposé de poursuivre les actions engagées avec le CEPRI (0,017 M€), Lig'Air (0,044 M€).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, Orléans Métropole s'est substituée à ses communes membres au sein des Syndicats de rivière (0,102 M€). Pour les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau, le budget correspond au financement de la Commission locale de l'eau, au financement de l'animation du contrat territorial Dhuy / Val, ainsi que la maintenance des équipements et l'analyse des résultats du réseau de piézomètres des nappes (0,036 M€).

Afin de soutenir la stratégie biodiversité, une enveloppe de 0,044 M€ permettra notamment d'organiser les « 24h de la biodiversité ».

Orléans Métropole maintiendra le dispositif d'alerte des populations en cas de risques avérés (0,033 M€).

Orléans Métropole prendra également en charge les coûts relatifs au fonctionnement du service de fourrière animale (contribution au syndicat départemental pour 0,088 M€).

La gestion des digues situées sur le territoire de la métropole est assurée transitoirement, sur un plan opérationnel, par le Préfet du Loiret / Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT 45), jusqu'au 27 janvier 2024. Après cette date, la gestion effective de ces ouvrages relèvera exclusivement d'Orléans Métropole, sous sa responsabilité. Orléans Métropole délègue, au travers d'une convention d'appui, la gestion du système d'endiguement à l'Etablissement Public Loire (0,100 M€).

Les crédits de communication pour appuyer l'ensemble de ces actions sont proposés à hauteur de 0,032 M€.

### ➤ **Incendie et secours**

Dans le cadre de la départementalisation mise en œuvre au 1er janvier 2000, Orléans Métropole verse chaque année une contribution de fonctionnement au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, en lieu et place des communes.

L'évolution de la contribution est basée sur l'indice des prix à la consommation ainsi que sur un mécanisme de lissage mis en œuvre par le SDIS, visant à réduire progressivement les écarts de contribution par habitant entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

A ce stade, le budget 2023 prévoit une contribution de 14 M€, contribution en hausse de 2,6 % par rapport au montant versé en 2022 de 13,650 M€.

➤ **Défense extérieure contre l'incendie**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,238 M€	0,000 M€	0,379 M€	
Crédits consommables 2022	0,430 M€	0,000 M€	0,496 M€	
Montant proposé BP 2023	0,215 M€	0,001 M€	0,496 M€	

Le montant proposé au budget 2023 au titre de la compétence de défense extérieure contre l'incendie est de 0,215 M€ en fonctionnement et 0,496 M€ en investissement.

Ces montants permettront d'effectuer les contrôles des poteaux et bouches incendies, d'assurer la maintenance du parc et la mise en œuvre des créations et renouvellement de matériels incendies.

Les dépenses d'investissement (0,496 M€) sont consacrées à la création et au renouvellement des points d'eau incendie pour assurer la pérennité du parc. Ce montant se décompose comme suit :

- Création et renouvellement de poteaux incendie (0,341 M€) ;
- Mise en œuvre de divers projets (0,155 M€).

### C) Gestion des déchets

Depuis 2021 le financement de la compétence gestion des déchets a évolué. Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 8,73 %, inchangé depuis 2005 a été abaissé à 5,80 %.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	21,707 M€	30,040 M€	3,313 M€	0,192 M€
Crédits consommables 2022	22,972 M€	31,061 M€	10,466 M€	1,436 M€
Montant proposé BP 2023	24,070 M€	32,923 M€	2,511 M€	0,105 M€

Le programme local de prévention, adopté en juillet 2022, se traduit toujours plus dans le programme d'actions de l'année à venir, en cohérence avec les ambitions issues des Assises :

- la stratégie de communication pour engager des actions et acteurs du territoire de façon plus visible sur la réduction sera mise en œuvre ;
- la gestion de proximité des biodéchets sera mise en place avec des expérimentations et accompagnements plus poussés auprès des habitants ;
- les aires de réemploi implantées sur 4 déchetteries depuis fin 2020 seront complétées du Comptoir du Réemploi sur Saint Pryvé Saint Mesmin.

Les principaux projets engagés impactant les inscriptions 2023 portent sur le démarrage du nouveau marché d'exploitation des déchetteries / végé'tris, avec un périmètre élargi : ouverture du Comptoir du Réemploi et du Recyclage, ouverture de la 6<sup>ème</sup> végé'tri à Saran.

Le nouveau marché de collecte en porte à porte interviendra également à partir du mois de juin. La progression de la démographie impacte à l'échelle du territoire les moyens de collecte à déployer au quotidien.

Sur l'UTOM, l'ajustement contractuel (évolutions réglementaires) et la refonte des formules de révision des prix impactent les dépenses de fonctionnement. Les instructions fiscales (progression chaque année de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes-TGAP) font automatiquement évoluer les dépenses à la hausse, tant que les quantités restent similaires.

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (32,923 M€) se composent :

- **du produit de la TEOM (24,678 M€)**

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères anticipé à 24,678 M€, pour un taux de 5,80 %.

- **de recettes propres (8,245 M€)**

Les recettes propres augmentent en lien avec les cours favorables des matières premières et donc des recettes de vente de matières.

**Dépenses de fonctionnement (24,070 M€)**

Les évolutions par rapport au budget 2022 (+ 2,363 M€) portent principalement sur les 3 grands postes de dépenses de la compétence:

- l'UTOM (11,017 M€) : + 0,755 M€ par rapport à 2022 avec une augmentation forte des indices de révision alors même que les tonnages sont pris en diminution sur les quantités incinérées ;
- l'exploitation des déchetteries et végé'tris (4,843 M€ soit + 0,692 M€ par rapport à 2022) avec le nouveau marché et l'ouverture de sites (végé'tri Nord et Comptoir du Réemploi et du Recyclage) ;
- le marché des collectes en porte à porte avec un périmètre élargi et des révisions de prix qui impactent également les dépenses (4,100 M€ soit + 0,699 M€ par rapport à 2022).

**Dépenses d'investissement (2,511 M€)**

Les projets en phase de déploiement nécessitent les crédits suivants :

- 0,580 M€ pour les équipements dédiés au compostage de proximité (individuels et collectifs) ;
- 0,253 M€ pour les aides aux projets visant à la prévention et aux biodéchets d'établissements et pour les expérimentations menées en vue de l'échéance réglementaire sur les biodéchets en 2024.

Les autres dépenses de la compétence comprennent les acquisitions récurrentes et programmées, sur le parc de poids lourds (acquisition d'un poids lourds et réparation du parc pour 0,557 M€), le parc véhicules utilitaires/légers (0,158 M€), l'entretien et les équipements sur les sites d'exploitation et déchetteries (0,337 M€), les colonnes aériennes et enterrées, les points d'apport volontaire (0,295 M€), et les bacs (0,300 M€).

Il faut souligner que l'évolution du cours des matières premières impacte défavorablement les marchés associés à ces fournitures (bacs, colonnes) et les délais de livraison.



## Equilibre financier de la compétence Gestion des déchets

Equilibre de la compétence	BP 2022	BP 2023
Recettes issues de la TEOM	22,5 M€	24,7 M€
Dotations et participations reçues	2,7 M€	2,7 M€
Produits de facturation	3,9 M€	4,9 M€
Produits de gestion courante	0,9 M€	0,7 M€
Atténuations de charges	0,0 M€	0,0 M€
<b>Total recettes de fonctionnement (1)</b>	<b>30,0 M€</b>	<b>32,9 M€</b>
Charges d'exploitation	22,5 M€	24,8 M€
<i>dont quote-part charges indirectes</i>	<i>1,4 M€</i>	<i>1,4 M€</i>
Charges de personnel	6,4 M€	7,2 M€
Autres charges de gestion courantes	0,2 M€	0,3 M€
<b>Total dépenses de fonctionnement (2)</b>	<b>29,2 M€</b>	<b>32,3 M€</b>
<b>Epargne de gestion (3)=(1)-(2)</b>	<b>0,8 M€</b>	<b>0,6 M€</b>
Charges financières (4)	0,2 M€	0,2 M€
+ Produits exceptionnels (5)	0,0 M€	0,0 M€
- Charges exceptionnelles (6)	0,0 M€	0,0 M€
<b>Epargne brute (7)=(3)-(4)+(5)-(6)</b>	<b>0,7 M€</b>	<b>0,4 M€</b>
Remboursement de capital des emprunts (8)	1,4 M€	1,4 M€
<b>Epargne disponible (9)=(7)-(8)</b>	<b>-0,7 M€</b>	<b>-0,9 M€</b>
<b>Dépenses d'équipements (10)</b>	<b>3,3 M€</b>	<b>2,511 M€</b>
<b>Recettes d'investissement (11)</b>	<b>0,6 M€</b>	<b>0,4 M€</b>
<i>dont subventions reçues</i>	<i>0,2 M€</i>	<i>0,1 M€</i>
<i>dont cessions</i>	<i>0,0 M€</i>	<i>0,0 M€</i>
<i>dont TVA / FCTVA</i>	<i>0,4 M€</i>	<i>0,3 M€</i>
<b>Besoin de financement des investissements (12)=(11)-(10)</b>	<b>-2,7 M€</b>	<b>-2,1 M€</b>
Emprunt d'équilibre (13)=(12)-(9)	3,4 M€	3,0 M€
<b>Résultat d'exercice (14)=(12)+(13)+(9)</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,0 M€</b>
<b>Encours de dette au 31/12/N</b>	<b>16,6 M€</b>	<b>18,3 M€</b>

## D) Assainissement et eaux pluviales

### a) Budget annexe Assainissement

Le budget annexe assainissement est assujéti au régime général de la T.V.A. : les crédits sont inscrits HT, l'intégralité de la TVA étant récupérée par la voie fiscale.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	22,895 M€	22,895 M€	16,716 M€	16,716 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	29,132 M€	29,132 M€	32,440 M€	32,440 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	22,687 M€	22,687 M€	17,849 M€	17,849 M€

En investissement, l'année 2023 sera consacrée à la poursuite du programme de travaux structurants.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont en hausse.

## Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Recettes de tarifications	21,662 M€	21,399 M€
Subventions d'exploitation	0,000 M€	0,000 M€
Autres recettes	0,020 M€	0,025 M€
<b>sous-total recettes réelles</b>	<b>21,682 M€</b>	<b>21,424 M€</b>
<b>sous-total recettes d'ordre</b>	<b>1,213 M€</b>	<b>1,263 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22,895 M€</b>	<b>22,687 M€</b>

De budget à budget, les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de 1 % et concernent principalement :

- **le produit de redevance d'assainissement (19,500 M€)** : inscrit en stabilité par rapport au budget 2022 en cohérence avec l'atterrissage de la recette 2022 ;
- **la redevance de modernisation des réseaux (0,600 M€, équilibrés en recettes et en dépenses)**, collectée auprès des usagers pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui en fixe le taux. Elle est inscrite en stabilité par rapport au budget 2022 ;
- **la participation pour le financement de l'assainissement collectif (0,300 M€)** est inscrite en stabilité par rapport au budget primitif 2022,
- **la recette de dépotages dans les stations d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin et d'Orléans La Source (0,580 M€)**, en baisse de 0,250 M€ par rapport à 2022, en raison de l'arrêt de la fréquentation de l'entreprise SRA SAVAC suite à son rachat par SUEZ.
- **la participation des communes limitrophes de la Métropole aux traitements de leurs effluents (0,217 M€)** est inscrite en diminution par rapport au budget 2022 de 0,013 M€ en raison notamment de la baisse du volume d'effluent pris en charge par la Métropole ;
- **la participation du budget principal** pour les eaux pluviales : inchangée à 0,200 M€.

## Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général	8,650 M€	9,414 M€
Charges de personnel et frais assimilés	4,436 M€	4,473 M€
Atténuation de produits	0,600 M€	0,600 M€
Autres charges de gestion courante	0,781 M€	0,781 M€
Charges financières	0,590 M€	0,383 M€
Charges exceptionnelles	0,230 M€	0,250 M€
Dotations aux provisions	0,040 M€	0,040 M€
<b>sous-total dépenses réelles</b>	<b>15,328 M€</b>	<b>15,941 M€</b>
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>7,568 M€</b>	<b>6,746 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22,895 M€</b>	<b>22,687 M€</b>

### ➤ Les charges à caractère général :

Au titre de l'année 2023, les charges à caractère général (9,414 M€) du budget annexe assainissement sont proposées en progression de 8,8 % soit +0,764 M€ par rapport au budget 2022.

Plus globalement, les dépenses d'exploitation proposées au budget 2023 intègrent :

- **L'exploitation des stations d'épuration externalisées (5,966 M€) en augmentation de 0,542 M€ par rapport à 2022. En cause**, l'augmentation du marché d'exploitation des stations d'épuration due à la révision contractuelle des indices du marché basé notamment sur les prix de l'électricité et des produits chimiques.
- **L'exploitation en régie de la station d'épuration de La Source (0,956 M€, hors frais de personnel)**. Le montant inscrit au budget 2023 est en hausse de 3,8 % par rapport à 2022.
- **Le fonctionnement du site de la direction de l'assainissement (0,159 M€ HT)**. Son coût de fonctionnement est en légère baisse de 0,007 M€ par rapport au budget 2022.
- **Les autres dépenses opérationnelles proposées au budget 2023 correspondent :**
  - Aux dépenses relatives aux fournitures, aux prestations et aux fluides pour le fonctionnement des équipements gérés en régie (1,562 M€) inscrites en hausse de 0,121 M€ par rapport au budget 2022 ;
  - Aux frais de facturation de la redevance d'assainissement par les gestionnaires de l'eau potable (0,132 M€) ;

- **Les frais liés au personnel** s'établissent pour 2023 à 4,473 M€.
- **Les atténuations de produits** (0,600 M€) correspondent au reversement de la redevance de modernisation des réseaux à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dépense équilibrée par une recette de même montant.
- **Les autres charges de gestion** (0,781 M€) correspondent essentiellement au reversement de charges d'indirectes du budget annexe au budget principal (0,700 M€) ainsi qu'aux admissions en non valeurs et créances éteintes (0,080 M€)
- **Les charges exceptionnelles** (0,250 M€) concernent principalement des régularisations de facturation sur exercices antérieurs et des crédits relatifs à des dévoiements de réseaux rendus nécessaires par des travaux de concessionnaires.
- **Les dotations aux provisions** à hauteur de 0,040 M€.

### Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Dépenses d'équipement	11,503 M€	12,591 M€
Emprunts et dettes assimilées	2,500 M€	2,495 M€
Avances sur marchés	0,500 M€	0,500 M€
Autres	0,000 M€	0,000 M€
<b>sous-total dépenses réelles</b>	<b>14,503 M€</b>	<b>15,586 M€</b>
<b>sous-total dépenses d'ordre</b>	<b>2,213 M€</b>	<b>2,263 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16,716 M€</b>	<b>17,849 M€</b>

En investissement, le montant proposé en 2023 de 12,591 M€ concerne principalement :

#### Travaux structurants : 6,352 M€

Pour 2023, le budget primitif, sollicité à hauteur de 6,352 M€, se décompose en 15 opérations de travaux (en complément des 11 opérations engagées en 2022 dont les travaux se poursuivront en 2023) et une dizaine de nouvelles études réparties comme suit :

- Les travaux sur ouvrages (6 M€) dont notamment :
  - 3,052 M€ pour les tranches 1 et 2 de l'opération sur le secteur du Ruisseau des Bois à Chécy ;
  - 0,600 M€ pour la restructuration du réseau d'eaux pluviales de la rue de la Loire à Saint-Denis en Val ;
  - 0,415 M€ pour l'extension du réseau d'eaux usées dans la rue du Pressoir Aubry à Olivet ;
  - 0,350 M€ pour la création d'un ouvrage de prétraitement à Semoy avant rejet dans l'Egoutier ;
  - 0,250 M€ pour des travaux sur le bassin Lamballe à Fleury-les-Aubrais ;
  - 0,200 M€ pour le curage du réseau structurant des quais de Loire à Orléans ;
  - 0,100 M€ pour l'extension du réseau d'eaux usées dans la rue de la Belle Croix à Olivet ;
  - 0,100 M€ pour la réhabilitation d'ouvrages de prétraitement ;
- La réalisation d'inspections télévisuelles dans les réseaux avant travaux pour 0,180 M€ ;
- L'engagement des procédures règlementaires nécessaires à l'approbation des zonages d'eaux usées et d'eaux pluviales et à la régularisation des rejets métropolitains pour 0,160 M€.

#### Travaux de réhabilitation et d'extensions : 3,410 M€

Ce montant regroupe :

- Les dépenses relatives aux réhabilitations courantes (réseaux et postes) : 3,150 M€, en diminution de 0,100 M€ par rapport à 2022 ;
- Les dépenses relatives aux extensions ponctuelles : 0,200 M€, en hausse de 0,100 M€ par rapport à 2022 ;
- Les levés topographiques : 0,060 M€.

#### Investissements réalisés sur les STEP externalisées : 1,488 M€

Le montant sollicité au BP 2023 pour les stations d'épuration externalisées comprend les dépenses en matière de renouvellement des équipements des stations d'épuration de l'île Arrault (0,325 M€), La Chapelle-Saint-Mesmin (1,058 M€), Chécy (0,083 M€) et des deux stations de Chanteau (0,021 M€). Sur la station de La Chapelle-Saint-Mesmin, une partie importante sera consacrée à la remise en état des ponts des clarificateurs (0,580 M€) et à la poursuite de la modernisation de l'atelier Boues.

Investissements réalisés au titre du gros entretien et renouvellement à la STEP La Source : 0,200 M€

Investissements réalisés pour les équipements relatifs aux réseaux et ouvrages : 0,582 M€

Le montant proposé au budget 2023 pour les équipements relatifs aux réseaux et ouvrages comprend notamment :

- L'acquisition de fournitures de fonte (0,160 M€), fournitures et réparations de pompes et de postes (0,103 M€), matériels d'exploitation (0,100 M€), armoires électriques (0,035 M€), transmetteurs d'alarmes (0,021 M€), métrologie (0,020 M€), outillages industriels (0,013 M€), matériels d'aménagement du magasin (0,010 M€), matériels ITV (0,010 M€), équipements de protection individuels (0,009 M€) et maintenance de la chambre à sable (0,007 M€).

- Les grosses réparations (0,035 M€) et l'acquisition (0,060 M€) de véhicules.

Les dépenses prévues sur le site de la direction de l'assainissement concernent principalement la réalisation de gros entretiens et de renouvellement de certains équipements et l'aménagement de bureaux (0,200 M€).

### Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Subventions d'investissement	0,040 M€	0,140 M€
Emprunts et dettes assimilées	7,609 M€	9,463 M€
Remboursement avance sur marché	0,500 M€	0,500 M€
<b>sous-total recettes réelles</b>	<b>8,149 M€</b>	<b>10,103 M€</b>
<b>sous-total recettes d'ordre</b>	<b>8,568 M€</b>	<b>7,746 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16,716 M€</b>	<b>17,849 M€</b>

Les subventions d'investissement correspondent au remboursement par les usagers des branchements neufs dans le cadre des travaux de premier établissement des réseaux d'assainissement.

Les recettes réelles correspondent principalement à l'emprunt d'équilibre inscrit pour 9,5 M€.

### Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de dette :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours de dette du budget annexe est de 16 M€. Aucun emprunt nouveau ne sera souscrit en 2022, le remboursement de capital de la dette 2023 est inscrit à hauteur de 2,5 M€.

M€ au 31/12/n	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Estim 2022
B. Assainissement	35 M€	33 M€	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€

## Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion	21,7 M€	21,4 M€
- Dépenses de gestion	14,5 M€	15,3 M€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>7,2 M€</b>	<b>6,1 M€</b>
- Intérêts de la dette dont ICNE	0,6 M€	0,4 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,3 M€	0,3 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,0 M€	0,0 M€
<b>Epargne brute</b>	<b>6,4 M€</b>	<b>5,5 M€</b>
- Remboursement de capital	2,5 M€	2,5 M€
<b>Epargne disponible</b>	<b>3,9 M€</b>	<b>3,0 M€</b>

La capacité d'autofinancement du budget annexe s'élève à 3 M€. En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (5,5 M€), la capacité de désendettement s'établit autour de 3 ans en 2023.

### b) Eaux pluviales (budget principal)

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	1,509 M€	0,000 M€	0,525 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	1,533 M€	0,000 M€	0,674 M€	0,000 M€
Montant proposé BP 2023	1,630 M€	0,000 M€	0,895 M€	0,000 M€

En investissement, les dépenses (0,895 M€) seront prioritairement affectées à des réhabilitations de réseaux et des branchements (0,585 M€).

En fonctionnement, les dépenses (1,630 M€) concernent principalement :

- le contrat de délégation de service public (0,871 M€), inscrit en légère augmentation de 0,086 M€ pour s'ajuster par rapport à la révision des prix basés en partie sur des indices liés à l'électricité ;
- Les dépenses d'entretien des équipements et réseaux d'eaux pluviales effectuées en régie (0,557 M€) en augmentation de 0,036 M€ par rapport au budget 2022 en raison de l'augmentation du poste électricité pour le fonctionnement des pompes de relevage ;
- la participation annuelle versée au budget annexe assainissement (0,200 M€).

## E) Budget annexe Eau potable

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable, une organisation a été mise en place afin d'assurer deux prérequis indispensables à la réussite de l'exercice effectif de ce service public : d'une part conserver la proximité et donc la connaissance du patrimoine et des spécificités du territoire et, d'autre part, initier la construction d'une stratégie métropolitaine de la compétence.

Le transfert de la compétence eau potable à la Métropole reste assez récent. Néanmoins, le degré d'incertitude se réduit chaque année avec le retour d'expérience des équipes des Pôles Territoriaux et la réalisation du schéma directeur d'eau potable.

En fonctionnement, ce budget retrace les dépenses pour les secteurs exploités en régie ainsi que ceux gérés par le biais de marchés de prestations de service.

	BUDGET ANNEXE EAU POTABLE			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	10,228 M€	10,228 M€	4,866 M€	4,866 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	10,486 M€	10,486 M€	10,996 M€	10,996 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	10,524 M€	10,524 M€	6,057 M€	6,057 M€

## Recettes de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Recettes de tarification	9,990 M€	10,234 M€
Subventions d'exploitation	0,192 M€	0,196 M€
Autres recettes	0,000 M€	0,000 M€
<b>sous-total recettes réelles</b>	<b>10,182 M€</b>	<b>10,429 M€</b>
<b>sous-total recettes d'ordre</b>	<b>0,046 M€</b>	<b>0,095 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10,228 M€</b>	<b>10,524 M€</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 10,429 M€ en augmentation de 0,247 M€ et comprennent notamment les produits :

- de vente d'eau (part variable) pour un montant de 7,746 M€ et la location de compteurs pour un montant de 1,050 M€, soit un total de 8,796 M€ en augmentation de 0,455 M€. Le tarif progressera de 5 % en 2023.
- de redevance facturée à l'utilisateur et reversée ensuite à l'Agence de l'Eau (1,233 M€ en diminution de 0,167 M€)
- de refacturation des travaux de branchements eau potable (0,205 M€) contre 0,249 M€ au budget 2022, en cohérence avec les facturations émises sur 2022.

## Dépenses de fonctionnement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général	4,260 M€	4,590 M€
Charges de personnel et frais assimilés	1,332 M€	1,572 M€
Atténuation de produits	1,180 M€	1,032 M€
Autres charges de gestion courante	0,311 M€	0,342 M€
Charges financières	0,448 M€	0,417 M€
Charges exceptionnelles	0,160 M€	0,160 M€
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>7,691 M€</b>	<b>8,112 M€</b>
<b>Sous total dépenses d'ordre</b>	<b>2,537 M€</b>	<b>2,412 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10,228 M€</b>	<b>10,524 M€</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,112 M€ en augmentation de 0,421 M€ et comprennent notamment :

- les frais de personnel (1,572 M€) en augmentation de 0,240 M€,
- les charges à caractère général de 4,590 M€ sont en augmentation de 0,330 M€ et sont principalement composées :
  - **Achat d'eau à l'Orléanaise des Eaux** : 1,289 M€ en augmentation de **0,084 M€** par rapport au BP 2022 pour tenir compte des volumes réellement consommés en 2020 et 2021 et des augmentations liées aux révisions tarifaires ;
  - **Marché intercommunal de production d'eau potable** : 0,986 M€ en augmentation de **0,053 M€** par rapport au BP 2022 en raison des révisions contractuelles basées sur les indices Electricité et Produits Chimiques ;
  - Le montant lié à la **DSP d'Ingré** s'élève à 0,469 M€, en augmentation de **0,067 M€** par rapport au BP 2022 en raison des révisions contractuelles et de la hausse des dépenses d'électricité désormais à la charge de la collectivité ;
  - Redevance de l'Agence de l'Eau sur la Préservation de la Ressource en Eau : 0,275 M€, montant identique au budget 2022 ;
  - Le montant de la **taxe foncière** à hauteur de 0,207 M€, en augmentation de **0,047 M€**, correspond à une dépense supportée par les communes que la Métropole doit rembourser ;
  - **Poursuite de la mission d'AMO pour la gestion de l'eau potable après 2023** pour un montant de 0,175 M€ ;
  - **Marché de distribution de Fleury-les-Aubrais** : 0,130 M€ de forfait et 0,050 M€ de prestations sur BPU sont inscrits au budget 2023. Le montant proposé correspond à la réalisation des prestations de suivi du réseau, évaluation de la qualité de l'eau, astreinte et expertise technique ;



- Les **autres dépenses courantes d'exploitation** : 1,010 M€, stabilité par rapport au budget :
  - Travaux de branchements refacturés aux usagers pour 0,250 M€ ;
  - Entretien et réparations de réseaux : 0,211 M€ ;
  - Prestation de relève de compteurs (0,176 M€) ;
  - Fournitures d'entretien et de petits équipements (EPI, fournitures de voirie, pièces mécaniques petit équipement) à hauteur de 0,168 M€ ;
  - Acquisitions de compteurs refacturés aux usagers : 0,045 M€ ;
  - Maintenance de logiciels métiers et de copieurs : 0,067 M€ ;
  - Loyers et charges locatives (Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean de Braye) : 0,042 M€ ;
  - Remboursement MADS : 0,030 M€ ;
  - Locations mobilières : 0,027 M€ correspondant à la location de matériel, engins copieurs et application pour le traitement des DT/DICT ;
- Les frais financiers (0,417 M€)
- Le reversement des charges indirectes au budget principal (0,315 M€).

### Dépenses d'investissement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Dépenses d'équipement	3,120 M€	4,312 M€
Emprunts et dettes assimilées	1,000 M€	0,950 M€
Avances sur marchés	0,200 M€	0,200 M€
Autres	0,000 M€	0,000 M€
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>4,320 M€</b>	<b>5,462 M€</b>
<b>Sous total dépenses d'ordres</b>	<b>0,546 M€</b>	<b>0,595 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4,866 M€</b>	<b>6,057 M€</b>

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 4,312 M€ et concernent notamment :

- La préservation de la ressource en eau pour 0,100 M€. Ces inscriptions visent à la finalisation d'études en cours sur les aires de protection des captages et la mise en œuvre des prescriptions de DUP (études engagées sur les exercices précédents).
- L'entretien et renouvellement des équipements de production d'eau potable pour 0,210 M€. Le marché intercommunal de production d'eau potable démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 5 ans prévoit la réalisation de travaux de Gros Entretien et Renouvellement (GER) sur les usines et équipements de production d'eau potable.
- La sécurisation des ouvrages de production pour 1,095 M€. En particulier, il est proposé de réhabiliter le réservoir des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle (0,900 M€). Cet ouvrage est situé dans un tissu urbain dense et surplombe en partie la cour de l'école des Chaises et des logements gérés par Valloire Habitat. Certains désordres présentent un risque pour la sécurité du voisinage (chute de morceaux de bétons notamment), d'où la proposition de mener ces travaux en 2023 avec un budget conséquent. Par ailleurs, il est proposé de réaliser des études pour définir le programme de travaux pour la future réhabilitation des réservoirs de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Olivet et d'étudier la mise en place d'une solution de traitement au niveau du forage des Auvernaux (0,195 M€).
- Les levés topo et SIG pour 0,025 M€. Réalisation des relevés visant à alimenter le SIG métropolitain. A noter que des budgets plus conséquents seront nécessaires les prochaines années pour remplir l'obligation réglementaire visant à référencer les réseaux en classe A à l'horizon 2026.
- Les réhabilitations courantes de canalisations pour 2,225 M€. Cette somme intègre :
  - Les travaux de reprise de réseau, liés au programme de rues, pour 2,120 M€, en augmentation de 0,290 M€ ;
  - Les enveloppes récurrentes de reprise de branchement et entretien de vannes pour 0,105 M€. Cette somme est susceptible d'évoluer en cours d'exercice avec le programme de rues et la programmation de l'ANRU.
- L'acquisition de compteurs pour 0,317 M€ correspondant au programme de renouvellement du parc de compteurs vieillissants sur les communes en régie des différents pôles territoriaux.

### Recettes d'investissement

En millions d'euros	BP 2022	BP 2023
Subventions d'investissement	0,003 M€	0,000 M€
Emprunts et dettes assimilées	1,626 M€	2,945 M€
Avances sur marchés	0,200 M€	0,200 M€
<b>Sous total recettes réelles</b>	<b>1,829 M€</b>	<b>3,145 M€</b>
<b>Sous total recettes d'ordres</b>	<b>3,037 M€</b>	<b>2,912 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4,866 M€</b>	<b>6,057 M€</b>

Les recettes réelles correspondent à l'emprunt d'équilibre de 2,945 M€ ainsi qu'à une recette de 0,200 M€ au titre des écritures comptables pour les avances sur marchés équilibrées en dépenses / recettes.

### Charge de la dette, emprunt et évolution de l'encours de la dette :

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2023, l'encours de la dette s'établit à 14 M€. Un emprunt nouveau de 3 M€ serait souscrit en 2022, le remboursement de capital de la dette 2022 est inscrit à hauteur de 1 M€.

Dettes au 31/12/n (M€)	2017	2018	2019	2020	2021	Est 2022
Eau potable	14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	12 M€	14 M€

### Capacité d'autofinancement

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion	10,2 M€	10,4 M€
- Dépenses de gestion	7,1 M€	7,5 M€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3,1 M€</b>	<b>2,9 M€</b>
- Intérêts de la dette dont ICNE	0,4 M€	0,4 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,2 M€	0,2 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)		0,0 M€
<b>Epargne brute</b>	<b>2,5 M€</b>	<b>2,3 M€</b>
- Remboursement de capital	1,0 M€	1,0 M€
<b>Epargne disponible</b>	<b>1,5 M€</b>	<b>1,4 M€</b>

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (2,5 M€), la capacité de désendettement s'établira autour de 6 ans en 2023.

## F) Réseaux d'énergie

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,041 M€	1,388 M€		
Crédits consommables 2022	0,041 M€	1,388 M€		
Montant proposé BP 2023	0,003 M€	1,247 M€	0,120 M€	

L'exercice des compétences réseaux de chaleur et de froid et de concessions de gaz et d'électricité exercées par Orléans Métropole depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 concernent trois types de réseaux distincts :

- la distribution d'électricité ;
- la distribution de gaz naturel ;
- les réseaux de chaleur.

Les dépenses de fonctionnement inscrites à hauteur de 0,003 M€ serviront à adhérer à l'association AMORCE (volet énergie) et particulièrement pour la compétence chauffage urbain.

### a) Distribution et fourniture d'électricité

En ce qui concerne la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, la Métropole pilote 4 contrats de concessions communaux (La Chapelle-Saint-Mesmin, Saran, Saint-Jean-de-Braye et Orléans). Les principaux enjeux pour le suivi de ces concessions concernent la sécurisation du réseau et l'accompagnement du développement du territoire (poste source d'Orléans, transition vers la mobilité électrique).

Les recettes inscrites au budget 2023 portent sur le contrôle des concessions (0,119 M€) et les redevances pour occupation du domaine public (0,159 M€).

## b) Distribution de gaz naturel

Pour la distribution de gaz, la Métropole pilote 22 contrats de concessions communaux. Comme pour la distribution d'électricité, les principaux enjeux relèvent de la sécurisation du réseau et des usagers ainsi que la transition écologique (injection de bio-méthane, développement des usages bio-gaz naturel véhicule).

Les recettes inscrites au budget 2023 sont adossées aux contrats et concernent le contrôle des concessions (0,173 M€) et les redevances pour occupation du domaine public (0,055 M€).

## c) Les réseaux de chaleur de la Métropole

Le territoire d'Orléans Métropole dispose de trois réseaux de chaleur sur Orléans et Fleury-les-Aubrais qui représentent 60 km de réseaux et l'équivalent de 20 000 logements alimentés : parcs de logements sociaux, bâtiments publics (Université, CHRO, bâtiments municipaux, ...).

Les recettes inscrites au budget 2023 concernent les trois concessions sur le territoire : la SOCOS (0,137 M€) et la SODC (0,523 M€) à Orléans ainsi que la SOFLEC à Fleury-les-Aubrais (0,081 M€).

## G) Stationnement

### a) Parking de Fleury les Aubrais (budget annexe)

Le parc de stationnement de la gare SNCF de Fleury Les Aubrais est exploité par Orléans Gestion dans le cadre d'un marché public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

	BUDGET ANNEXE PARKING			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Budget primitif 2022</b>	1,256 M€	1,256 M€	0,548 M€	0,548 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	1,400 M€	1,400 M€	0,830 M€	0,830 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,829 M€	0,829 M€	0,578 M€	0,578 M€

**Les dépenses réelles de fonctionnement** (0,389 M€) concernent essentiellement :

- une quote-part d'annuité de dette remboursée au budget principal (0,265 M€),
- les taxes foncières (0,104 M€).

**Les recettes réelles de fonctionnement** (0,460 M€) concernent essentiellement la recette commerciale d'exploitation du parking reversée en intégralité à Orléans Métropole. Ces recettes sont inscrites en baisse de 0,427 M€ pour tenir de la fréquentation qui n'est pas revenue à son niveau de 2019.

**Les dépenses d'investissement** proposées pour 2023 (0,130 M€) permettront de poursuivre les travaux de modernisation du parking gare (Eclairage de la terrasse, reprise des rampes et cages d'escalier pour 100 k€). Une enveloppe supplémentaire de 0,030 M€ est proposée pour les travaux d'adaptation liés à la première année de fonctionnement du parking Danton dont l'ouverture au public est prévue pour le 1er janvier 2023.

### Charge de la dette, emprunt et encours de dette :

Depuis 2008, l'emprunt contracté pour financer le parking est imputé sur le budget principal, à la demande des services de la Préfecture. Le budget annexe ne comporte donc plus d'emprunt à rembourser. Il contribue toutefois à hauteur de 0,265 M€ au remboursement de l'annuité de dette inscrite au budget principal en application de la délibération du 27 septembre 2012.

### b) Autres parkings (budget principal)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,327 M€	1,539 M€	0,725 M€	0,431 M€
Crédits consommables 2022	0,327 M€	1,539 M€	1,531 M€	1,123 M€
Montant proposé BP 2023	0,402 M€	1,413 M€	0,250 M€	0,431 M€

S'agissant des parkings transférés en 2017, les recettes (1,413 M€) correspondent aux redevances versées par les délégataires gestionnaires des parkings en ouvrage concédés (1,148 M€), en baisse de 0,128 M€ par rapport au budget 2022.

Une recette complémentaire correspond au remboursement par le budget annexe parkings d'une quote-part de l'annuité d'emprunt (0,265 M€) souscrite pour son financement.

Sont également inscrites en fonctionnement, les dépenses de gestion du dispositif de dépenalisation du stationnement payant (0,344 M€) remboursées à la ville d'Orléans. En contrepartie, Orléans Métropole percevra le produit des amendes pour défaut de paiement ou dépassement pour 0,431 M€ (recette d'investissement).

En investissement, les nouveaux projets concernent principalement les travaux de réhabilitation sur les parkings gérés par la Métropole (0,250 M€).

## 5) TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

Les pôles territoriaux, créés en 2018 lors de la création de la métropole, et la direction de l'espace public ont pour mission de gérer, respectivement en proximité et en central, la requalification et l'entretien des espaces publics de voiries métropolitaines.

L'objectif est d'assurer l'entretien courant des espaces publics métropolitains (espaces verts, voirie, propreté, éclairage public et signalisation tricolore) et de requalifier les voiries, dans le cadre d'un programme de rues décliné par commune et défini avec elles, selon une gouvernance partagée.

### A) Infrastructures et gestion de l'espace public

Le budget 2023 présente deux périmètres de gestion des infrastructures et de l'espace public :

- le périmètre historique des Infrastructures (ex voies d'intérêt communautaire de l'agglomération),
- le périmètre transféré par les communes.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
<b>Budget primitif 2022</b>	13,482 M€	2,629 M€	28,407 M€	4,710 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	14,326 M€	2,699 M€	67,723 M€	6,715 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	14,092 M€	2,187 M€	29,502 M€	5,819 M€

Au global, le budget 2023 s'élève à 45,033 M€ dont 14,092 M€ en dépenses de fonctionnement et à 29,502 M€ en dépenses d'investissement.

### INFRASTRUCTURES METROPOLE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2022	2,909	0,361	8,610	1,780
Budget primitif 2023	3,323	0,005	4,571	0,000

Le budget 2023 permet de :

- traiter les grands axes avec un souci d'homogénéité et de qualité répondant aux caractéristiques de la voie ainsi qu'aux usages ;
- prendre en compte des problèmes de continuité cyclable et d'accessibilité pour tous et de limitation des impacts sonores sur l'ensemble des opérations d'infrastructure de la Métropole.

**En investissement**, le budget dédié aux infrastructures s'élève à 4,571 M€ et comprennent principalement :

- 1,880 M€ pour les travaux sur les ouvrages d'art. Cette demande comprend l'opération de reprise de l'étanchéité du Pont Thinat qui doit être réalisée à l'été 2023 pour pouvoir être faite dans le mandat (0,950 M€), la maîtrise d'œuvre de l'ouvrage Cyclable aux abords du Pont St Nicolas

(0,350 M€) et le regroupement des lignes récurrentes de gros travaux de maintenance sur les ouvrages d'arts (0,580 M€).

- 1,050 M€ pour les améliorations de voiries structurantes dont 0,050 M€ de signalétique, sollicitation inférieure aux budgets 2021 et précédents (1,500 M€)
- 1,010 M€ pistes cyclables
- 0,136 M€ dédiés aux acquisitions de voirie
- 0,120 M€ pour le réaménagement des locaux
- 0,100 M€ pour l'amélioration de l'éclairage public sur les axes structurants
- 0,080 M€ pour intégrer les révisions de prix suite au lancement des travaux sur le Giratoire d'Ormes
- 0,075 M€ pour les études de planification des travaux sur le territoire
- 0,050 M€ pour les relevés de topographie
- 0,050 M€ pour le remplacement de candélabres suite à des sinistres sur les axes structurants

**Le budget de fonctionnement (3,323 M€)** permet de maintenir le réseau en bon état, d'optimiser sa durée de vie et d'offrir en permanence un réseau sécurisé. Il comprend notamment :

- L'éclairage public (1,325 M€) : l'entretien du matériel, fournitures d'éclairage et consommation électrique (1,194 M€) ;
- Les espaces verts le long des axes structurants (0,716 M€) : entretien, fournitures de pièces et végétaux, travaux d'abattage et d'élagage ;
- La voirie (1,192 M€) : avec la mission de surveillance et d'entretien du réseau structurant (SARIU 0,270 M€, viabilité hivernale 0,180 M€), entretien des ouvrages d'art (0,290 M€) et de la voirie (0,341 M€), nettoyage et balayage (0,032 M€), la maintenance informatique pour la signalisation tricolore et la géolocalisation (0,062 M€), la gestion des panneaux de chantiers (0,012 M€) ;
- L'occupation du domaine public (0,040 M€) ;
- L'accompagnement des itinéraires cyclables (0,051 M€)

### VOIRIES TRANSFEREES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2022	10,573	2,268	19,797	2,930
Budget primitif 2023	10,769	2,182	24,931	5,819

**En investissement**, le budget dédié aux espaces publics transférés s'élève à 24,931 M€.

Le programme voirie défini en concertation avec les communes est proposé à 16,880 M€ (net de fonds de concours et offres de concours versés par les communes)

Le budget consacré aux travaux d'entretien courant et de renouvellement de matériel s'élève à 8,051 M€, avec en particulier :

- **l'entretien de la voirie** (3,265 M€) : dépenses de gestion gros entretien et amélioration de la voirie, mise en accessibilité de la voirie aux PMR, signalisation horizontale et verticale, acquisition de matériels techniques, travaux liés aux sinistres, grosses réparations des véhicules de voirie...
- **les activités transversales** (1,225 M€) : acquisition de véhicules techniques pour les pôles territoriaux (VL et VU) pour 0,826 M€, acquisition de mobilier urbain, entretien du gros matériel / outillage et grosses réparations de véhicules...
- **L'éclairage public** (1,691 M€) : réparation de candélabres suite à sinistre et amélioration de l'éclairage public, ainsi que géo-référencement de réseaux d'éclairage ;
- **La propreté** (0,508 M€) : renouvellement de balayeuses, entretien des véhicules, remise en état des sanitaires publics, acquisition de matériels techniques...
- **Les espaces verts** (1,102 M€) : la végétalisation de la tête nord du Pont Thinat avec une recette de la Ville d'Orléans, acquisition et entretien de matériel, fleurissement, achat de végétaux, abattage et plantation d'arbres, inventaire et expertise du patrimoine arboré...
- **L'occupation du domaine public** (0,260 M€) : règlement de voirie sur Orléans (prise en charge des « surlargeurs »), traitement des excavations sur Orléans, rétrocession de voirie...

**En recette (hors opérations pour compte de tiers)**, il est inscrit 5,414 M€ dont 4,181 M€ de participations des communes aux opérations de voirie et 1,100 M€ au titre du produit des amendes de police.



**En fonctionnement**, le budget s'élève à 10,769 M€ (hors masse salariale) et se répartit sur les différentes activités de l'espace public :

- **L'éclairage public** (3,655 M€) : dépenses d'électricité (2,806 M€, enveloppe contenue malgré l'effet augmentation de prix grâce aux mesures de sobriété décidées fin 2022), entretien et réparations du réseau, achat de fourniture, réparation des véhicules métiers, vêtements de travail de l'équipe...
- **La voirie** (0,840 M€) : entretien courant des voiries, entretien des ouvrages d'art, interventions par entreprise, fournitures de voirie (sable, enrobé, calcaire...)
- **La propreté** (2,047 M€) : prestations de propreté/balayage, ramassage de feuilles, entretien des sanitaires publics, actions anti-tags, fournitures de petits équipements...
- **Les espaces verts** (1,821 M€) : remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services, prestations réalisées par entreprise, fournitures et gestion des arbres, consommation d'eau d'arrosage,...
- **L'occupation du domaine public** (0,920 M€) : mise en œuvre du Règlement de voirie, remise en état des voiries à l'issue des interventions des concessionnaires...
- **Les activités transversales** (1,485 M€) : remboursement aux communes des frais engagés au titre des conventions de mise à disposition de services, réparations et entretien du matériel délégué aux entreprises ou effectué en régie, carburant, location de matériel roulant, acquisition/entretien de vêtements de travail des agents, ...

**En recette**, le budget s'élève à 2,265 M€ dont principalement des produits issus de redevances d'occupation du domaine public (1,505 M€), les recettes des afficheurs et du mobilier urbain (0,405 M€) et les conventions de mise à disposition de service de la Métropole vers les communes (0,117 M€).

## B) Solidarité Territoriale

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022			0,560 M€	
Crédits consommables 2022			0,664 M€	
Montant proposé BP 2023			0,550 M€	

Politique métropolitaine de soutien aux communes inscrite au Projet Métropolitain 2017-2030, la politique de solidarité territoriale se décline selon deux axes majeurs :

- **L'apport d'ingénierie**, conseil et expertise aux communes, pour répondre aux besoins des communes et les aider dans la conception de leurs projets.  
L'apport d'ingénierie se manifeste par des conseils de premier niveau aux communes sur le montage de projet, la définition d'un plan de financement et le cas échéant, l'aide à la rédaction de pièces contractuelles (cahier des charges). Elle a également pu donner lieu à la mobilisation de crédits d'investissement pour le financement d'études préalables à des projets ayant une portée métropolitaine.  
Cette mission est assurée par les services de la Métropole et coordonnée par la Direction de la stratégie et de la solidarité métropolitaines (DSSM).
- **La mobilisation de financements** sur les projets et équipements communaux via les financements extérieurs et un fonds de concours spécifique, le fonds de solidarité métropolitaine.  
Dans ce cadre, la Métropole assure une mission d'accompagnement des communes à la recherche et à la sollicitation de tous types de financements pour les équipements et projets communaux d'investissement.

**A partir de 2023, il est proposé de concentrer les crédits de la politique de solidarité territoriale sur le renouvellement d'un fonds de solidarité métropolitaine pour la période 2023-2026.**

Dans une logique de simplification et d'efficacité, ce fonds est destiné à financer tout projet d'investissement des communes. Sa répartition se fera en étroite cohérence avec les arbitrages relatifs au CRST. Ainsi, l'objectif est de garantir un montant minimum de subventions d'investissement pour les projets communaux, en respectant un équilibre entre les communes selon le poids démographique de chacune d'entre elles tout en marquant un soutien appuyé aux plus petites.



A ce stade, il est proposé un montant global de l'ordre de 2 M€ affecté à ce fonds entre 2023 et 2026 et budgété à hauteur de 0,500 M€ en moyenne par an.

La Métropole poursuivra par ailleurs son accompagnement des communes en ingénierie, notamment pour capter tout autre financement public (Etat, Europe, Région, Département...). Le financement des études préalables aux projets des communes pourra être intégré dans le cadre du fonds de solidarité métropolitaine.

## 6) RESSOURCES

### A) Ressources humaines

#### LA MASSE SALARIALE

Au 30 juin 2022, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Congés maternité, CLM...		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2022	1 287	1 266,24	47	46,40	1 334	1 312,64	22	28,02	1 356	1 340,66

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2021) :

- Traitement de base : 32 574 590 €
- NBI : 226 612 €
- RI : 6 484 134 €
- Avantages en nature : 4 989 €
- HS : 725 852 €
- Vacances : 321 478 €
- Prime de fin d'année : 1 324 629 €

Les augmentations réglementaires (augmentation de la valeur du point d'indice notamment) ont un impact sur la masse salariale à hauteur de 2 M€ pour 2023 par rapport à 2022 pour l'ensemble des budgets de la Métropole. Elles se composent de la valeur du point, du Glissement-Vieillesse-Technicité, de l'instauration de l'indice minimum, de la réforme des catégories B, de la prime SEGUR, de l'augmentation de la contribution transport et de la prévision d'augmentation du SMIC.

Les autres augmentations de la masse salariale sont induites d'une part, par la poursuite des travaux sur le régime indemnitaire des agents et d'autre part, par des créations de postes et une volonté de recruter sur les nombreux postes vacants. Une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale sera de nouveau exigée en 2023 avec une attention particulière sur le recours aux heures supplémentaires et remplacements temporaires.

**Ainsi, pour 2023, les charges de personnel sont proposées comme suit :**

BUDGETS	Crédits ouverts 2022	BP 2023
BUDGET PRINCIPAL METROPOLE	58 958 160 €	62 269 507 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)	4 436 140 €	4 622 812 €
BUDGET ANNEXE TRANSPORT (HT)	1 743 128 €	1 750 962 €
BUDGET ANNEXE CFA	3 076 500 €	3 344 444 €
BUDGET ANNEXE CREMATORIUM (HT)	375 861 €	384 682 €
BUDGET ANNEXE EAU (HT)	1 508 555 €	1 571 746 €
PARC FLORAL (HT)	1 297 005 €	1 336 601 €
<b>Total</b>	<b>71 395 349 €</b>	<b>75 130 754 €</b>

## B) Immobilier logistique

Le budget affecté à l'Immobilier et à la Logistique permet de répondre aux besoins en équipements, locaux, matériels roulants et carburant. L'objectif d'optimisation des dépenses conduit à mieux maîtriser les volumes, les niveaux de prestations, ainsi qu'à mutualiser certaines activités afin de réduire les coûts.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
<b>Budget primitif 2022</b>	0,481 M€	0,518 M€	0,376 M€	0,026 M€
<b>Crédits consommables 2022</b>	0,513 M€	0,518 M€	0,431 M€	0,026 M€
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,500 M€	0,869 M€	0,697 M€	0,011 M€

Le budget 2023 prévoit 0,500 M€ en fonctionnement et 0,869 M€ en investissement :

- le patrimoine, 0,300 M€ en fonctionnement et 0,506 M€ en investissement,
- le parc automobile 0,078 M€ en fonctionnement et 0,123 M€ en investissement
- les moyens généraux, 0,089 M€ en fonctionnement et 0,068 M€ en investissement,
- la gestion de la commande publique, 0,033 M€ en fonctionnement.

## C) Système d'information et téléphonie

Le budget affecté à la direction des Systèmes d'information et de la dématérialisation est destiné aux équipements de proximité, systèmes informatiques et téléphoniques mis à la disposition des services. Les besoins en termes d'applications métiers sont identifiés dans les politiques dédiées.

Depuis 2015, la direction des Systèmes d'information et de la dématérialisation est mutualisée et l'année 2023 doit permettre la convergence des infrastructures, de l'élaboration du catalogue de services numériques et poser une organisation en service commun ; l'objectif étant de fédérer et de simplifier pour gagner en efficacité.

Dans ce contexte, la direction poursuit l'adaptation de son organisation afin de développer le système d'information communautaire réalisé dans une volonté de mutualisation et encadré par un schéma directeur des systèmes d'information. La transformation du système d'information est également essentielle pour être en adéquation avec les nouvelles formes de travail.

Les actions prioritaires :

- Faire aboutir la démarche de mutualisation par l'organisant de la DSI en service commun,
- Transformer l'environnement de travail numérique des agents avec des outils plus modernes et collaboratifs,
- Remettre à niveau les suites bureautiques et messageries électroniques,
- Remplacer les systèmes de téléphonie devenus obsolètes et inadaptés au travail,
- Elaborer la politique de sécurité pour se protéger des menaces de cybercriminalité.

Le budget 2023 prévoit 0,768 M€ en fonctionnement et 0,600 M€ en investissement permettant ainsi de poursuivre les projets métiers initiés et de développer les infrastructures pour la mise en œuvre de la plateforme de services informatiques.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,668 M€	0,000 M€	0,806 M€	0,000 M€
Crédits consommables 2022	0,668 M€	0,000 M€	1,313 M€	0,000 M€
Montant proposé BP 2023	0,768 M€	0,050 M€	0,600 M€	0,000 M€

### **CENTRE SUPPORT**

Il s'agit des dépenses consacrées aux équipements de proximité tels que les ordinateurs fixes, portables, hybrides, les équipements multifonctions et les prestations associées.

- **Les dépenses d'investissement (0,206 M€) :**
  - Le renouvellement du parc de postes de travail (0,170 M€),
  - L'achat de matériels audiovisuels pour moderniser les salles de réunion (0,020 M€)
  - La poursuite du renouvellement de la flotte mobile dans le cadre du marché (0,010 M€)
  - L'acquisition pour évolution du parc logiciel (0,005 M€)
  - L'acquisition de matériels pour le service exploitation (0,001 M€)

- **Les dépenses de fonctionnement (0,254 M€) :**
  - contrat de prestation d'assistance informatique 0,130 M€
  - maintenance des équipements multifonction et imprimantes 0,040 M€
  - location des équipements multifonction et imprimantes 0,035 M€
  - maintenance pour usage des logiciels ADOBE 0,035 M€
  - prestation diverses (pré visites, études, projets) 0,010 M€
  - maintenance et réparation de postes de travail 0,002 M€
  - Fournitures de petits équipements et consommables 0,002 M€

### ETUDES ET APPLICATIONS

Il s'agit des dépenses consacrées aux besoins applicatifs transverses y compris maintenances logicielles et prestations.

- **Les dépenses d'investissement (0,065 M€) :**

Cette dépense relève du renouvellement de la solution de gestion documentaire ALFRESCO et de l'évolution de la solution ESABORA.

- **Les dépenses de fonctionnement (0,026 M€) :**

Correspondent aux maintenances applicatives pour les outils transversaux (Intranet, Autocad, BO...). Il s'agit des dépenses définies au prorata de l'usage. L'utilisation faite de ces outils par les communes engendre des dépenses portées par la Métropole en politique mutualisée qui sont compensées par des recettes.

### RESEAUX

Il s'agit des dépenses consacrées aux équipements de réseaux informatiques pour réaliser les interconnexions et les infrastructures de communications.

- **Les dépenses d'investissement (0,268 M€)**
  - Le développement et la sécurisation du réseau communautaire avec la connexion en fibre optique des communes d'Ingré et de Saint Cyr en Val au réseau métropolitain: 0,048 M€
  - Le remplacement d'équipements actifs réseaux 0,020 M€
  - Le renouvellement du pare-feu qui ne correspond plus à nos besoins de sécurisation et de connectivité à distance : 0,200 M€

- **Les dépenses de fonctionnement (0,028 M€)**

Correspondent à la maintenance de l'infrastructure du réseau communautaire, la location de fourreaux pour réaliser la continuité du réseau et à la maintenance du pare-feu.

### SYSTEMES INFORMATIQUES

Il s'agit des dépenses consacrées aux équipements de l'infrastructure centrale.

- **Les dépenses d'investissement (0,016 M€) :**

Enveloppe consacrée à l'évolution de l'infrastructure serveurs compte tenu des besoins de stockage croissant (+22To).

- **Les dépenses de fonctionnement (0,209 M€) :**

Au titre des maintenances (Oracle, Landesk, Anti spam, Prtg, Applidis...), outils indispensables à la bonne marche de l'infrastructure pour 0,107 M€ ; outils de collaboration Microsoft en usage 0,082 M€ et la mise à jour Landesk (0,020 M€) pour le rendre compatible avec une industrialisation des postes.

### TELECOMMUNICATIONS

Il s'agit des dépenses consacrées aux services de télécommunications fixes, mobiles et internet.

- **Les dépenses d'investissement (0,010 M€)** correspondent à la finalisation des besoins en équipements téléphoniques suite à la refonte du système

- **Les dépenses de fonctionnement (0,121 M€) :**
  - 0,062 M€ liés aux frais de télécommunications
  - 0,020 M€ de contrats de prestations de services pour le suivi et la gestion des télécommunications
  - 0,016 M€ de protection déni de service. Nouveau contrat suite à l'attaque cyber
  - 0,013 M€ sont destinés à la redevance ARCEP pour l'usage de fréquences hertziennes
  - 0,006 M€ pour la liaison internet institutionnelle qui est mutualisée
  - 0,004 M€ de maintenance pour les autocommutateurs
  - 0,001 M€ de petits équipements.

### SECURITE DU SYSTEME INFORMATIQUE

- **Les dépenses de fonctionnement (0,092 M€) / Les recettes de fonctionnement (0,050 M€)**
  - 0,068 M€ pour un service de détection des menaces et de surveillance des terminaux (SOC managé et EDR) pour l'ensemble des postes administratifs des communes mutualisées subventionné par l'ANSSI dans le cadre du plan France relance Cyber ( 0,050 M€),
    - 0,010 M€ pour développer les actions issues de l'audit cyber sécurité dans le cadre relai dispositif France relance,
    - 0,009 M€ pour des logiciels d'audit et de gestion de la politique de sécurité
    - 0,005 M€ pour un gestionnaire de mot de passe DSI
    - Adhésion au club RSSI de France (40 €)

### FONCTIONNEMENT COURANT

- **Les dépenses de fonctionnement (0,038 M€)** correspondent aux besoins de prestations informatiques (interventions d'experts, missions diverses), aux fournitures administratives, vêtements de travail, frais d'annonces et insertion des marchés publics et frais d'adhésions (ADULLAC, ADIRC et COTER NUMERIQUE).
- **Les dépenses d'investissement (0,035 M€)** concernent une prestation d'accompagnement afin de bâtir une « stratégie numérique responsable » qui s'impose aux communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants, (Loi REEN du 15 novembre 2021) dans la continuité de la construction d'un schéma stratégique débutée en 2022.

## D) Juridique – Assurance

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Primitif 2022	0,169 M€	0,006 M€		
Crédits consommables 2022	0,170 M€	0,006 M€		
Montant proposé BP 2023	0,169 M€	0,006 M€		

En fonctionnement, les dépenses propres aux affaires juridiques et assurances (0,169 M€) concernent essentiellement :

- les primes d'assurances (0,110 M€), notamment pour dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobiles véhicules légers, flotte automobiles véhicules lourds, atteinte à l'environnement et protection juridique des élus et des agents,
- les frais de consultations d'avocats (0,057 M€).

Une recette de fonctionnement de 0,001 M€ est inscrite au titre de remboursements d'assurance automobile ainsi qu'une recette de fonctionnement de 0,005 M€ pour des remboursements liés aux dossiers de contentieux.

## E) Coopérations territoriales et Services communs

### Coopérations territoriales

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
<b>Budget primitif 2022</b>	1,383 M€	1,160 M€	0,122 M€	
<b>Crédits consommables 2022</b>	1,419 M€	1,213 M€	0,340 M€	
<b>Montant proposé BP 2023</b>	0,899 M€	1,312 M€	0,280 M€	

Sont intégrées au budget 2023, les crédits liés aux services mutualisés, aux services communs, et aux biens partagés.

**Les dépenses de fonctionnement** (0,899 M€) concernent :

- les mises à disposition de personnel (0,093 M€),
- les dépenses informatiques (biens partagés) refacturées aux communes (0,678 M€),
- le remboursement de frais de mise à disposition de locaux à Olivet (DSI) (0,050 M€),
- la refacturation des vacations médicales du service de médecine préventive de la Ville d'Orléans (0,078 M€)

**Les recettes de fonctionnement** (1,312 M€) se décomposent en 2 catégories :

- Les recettes liées à la refacturation aux communes des missions d'expertise ou de gestion (0,482 M€),
- Les recettes liées aux biens partagés (0,818 M€).

### Services communs

Les recettes de fonctionnement liées à la refacturation des services communs sont isolées et représentent 9,632 M€ répartis de la manière suivante :

- Refacturation de la masse salariale à la Ville d'Orléans : 9,081 M€
- Refacturation des divers frais de fonctionnement (parc informatique, MAD locaux Ville d'Orléans, parc automobile, frais de personnel...) : 0,551 M€.

## Annexe : investissements du budget 2023

Libellé opération	Dépense
ACQUISITION BUS HYBRIDES	10,000 M€
ETUDE MIX ENERGETIQUE PARC BUS	2,915 M€
RESEAU TRAM.ADAPT LIGNE A	2,300 M€
MODERNISATION BILLETIQUE	2,000 M€
PPI COURANT	1,365 M€
RENOVATION ABRIS TRAM LIGNE A	1,250 M€
CARREFOUR LIGNE B ZAC GD HAMMEAU SJDB	0,650 M€
ACCESSIBILITE RESEAU BUS	0,600 M€
CARREFOUR ET CONTROLEUR A FEUX	0,575 M€
RESEAU TRAM SECURISATION CARREFOURS	0,500 M€
RENOVATIONS RAMES 301	0,450 M€
ETUDES VOIRIE	0,350 M€
SYSTEME DE COMPTAGE VOYAGEUR	0,350 M€
TCSP ETUDE - 3EME LIGNE	0,300 M€
PROGRAMME TRAVAUX PARCS AFFERMAGES	0,250 M€
ADAPTATION RESEAU BUS 2021	0,250 M€
ACQUISITION ET ENTRETIEN VELOS	0,220 M€
RESEAU TRAM.ADAPT LIGNE B	0,200 M€
TRAM A TRAVAUX COURANTS	0,200 M€
JALONNEMENTS SIGNALISATION	0,185 M€
ACQUISITION BUS THERMIQUES	0,180 M€
REVISION PDU 2018-2028	0,170 M€
POINTS COMPTAGES ROUTIERS	0,150 M€
CONVERSION ELECTRIQUE ACQUIS TAD TPMR	0,135 M€
PARKING GARE FLEURY LES AUBRAIS	0,130 M€
TRAVAUX ESPACES VERTS TRAM	0,120 M€
ECLAIRAGE PUBLIC - BORNES ESCAMOTABLES	0,110 M€
RENOVATION PCC ET PRIORITE AUX FEUX	0,110 M€
TRAVAUX ARRETS / REMPLACEMENT POTEAUX	0,105 M€
SIGNALISATION TRICOLERE TRAM	0,100 M€
TRAM B TRAVAUX COURANTS	0,100 M€
DIVERS MOBILITE	0,348 M€
<b>MOBILITE</b>	<b>26,668 M€</b>
REHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EU	3,150 M€
TRAVAUX NEUFS RESEAUX UNITAIRES/EU	2,490 M€
TRI CHE LAVAU TRANCHE 1	1,925 M€
TNI CHE LAVAU TRANCHE 2	1,127 M€
STEP LA CHAPELLE	1,059 M€
MATERIELS SPECIFIQUES ASSISTANCE	0,517 M€
REHABILITATION RESEAU BASSIN PR MAT EXPLOIT	0,440 M€
TNI SEM SECTEUR MONNERIE	0,350 M€
GESTION COURANTE STEP ILE ARRALT	0,325 M€
EAUX PLUVIALES VOIRIES RUE BOUCHER DE MOLANDON CHECY	0,200 M€
LOCAUX EXPLOITATION LA CHAPELLE	0,200 M€
EXTENSIONS PONCTUELLES RESEAU EU 1	0,200 M€
INVESTISSEMENT DIVERS STEP LA SOURCE	0,200 M€
REHABILITATION RESEAU BASSIN PR MAT EXPLOIT	0,180 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET BUREAU	0,180 M€
SCHEMA DIRECTEUR REGUL REJET EAUX PLUVIALES	0,160 M€
BRANCHEMENTS EAUX PLUVIALES	0,145 M€
BRANCHEMENTS EAUX USEES	0,140 M€
TRU OLI PRESQU'ILE EU	0,120 M€
ACQUISITIONS DIVERSES	0,100 M€
DIVERS ASSAINISSEMENT	0,278 M€
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>13,486 M€</b>



Libellé opération	Dépense
REHABILITATIONS COURANTES CANALISATIONS	2,225 M€
INVESTISSEMENT PRODUCTION EAU	1,095 M€
CREATION - RENOUELEMENT POTEAUX INCENDIE	0,341 M€
ACQUISITIONS COMPTEURS	0,317 M€
MARCHE GLOBAL PRODUCTION EAU POTABLE	0,210 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,150 M€
IMPLANTATION RESEAUX ET POTEAUX INCENDIE	0,135 M€
PRESERVATION RESSOURCE EN EAU	0,100 M€
DIVERS EAU POTABLE	0,236 M€
<b>EAU POTABLE</b>	<b>4,808 M€</b>
PLAN CLIMAT	2,382 M€
PLAN INONDATION DEBORDEMENT COURS EAU	0,400 M€
STRATEGIE LOCALE GESTION RISQUE INONDATION	0,315 M€
PLAN BIODIVERSITE	0,275 M€
PAPRICA - PROGRAMME ACTIONS RISQUES CAVITES	0,250 M€
PLAN DE PREVENTION BRUIT DANS ENVIRONNEMENT	0,150 M€
GESTIONS MILIEUX AQUATIQUES	0,130 M€
PRESERVATION RESSOURCE EN EAU	0,025 M€
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>3,927 M€</b>
COMPOSTEURS	0,580 M€
BENNES COLLECTE	0,454 M€
BACS	0,300 M€
LOCAUX GESTION DES DECHETS HATTON	0,265 M€
COLONNES ENTERREES	0,200 M€
BIO DECHETS	0,148 M€
MOBILIER ET AUTRES MATERIELS 2013	0,129 M€
GROSSES REPARATIONS VEHICULES ET OUTIL.	0,103 M€
DIVERS GESTION DES DECHETS	0,332 M€
<b>GESTION DES DECHETS</b>	<b>2,511 M€</b>
SCHEMA DIRECTEUR RESEAU DE CHALEUR	0,120 M€
<b>RESEAUX</b>	<b>0,120 M€</b>
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>51,519 M€</b>

Libellé opération	Dépense
INFRASTRUCTURES METROPOLE	3,561 M€
INFRASTRUCTURES DES COMMUNES	24,526 M€
ITINERAIRE CYCLABLE	1,010 M€
<b>INFRASTRUCTURES</b>	<b>29,097 M€</b>
ACQUISITION LOGICIEL GESTION INTERVENTIONS	0,130 M€
<b>SYSTÈME D'INFORMATION</b>	<b>0,130 M€</b>
<b>ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE</b>	<b>29,227 M€</b>

Libellé opération	Dépense
ZONES D'AMENAGEMENTS ECONOMIQUES	0,750 M€
SIG COMMUNAUTAIRE	0,298 M€
LAB'O ORLEANS	0,195 M€
ZAE FRICHE ALSTOM AMBERT	0,150 M€
GRANDE SALLE PARC EXPO-PALAIS CONGRES	0,100 M€
SOUTIEN COMMERCE PROXIMITE	0,090 M€
ZAC LA SAUSSAYE	0,090 M€
MA VILLE PLUS FACILE	0,080 M€
PEPINIERE CLOS DU MOULIN OLIVET	0,065 M€
ZAC DES VARANNES	0,052 M€
AIDES ECONOMIQUES	0,050 M€
DIVERS ECONOMIE, NUMERIQUE, DYNAMISATION DES COMMERCES ET CENTRE BOURGS	0,135 M€
<b>ECONOMIE, NUMERIQUE, DYNAMISATION DES COMMERCES ET CENTRE BOURGS</b>	<b>2,055 M€</b>
TRAVAUX RESIDENCE APPRENTIS	6,570 M€
RECONFIGURATION PLATEAUX TECHNIQUES	0,402 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET BUREAU	0,150 M€
AIDES INVESTISSEMENTS ASSOCIATIONS	0,110 M€
DIVERS EMPLOI - INSERTION	0,021 M€
<b>EMPLOI - INSERTION</b>	<b>7,254 M€</b>
ECOLE ESTP	5,000 M€
ECOLE ISC PARIS	0,550 M€
FONDS ARD CENTRE VAL DE LOIRE	0,500 M€
ECOLE AGRO PARIS TECH	0,300 M€
ESAD	0,285 M€
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE</b>	<b>6,635 M€</b>
TRAVAUX RECONFIGURATION	0,430 M€
COMPLEXE DU BARON	0,390 M€
EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS	0,193 M€
HOTEL CABU - GROSSES REPARATIONS	0,189 M€
ILE CHARLEMAGNE - BASE DE LOISIRS	0,100 M€
DIVERS ETABLISSEMENTS CULTURELS ET SPORT PROFESSIONNEL	0,028 M€
<b>ETABLISSEMENTS CULTURELS ET SPORT PROFESSIONNEL</b>	<b>1,330 M€</b>
RENOVATION VOIRIE	0,215 M€
EQUIPEMENT DIVERS	0,155 M€
TOURISME	0,150 M€
RACCORDEMENT STATION SERVICE	0,100 M€
RENOVATION JARDIN	0,075 M€
EQUIPEMENT DE L'ANIMALERIE	0,066 M€
SIGNALETIQUE PATRIMONIALE	0,050 M€
RENOVATION PATRIMOINE BATI	0,034 M€
TRAVAUX VOIE FERREE	0,020 M€
GESTION BILLETERIE PARC	0,015 M€
DIVERS TOURISME	0,024 M€
<b>TOURISME</b>	<b>0,904 M€</b>
SITE DES CASSINES	0,210 M€
CHARTRE AGRICOLE 2013	0,150 M€
EPFLI CLOS DU BAS DES TARETES SEMOY	0,047 M€
PLAN DE DEVELOPPEMENT VEGETAL	0,040 M€
<b>AGRICULTURE PERIURBAINE</b>	<b>0,447 M€</b>
<b>ATTRACTIVITE</b>	<b>18,624 M€</b>

Libellé opération	Dépense
REQUALIFICATION MAIL CENTRE VILLE ORLEANS	4,400 M€
AMENAGEMENT SITE DES GROUES	1,300 M€
RESERVES FONCIERES METROPOLITAINES	0,629 M€
AMENAGEMENT TETE NORD PONT DE L'EUROPE	0,541 M€
PROJET URBAIN DESSAUX ORLEANS FLEURY	0,415 M€
ETUDE ET TRAVAUX AMENAGEMENT TNPE	0,280 M€
RESERVE FONCIERE	0,179 M€
BD METROPOLITAIN LIBERA/TANGENTIELLE	0,142 M€
AMENAGEMENT OPERATIONS DIVERSES	0,100 M€
DIVERS AMENAGEMENT URBAIN	0,093 M€
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>8,078 M€</b>
PARC DE LOIRE	2,895 M€
PARC DE LOIRE - ENTREE/PARKING	1,000 M€
PARC DE LOIRE - ANCIEN SITE BECOME	0,300 M€
PARC DE LOIRE - SIGNALETIQUE	0,200 M€
PARC DE LOIRE - PLAINE DES JEUX	0,150 M€
OUVRAGES D ART LOIRE	0,050 M€
DIVERS PROJET LOIRE	0,045 M€
<b>PROJET LOIRE</b>	<b>4,640 M€</b>
ANRU ARGONNE	0,678 M€
REHABILITATION THERMIQUE COPROPRIETE	0,500 M€
LOGEMENT OFFRE NOUVELLE 2023	0,500 M€
REHABILITATION THERMIQUE LLS	0,463 M€
OPAH COPRO DALLES	0,300 M€
ANRU CHAISES	0,234 M€
HABITAT SOCIAL - RECONSTRUCTION ANRU 2023	0,200 M€
REQUALIFICATION OPAH MULTI	0,170 M€
PLAN SAUVEGARDE PRAIRIE - SJDR	0,065 M€
CONVENTION PORTAGE FRANCE LOIRE	0,059 M€
HABITAT SOCIAL JEUNE	0,050 M€
HABITAT SOCIAL SPECIFIQUE HANDICAP ET VIEILLISSEMENT	0,050 M€
HABITAT SOCIAL GENS DU VOYAGE	0,050 M€
DIVERS LOGEMENT	0,052 M€
<b>LOGEMENT</b>	<b>3,371 M€</b>
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>16,089 M€</b>

Libellé opération	Dépense
EQUIPEMENT BUREAU COURRIER	0,002 M€
MATERIEL TECHNIQUE	0,002 M€
RELIURES REGISTRES DELIBERATIONS	0,002 M€
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>	<b>0,006 M€</b>
EQUIPEMENTS TELEPHONIQUES	0,230 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,146 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0,136 M€
MUTUALISATION COMMUNES BIENS PARTAGES	0,053 M€
SCHEMA DIRECTEUR RESEAU DE CHALEUR	0,035 M€
<b>SYSTEMES D'INFORMATION</b>	<b>0,600 M€</b>
SOLIDARITE TERRITORIALE	0,500 M€
ETUDES URBAINES CENTRE BOURGS	0,050 M€
<b>SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>0,550 M€</b>
IMMEUBLES METROPOLITAINS - GROSSES REPARATIONS - MPA	0,200 M€
AUDIT ENERGETIQUE	0,100 M€
IMMEUBLES METROPOLITAINS - ACCESSIBILITE PMR - MPA	0,050 M€
CARNET SANTE BATIMENTS	0,050 M€
SCHEMA DIRECTEUR PATRIMOINE	0,050 M€
BATIMENTS MATERIEL LUTTE INCENDIE	0,036 M€
DIVERS PATRIMOINE	0,020 M€
<b>PATRIMOINE</b>	<b>0,506 M€</b>
RENOVATIONS ET MISE EN CONFORMITE LOCAUX - RH	0,200 M€
ACQUISITIONS LOGICIELS	0,125 M€
PREVENTION HYGIENE ET SECURITE EQUIPEMENT	0,058 M€
MATERIEL POUR AGENTS HANDICAPES	0,030 M€
DIVERS RELATIONS HUMAINES	0,003 M€
<b>RELATIONS HUMAINES</b>	<b>0,416 M€</b>
MOBILIER ET AUTRES MATERIELS	0,123 M€
<b>PARC AUTO</b>	<b>0,123 M€</b>
FINANCES - DIVERS	0,070 M€
<b>FINANCES</b>	<b>0,070 M€</b>
MOBILIER ET AUTRES MATERIELS	0,068 M€
<b>MOYENS GENERAUX</b>	<b>0,068 M€</b>
DIVERS INVESTISSEMENT CABINET	0,034 M€
<b>CABINET</b>	<b>0,034 M€</b>
ARCHIVES INVESTISSEMENTS DIVERS	0,015 M€
<b>ARCHIVES</b>	<b>0,015 M€</b>
EQUIPEMENT BUREAU COURRIER	0,002 M€
MATERIEL TECHNIQUE	0,002 M€
RELIURES REGISTRES DELIBERATIONS	0,002 M€
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>	<b>0,006 M€</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>2,387 M€</b>

Libellé opération	Dépense
HABITAT ADAPTE TGV INGRE	1,024 M€
AMENAGEMENT AIRE DE GRAND PASSAGE	0,100 M€
BRIGADE VERTE	0,090 M€
AMENAGEMENT TERRAIN GENS DU VOYAGE - CHECY	0,050 M€
AMENAGEMENT TERRAIN GENS DU VOYAGE - INGRE	0,050 M€
AMENAGEMENT TERRAIN GENS VOYAGE - SARAN 14	0,045 M€
DIVERS GENS DU VOYAGE	0,004 M€
<b>GENS DU VOYAGE</b>	<b>1,363 M€</b>
TRAVAUX COURANTS CREMATORIUM	0,241 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2013	0,016 M€
<b>CREMATORIUM</b>	<b>0,257 M€</b>
EQUIPEMENT COURANT PREVENTION SPECIALISEE	0,037 M€
<b>PREVENTION SPECIALISEE</b>	<b>0,037 M€</b>
FONDS D'AIDE AUX JEUNES	0,006 M€
<b>FAJ</b>	<b>0,006 M€</b>
<b>COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE</b>	<b>1,663 M€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>119,511 M€</b>